

# CRÉDIT ALGÉRIEN

## pour favoriser le développement agricole, commercial et industriel de l'Algérie

CAPITAL VERROUILLÉ, PEU D'ÉCHANGES

### LÉOPOLD SÉE 1, PRÉSIDENT-FONDATEUR

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 19 janvier 1881)

La première assemblée générale constitutive du Crédit algérien a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. Léopold Sée.

Elle a reconnu la sincérité de la déclaration faite par M. [Charles-Ferdinand] Wallut [président du Crédit mobilier], devant M<sup>e</sup> Lavoignat, notaire à Paris, le 18 janvier 1881, de la souscription de la totalité du capital social de 20 millions, représentés par 40.000 actions de 500 fr., et du versement du quart, soit de 125 francs, sur chacune desdites actions.

L'assemblée a ensuite nommé M. Le Camus commissaire à l'effet d'apprécier les avantages faits par les statuts aux administrateurs et fondateurs, et en faire rapport à la seconde assemblée constitutive qui statuera définitivement à cet égard.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 26 janvier 1881)

Nous avons annoncé la formation d'une nouvelle institution de crédit sous les auspices du Crédit mobilier français. Cette nouvelle banque devait prendre le titre de Crédit mobilier algérien, mais on a retranché le mot mobilier, et la nouvelle société s'appellera Crédit algérien.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Messager de Paris*, 26 janvier 1881)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 janvier 1881)  
(*Le Capitaliste*, 2 février 1881)

---

<sup>1</sup> Fils d'Abraham Sée, banquier à Colmar et Mulhouse, monté à Paris après la guerre de 1870 comme Charles Goudchaux (ci-dessous).

La seconde assemblée générale constitutive du Crédit algérien a eu lieu sous la présidence de M. Léopold Sée. À l'unanimité, elle a approuvé les termes et conclusions du rapport présenté par M. Le Camus, commissaire désigné par la première assemblée tenue le 18 janvier.

Elle a ensuite procédé à la nomination des membres du conseil d'administration, qui est composé de MM. Léopold Sée, banquier ; Joanny Peytel <sup>2</sup>, administrateur de l'Ouest-Algérien ; Edmond de Bussierre <sup>3</sup>, propriétaire ; vicomte [Georges] de Louvencourt <sup>4</sup>, administrateur de la Société des travaux publics ; Charles Goudchaux <sup>5</sup>, banquier, et Charles Wallut, président du conseil du Crédit mobilier.

M. Le Camus et M. Alfred Obermayer, administrateur du Crédit mobilier, ont été nommés commissaires vérificateurs des comptes.

Après constatation par les administrateurs et commissaires de l'acceptation de leurs fonctions respectives, la société a été déclarée définitivement constituée.

Nous ajouterons que le conseil d'administration, qui s'est réuni après l'assemblée, s'est adjoint comme administrateur de la société, M. Eudoxe Rey, membre de la chambre de commerce d'Alger [et administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien].

---

CRÉDIT MOBILIER  
CAPITAL : 40.000.000  
15, PLACE VENDÔME  
(*Gil Blas*, 3, 11, 15 février 1881)  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 février 1881)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 février 1881)

Le Crédit mobilier met à la disposition de ses actionnaires et du public  
28.000 ACTIONS  
DE 500 FRANCS CHACUNE  
libérées de 125 francs  
DU

---

<sup>2</sup> Joanny Peytel (1845-1924) : il succède à Sée comme président en 1885. Voir encadré ci-dessous.

<sup>3</sup> Edmond Renoüard de Bussierre (1845-1911) : marié à Henriette de Suzannet. À distinguer de son homonyme Edmond Renoüard de Bussierre (1804-1888), diplomate, puis administrateur de sociétés (Chemins de fer Hainaut-et Flandres, Société financière de Paris, Société générale des soufres, Eaux de Bagnoles-de-l'Orne, commissaire aux comptes de La Paix-Incendie.). Ce dernier était entré dans ces affaires à la suite de son lointain parent Gustave Renoüard de Bussierre (surtout connu pour ses déboires comme administrateur de la Société de dépôts et de comptes courants dite « Banque Donon »), lui-même frère d'Alfred (des Établissement de constructions mécaniques de Strasbourg à Graffenstaden — puis de la Société alsacienne de constructions mécaniques — et des Chemins de fer de l'Est).

Bien qu'il n'y ait pas de parenté proche entre Edmond (1845-1911) et les précédents, une partie de sa carrière se déroule dans leur sillage puisqu'on le retrouve à la Société générale des chemins de fer économiques (1885), à la Banque Donon (où il succède en 1886 à Paul Renoüard de Bussierre, fils d'Alfred) et aux Chemins de fer portugais de la Beira-Alta. En outre administrateur des Chemins de fer du Sud de l'Autriche (1903).

<sup>4</sup> Georges de Louvencourt (La Ville-aux-Clercs, Loir-et-Cher, 1824-Saint-Aunès, Hérault, 1900) : marié en 1854 à Marie-Isabeau de Roquefeuil. Banquier à Orléans. Directeur de la Société générale à Montpellier (25 juin 1872), commissaire aux comptes de la Société d'épargne viagère et de coupons commerciaux, société anonyme d'assurances sur la vie (Bruxelles, 1880), directeur de la Banque franco-égyptienne, administrateur des Mines de Seriphos (oct. 1880) et de la Compagnie française pour le dessèchement et l'exploitation du lac Copais (nov. 1880), de la Société de Travaux publics et constructions, du Crédit algérien (janvier 1881), de la Nouvelle Compagnie des Tramways-Sud de Paris (nov. 1882), de la Banque de Constantinople (*Annuaire Blangini*, 1884-1885, *Guide statistique, historique, diplomatique, industriel et commercial de la Grèce*, Turin, vol. 1, p.292).

<sup>5</sup> Charles Goudchaux (21 mars 1842-7 mars 1925) : de la [Banque Goudchaux et Cie](#).

CRÉDIT ALGÉRIEN  
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE  
DIVISÉ EN 40.000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LÉOP. SÉE, banquier à Paris, président

Comité de Paris

MM. RENOUARD DE BUSSIERRE [Edmond], propriétaire ;  
GOUDCHAUX (CHARLES), banquier à Paris ;  
LOUVENCOURT (Vicomte GEORGES DE), administrateur de la Société de Travaux publics et constructions ;  
PEYTEL (JOANNY), administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien ;  
WALLUT (CHARLES), président du Crédit mobilier.

Comité d'Alger

MM. ANTONI (J.), directeur des Comptoirs maritimes, banquier à Alger.  
MATIAS-SITGÈS, commerçant à Alger.  
REY (Eudoxe), membre de la Chambre de commerce d'Alger.

---

EXPOSÉ

Le Crédit algérien a été fondé par un groupe d'hommes spéciaux connaissant les besoins et les ressources de l'Algérie.

Depuis quelques années, la prospérité des départements algériens a pris un grand développement.

La culture des céréales et de la vigne, l'élevage du bétail ont été la source de fortunes considérables et ont créé un commerce important.

Il est reconnu également que l'Algérie est un des pays les plus favorisés au point du vue minier et métallurgique.

Le gouvernement a contribué dans une large mesure à la mise en valeur de ces richesses naturelles par la création d'un réseau de routes et de chemins de fer qui, aux termes de la loi du 19 juillet 1879, devra être plus que triplé.

La création récente du Crédit foncier d'Algérie, établissement ayant un but spécial, est encore venue assurer le développement et la prospérité de la propriété foncière.

Le cadre d'opérations du Crédit algérien est plus vaste : chemins de fer garantis, industrie, mines., agriculture.

Le public a compris l'avenir réservé aux sociétés qui ont pris l'Algérie comme base de leurs opérations.

La haute situation de la Banque de l'Algérie est établie par le cours de ses actions cotées 2.000 fr., soit 1.500 fr. de prime ; celles de la Compagnie algérienne émises à 500 fr. valent 760 f. ; les titres du Crédit foncier et agricole d'Algérie récemment créé se traitent à 630 fr., soit avec une plus-value de 130 fr.

Les intérêts et dividendes des actions du Crédit algérien seront payés à Paris et à Alger, au siège social.

---

Ces actions sont mises en vente au prix de 600 fr. l'une, libérées de 125 fr. chacune, soit :

225 FRANCS  
PAYABLE COMME SUIV

50 francs en faisant la demande ;  
75 francs à la répartition ;  
50 francs le 25 mars prochain ;  
50 francs le 25 avril prochain ;  
225 francs

Les actionnaires du Crédit mobilier auront par privilège le droit de souscrire sans réduction une action à raison de quatre actions du Crédit mobilier qu'ils possèdent.  
Le solde sera réparti proportionnellement aux demandes.

---

LES DEMANDES SONT REÇUES LES  
MARDI 15 ET MERCREDI 16 FÉVRIER  
À Paris, AU CRÉDIT MOBILIER  
15, place Vendôme,  
EN PROVINCE, CHEZ TOUS SES CORRESPONDANTS

---

On peut, dès maintenant, adresser les demandes au Crédit mobilier par correspondance. Toute demande doit être accompagnée du premier versement de 50 francs par action.

---

*Les statuts et documents seront adressés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.*

# CREDIT MOBILIER

CAPITAL : 40.000.000  
45, PLACE VENDÔME

Le Crédit Mobilier met à la disposition de ses Actionnaires et du public

## 28,000 ACTIONS

DE 500 FRANCS CHACUNE  
Libérées de 125 francs

# CRÉDIT ALGÉRIEN

Société anonyme  
DU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS  
DIVISÉ EN 40.000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LÉOP. FÉE, banquier à Paris, président.  
Comité de Paris :  
MM. RENOUARD DE BOSSIÈRE (Ennevo), propriétaire ;  
GODCHAUX (Charles), banquier à Paris ;  
LOUYENCOURT (Vicente GROSSEAU), administrateur de la Société de Travaux publics et constructions ;  
FEYTEL (JOANNY), administrateur des chemins de fer de l'Ouest algérien ;  
WALLUT (CHARLES), président du Crédit Mobilier.  
Comité d'Algérie :  
MM. ANTONI (J.), Directeur des Comptes maritimes, banquier à Alger ;  
MATIAS-SITGÈS, commerçant à Alger ;  
REY (EUGÈNE), membre de la Chambre de Commerce d'Alger ;

### EXPOSÉS

Le Crédit Algérien a été fondé par un groupe d'hommes spéciaux connaissant les besoins et les ressources de l'Algérie.

Depuis quelques années, la prospérité des départements algériens a pris un grand développement.

La culture des céréales et de la vigne, l'élevage du bétail ont été la source de fortunes considérables et ont créé un commerce important.

Il est reconnu également que l'Algérie est un des pays les plus favorisés au point de vue minier et métallurgique.

Le gouvernement a contribué dans une large mesure à la mise en valeur de ces richesses naturelles par la création d'un réseau de routes et de chemins de fer qui, aux termes de la loi du 19 juillet 1870, devra être plus que triplé.

La création récente du Crédit Foncier d'Algérie, établissement ayant un but spécial, est encore venue assurer le développement et la prospérité de la propriété foncière.

Le cadre d'opérations du Crédit Algérien est plus vaste : chemins de fer garantis, industrie, mines, agriculture.

Le public a compris l'avantage réservé aux sociétés qui ont pris l'Algérie comme base de leurs opérations.

La haute situation de la Banque de l'Algérie est établie par le cours de ses actions cotées 2,000 fr., soit 1,500 fr. de prime ; celles de la Compagnie Algérienne émise à 500 fr. valent 700 fr. ; les titres du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie récemment créés se traitent à 600 fr., soit avec une plus-value de 100 fr.

Les intérêts et dividendes des actions du Crédit Algérien seront payés à Paris et à Alger, au siège social.

Ces Actions sont mises en vente au prix de 600 fr. l'une, libérées de 125 fr. chacune, soit :

**225 FRANCS**

PARQUELS COMME SUIV :

50 francs en faisant la demande ;  
75 — à la répartition ;  
50 — le 25 mars prochain ;  
50 — le 25 avril —

225 francs.

Les Actionnaires du Crédit Mobilier auront par privilège, le droit de souscrire sans réduction une action à raison de quatre actions du Crédit Mobilier qu'ils possèdent.

Le solde sera réparti proportionnellement aux demandes.

LES DEMANDES SONT REÇUES LES

## MARDI 15 ET MERCREDI 16 FÉVRIER

A Paris, AU CRÉDIT MOBILIER

45, place Vendôme, 45

EN PROVINCE, CHEZ TOUTS SES CORRESPONDANTS

On peut, dès maintenant, adresser les demandes au Crédit Mobilier par correspondance. Toute demande doit être accompagnée du premier versement de 50 francs par Action.

Les Statuts et Documents seront adressés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Crédit mobilier  
(*Le Capitaliste*, 9 février 1881)

Le Crédit mobilier a vu ses actions progresser à 685 fr.

La cause principale de cette hausse est sans doute l'émission de 28.000 actions du Crédit algérien, société nouvelle au capital de vingt millions, créée sous l'impulsion de l'établissement financier de la place Vendôme. Les actionnaires du Crédit mobilier ont, en effet, par privilège, le droit de souscrire sans réduction dans la proportion de une action du Crédit algérien, pour quatre actions du Crédit mobilier qu'ils possèdent.

---

Crédit algérien  
(*Le Capitaliste*, 23 février 1881)

L'émission des titres de cette société faite par le Crédit mobilier a reçu du public sérieux l'accueil que nous avions prévu.

Les actionnaires du Crédit mobilier qui ont usé du privilège d'irréductibilité qui leur était réservé, n'ont qu'à se féliciter de leur confiance, car la prime qui s'était manifestée en Bourse, au cours de l'émission, a encore augmenté.

Nous croyons pouvoir annoncer, du reste, que plusieurs des importantes affaires étudiées par le conseil d'administration, sont à la veille d'être réalisées, et justifieront amplement la prime demandée au public.

Comme nous le disions l'autre jour, loin de voir dans le nouveau venu un rival et un concurrent, les établissements algériens paraissent très disposés à rechercher son alliance.

Le champ d'opérations du Crédit algérien dont nous avons démontré l'étendue et la richesse, sera d'autant plus fécond pour les actionnaires, que la nouvelle société s'occupera plus vite d'y travailler.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 30 mars 1881)

Le Crédit algérien n'est pas une création spontanée. Son plan a été longuement médité, son objet est précis, et son avenir assuré.

L'idée de cette institution appartient à un groupe d'hommes actifs et expérimentés qui n'en sont pas à leur coup d'essai en Algérie.

Les noms que nous voyons figurer dans le conseil d'administration du Crédit algérien, sont intimement liés aux principales affaires algériennes et nous sont un garant de la prospérité future de la nouvelle institution.

Pour n'en citer qu'un seul, le nom de M. Léopold Sée, chef de la maison de banque Léopold Sée et Cie, ne rappelle-t-il pas les principaux emprunts provinciaux et municipaux d'Algérie émis par l'intermédiaire de cette importante maison ?

Parcourons la liste, et nous ne trouvons pas un seul nom qui ne soit attaché par des intérêts directs ou par des connaissances spéciales à notre belle colonie d'Algérie.

On ne fonde pas une affaire de cette importance, on ne fait pas appel à un capital de 40 millions sans s'être rendu compte de ses moyens d'existence possibles et sans avoir, tout d'abord, trouvé l'emploi de ces millions, au moins pour la première année sociale.

Or, nous croyons savoir que le Crédit algérien s'est assuré, par traité, une part importante dans l'augmentation aujourd'hui décidée du capital de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien.

Rien que de ce chef, le dividende du premier exercice serait acquis.

De plus, la société a en vue l'achat de plusieurs mines fort riches, dont l'exploitation avait été abandonnée, faute de capitaux, par leurs premiers acquéreurs.

En dehors même de ces différentes entreprises industrielles, le Crédit algérien est en excellente situation pour prêter son concours à l'État dans toutes les grandes opérations d'emprunts par émission publique ou de trésorerie, ainsi qu'aux provinces et aux villes incontestablement intéressées à se mettre en rapport avec un établissement de crédit qui viendrait à elles avec les recommandations et les souvenirs dont nous avons rappelé les intéressantes origines.

Les actions du Crédit algérien valent actuellement 650 fr. Elles viennent d'être admises aux négociations de la Bourse, à terme et au comptant.

Nous ne faisons aucune comparaison en signalant le cours de 2.000 fr. coté sur l'action de la Banque d'Algérie, celui de 760 coté sur l'action de la Compagnie algérienne. Nous constatons seulement qu'il est possible pour toute entreprise algérienne bien administrée, d'atteindre ce haut degré de la faveur publique.

Ces vieilles institutions, sans doute, ont, sur de plus jeunes, l'avantage de l'ancienneté. Mais il nous est permis de prévoir que le Crédit algérien n'attendra pas de longues années pour mériter l'estime et le crédit acquis, avec le temps, à ses aînées. Dès aujourd'hui, nous le répétons, plusieurs entreprises fructueuses sont soumises à son étude ; nos prévisions à cet égard nous permettent d'assigner aux actions de cet établissement un prix bien supérieur à celui coté actuellement et tout au moins, égal à celui que valent les actions du Crédit foncier et agricole d'Algérie, dont la création n'est guère moins récente.

Nous n'hésitons donc pas à recommander particulièrement l'achat des actions du Crédit algérien

Les entreprises algériennes nous sont familières ; notre clientèle ne les connaît-elle pas un peu aussi pas expérience ? Qu'elle se souvienne des actions du chemin de fer de Bône à Guelma, recommandées par nous à 480 et cotées actuellement 640 ; des actions des chemins de fer de l'Est-Algérien, signalées à ses achats, au prix de 520 et cotées aujourd'hui 605 fr.

Nous pourrions bien, dans quelques mois, lui proposer le même exercice de mémoire au sujet des actions du Crédit algérien.

---

Le crédit en Algérie  
(*Le Capitaliste*, 6 avril 1881)

Nous disons plus haut que l'Algérie va devenir le grand objectif de la spéculation française en finance comme en industrie. Il suffit de voir quels larges développements prennent les établissements de crédit, pour reconnaître que nous ne faisons qu'indiquer une situation qui s'affirme de plus en plus tous les jours.

Aucun établissement n'est appelé à faire à ses voisins une concurrence fâcheuse. Le champ est vaste et la moisson peut être abondante pour tous. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie, par exemple, tient une place que personne ne pourrait songer à lui disputer, mais il ne tient pas toute la place. C'est parce qu'enfermé dans le cercle de ses statuts, il doit laisser à une autre société nombre d'opérations ou d'emplois de capitaux où il y a des fortunes à faire, que le Crédit algérien, à côté du Crédit foncier et agricole d'Algérie, a un immense avenir et de gros bénéfices en perspective.

---

Crédit algérien  
(*Le Capitaliste*, 27 avril 1881)

On se rappelle que nous avons annoncé que cette brillante institution de crédit, de création récente, patronnée par un groupe d'hommes rompus aux affaires et spécialement familiarisés avec les grandes entreprises algériennes, avait pris un important intérêt dans l'augmentation du capital de la Compagnie de l'Ouest-Algérien et devait recueillir, de ce chef, un bénéfice qui lui assurait dès aujourd'hui, un dividende rémunérateur pour son premier exercice.

Cette première opération assurée, d'autres, aussi fructueuses, se présentaient à l'étonnante activité de cette jeune institution de crédit. Les capitaux ont beau jeu en Algérie. La concurrence dans les affaires algériennes, que nous appelons de tous nos vœux, pour le bien de notre colonie, n'est pas encore venue restreindre le bénéfice des premiers occupants.

C'est ainsi que le Crédit algérien vient d'acquérir à des conditions avantageuses, d'immenses terrains situés à Oran. Le seul fait de cette acquisition par un établissement de crédit important, est de nature à accroître la confiance qu'on attache généralement, en Algérie, aux placements immobiliers.

Le Crédit algérien est donc assuré, quand il le voudra, d'opérer la revente de ces terrains avec un important profit.

Nous sommes heureux de constater, et il n'y a là rien qui nous étonne, que les cours des actions du Crédit algérien n'ont pas été entraînés, la semaine dernière, dans la déroute générale des valeurs du marché. Il faut convenir, il est vrai, que le cours de 645 fr. est bien modeste pour un établissement de crédit dont les débuts ont été marqués si brillamment et dont les destinées sont intimement liées à la prospérité croissante de l'Algérie.

Une remarque pour finir : La Banque d'Algérie est cotée 2000 fr. ; la Compagnie algérienne, 760 ; le Crédit foncier et agricole d'Algérie, 740 ; et le Crédit algérien, 645.

Quelle opération fructueuse dans l'achat de cette dernière valeur, à condition de s'y prendre à temps !

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 1<sup>er</sup> juin 1881)

L'attention des spéculateurs et des capitalistes a pris le même chemin que nos troupes : l'imagination va au-devant des perspectives désormais certaines et toutes grandes ouvertes sur le littoral africain ; et l'imagination, cette fois, marche de pair avec le raisonnement.

Les sociétés de crédit, précédemment existantes dans notre colonie algérienne, augmentent leur capital.

Les grandes institutions, de création récente, le Crédit foncier d'Algérie, le Crédit algérien, sont l'objet de transactions suivies et croissantes à terme et au comptant. Les cours de la première varient entre 735 et 740 ; les cours de la seconde, entre 635 à 640, Toujours 100 fr. d'écart. Notre opinion est que cet écart doit s'atténuer d'abord, disparaître ensuite par la hausse de la seconde.

Le Crédit algérien, propriétaire du réseau de chemin de fer de l'Ouest-Algérien, voit, de ce côté seulement, son champ fécond d'opérations s'élargir sous le coup des nécessités présentes ;



Nécessité pour le gouvernement d'activer la construction des chemins de fer de pénétration vers le sud de la province d'Oran, autant au point de vue militaire qu'au point de vue agricole et industriel ;

Nécessité de pousser les lignes vers le Maroc, afin de parer à des éventualités qui pourraient aussi bien se présentera l'ouest de notre colonie qu'elles se sont présentées à l'est.

Nous avons annoncé le voyage à Alger d'un des administrateurs, M. [Joanny] Peytel, si compétent et si versé dans les affaires algériennes <sup>6</sup>.

M. Peytel a rapporté les meilleures impressions et constaté les sympathies et les adhésions que le Crédit algérien rencontre de toute part ; ces sympathies et ces adhésions se sont traduites par de nombreuses et importantes propositions qui sont à l'examen du conseil d'administration.

Cet ensemble de faits a eu pour conséquence naturelle de mettre en nouveau relief la haute situation financière de l'administrateur délégué, M. Eudoxe Rey, et de ses collègues à Alger.

---

### CRÉDIT ALGÉRIEN (*Le Capitaliste*, 17 août 1881)

Nous lisons dans le *Messenger de Paris* un article sur le Crédit algérien, qui contient des renseignements fort intéressants sur la situation de cette institution de crédit, et que nous reproduisons pour nos lecteurs :

« Le Crédit algérien fait en ce moment l'appel du second versement de 125 fr. sur ses 40.000 actions. Un article des statuts disposait que cet appel de fonds serait fait au cours de la première année d'exercice. La mesure prise par le conseil d'administration lui était donc dictée par le pacte social ; elle l'était encore plus par la marche heureuse des affaires de la société.

» On sait, en effet, malgré la réserve gardée par la direction du Crédit algérien, que l'établissement a acquis, dans des conditions très favorables, la majeure partie des actions de la Compagnie de l'Ouest-Algérien. On sait également que cette Compagnie de chemins de fer était la seule des Compagnies exclusivement algériennes dont les recettes nettes fussent suffisantes pour qu'elle ne recourut pas à la garantie que le département d'Oran lui avait concédée. L'exercice 1850 avait même laissé un bénéfice, qui avait été employé à atténuer les avances portées au compte du département : nous disons portées au compte du département, et non reçues de lui, car les comptes de la Compagnie n'avaient pas été complètement réglés. C'est à raison de cette circonstance que le Crédit algérien avait pu acquérir les titres mentionnés plus haut dans d'excellentes conditions.

» La Compagnie de l'Ouest-Algérien poursuivait auprès des pouvoirs publics la substitution de la garantie de l'État à celle du département et l'apurement définitif de ses comptes de premier établissement, et la prolongation sur 100 kilomètres de sa ligne actuelle, avec la garantie de l'État pour les dépenses à faire.

» Une loi qui vient d'être votée par la Chambre et le Sénat lui a donné cette triple satisfaction. La combinaison est avantageuse pour l'État, la Compagnie assaut consenti à reporter les excédents de ses recettes nettes de la ligne du Tlélat à Sidi-bel-Abbès au delà de 468.500 fr., pour combler les insuffisances qui pourraient se produire sur le

---

<sup>6</sup> Joanny Peytel : commissaire aux comptes du Chemin de fer de Bône à Guelma et prolongements de 1876 aux années 1920, administrateur de la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

prolongement ; elle est avantageuse pour la Compagnie dont les titres sont garantis par l'État, et qui va exécuter pour 15 millions de travaux également avec cette garantie.

» Le Crédit algérien, principal actionnaire de l'Ouest-Algérien, se trouve donc possesseur de titres dont la valeur s'est sensiblement accrue : il pourrait les rétrocéder avec un bénéfice important, mais il préfère prêter son entier concours à l'Ouest-Algérien pour les 15 millions de titres que cette Compagnie aura prochainement à créer, et qui, garantis comme nous venons de l'indiquer, offrent toute sécurité. Il n'est pas douteux qu'il trouvera dans ce concours des avantages en dehors de ceux qu'il a déjà réalisés.

» C'est en vue de ces opérations et d'autres qui sont en cours, et lui donnent aussi toute satisfaction, que le conseil du Crédit algérien a décidé immédiatement l'appel du second quart. Il était indispensable de mettre les capitaux réalisés par l'établissement en rapport avec les opérations assurées;

» Les actionnaires ne peuvent que se féliciter de voir l'établissement dirigé dans la voie où il est entré. Les affaires de chemins de fer garantis par l'État sont particulièrement désirables ; si elles ne donnent pas d'énormes bénéfices, elles offrent du moins toute sécurité, et les banques qui ont pu s'y attacher, ont recueilli des avantages sérieux. Le Crédit algérien est dans ce cas ; non seulement des résultats importants sont déjà acquis, mais d'autres sont assurés. »

Nous sommes heureux de donner connaissance de tous ces faits à nos lecteurs, certain que s'ils ne sont déjà intéressés dans les opérations du Crédit algérien, ils trouveront dans ce document la preuve des utiles conseils que nous leur avons toujours donnés à l'égard de cette valeur et que nous leur renouvelons encore aujourd'hui en présence surtout de l'occasion qui leur est actuellement offerte par la dépréciation des cours, de la mettre en portefeuille dans de bonnes conditions.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 9 novembre 1881)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, réunie lundi sous la présidence de M. Léopold Sée, président du conseil d'administration, a décidé la mise au porteur des 40.000 actions sociales, qui sont toutes libérées de 250 fr.

---

Crédit algérien  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1882)

Les actionnaires du Crédit algérien se sont réunis samedi en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1881 et décidé que les bénéfices de cet exercice, s'élevant à 1.029.358 11, seraient répartis de la manière suivante : réserve légale 51.469 90, dividende de 15 fr. sur 40.000 actions, y compris l'acompte de 7 50 distribué en janvier dernier 600.000 fr. ; prélèvements statutaires 31.580, report à l'exercice suivant 346.210 21. Le solde du dividende, 7 fr. 50 par action, sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. L'assemblée a, de plus, ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Rey, Sitgès, Antoni, et nommé M. Ch. Jourdan à ces mêmes fonctions. MM. Goudchaux et de Bussièrès ont été réélus administrateurs et MM. Le Camus et Obermayer confirmés dans leurs pouvoirs de commissaires pour 1882.

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a voté diverses modifications de détail aux statuts.

---

Crédit algérien  
(*Le Messenger de Paris*, 19 juin 1882)

Nous avons fait connaître, avant-hier, les résolutions votées par l'assemblée générale des actionnaires du Crédit algérien qui s'est tenue ce même jour ; nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements.

La réunion était présidée par M. L. Sée président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, des deux plus forts actionnaires présents, le représentant du Crédit mobilier et M. Albert Sée ; dès le début de la séance, le nombre des actions représentées était de 21.500.

Après la constitution du bureau, un des administrateurs, M. Peytel, a donné lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1881. Les bénéfices pour ce premier exercice social se sont élevés à 1.029.358 11, déduction faite des frais généraux de Paris et d'Alger 99.087, de l'abonnement au timbre 11,167, déduction faite même des frais de premier établissement qui ont été entièrement amortis et dont le montant était de 42.341. L'assemblée, sur la proposition du conseil, a, comme nous l'avons dit samedi dernier, réparti le total des bénéfices de la manière suivante : 5 % au fonds de réserve 51.467 90 ; aux actionnaires intérêts et dividende 600.000 fr., soit 15 fr. par action dont 7 50 payés en janvier, et 7 50 payables à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain ; prélèvements statutaires 31.580 fr. ; reporté à nouveau 346.210 21. Il n'est que juste de faire remarquer que la constitution de la Société datant du 26 janvier 1881, et le capital ayant été de 5 millions pendant 7 mois, 10 millions pendant 4 mois, le dividende de 15 fr. par action représente environ 10 % du capital versé. Le report à nouveau de la somme de 346.210 fr. est un de sage prévoyance qui assure, dans la mesure du possible, la stabilité et la progression des dividendes. Un semblable résultat, obtenu pendant un premier exercice social, en même temps qu'il atteste l'activité fructueuse du conseil d'administration, est de nature à inspirer pleine confiance dans l'avenir de la Société. Nous trouvons, au surplus, dans le rapport du conseil, des renseignements très complets et très intéressants qui ne peuvent que corroborer cette opinion.

Le Crédit algérien, en effet, s'est tenu constamment et de parti-pris à l'écart de toute spéculation ; les participations financières ne figurent au bilan que pour 551.890, sommes payées. La liquidation de ces opérations peut être lente, il est possible qu'il en résulte quelques mécomptes mais la somme des bénéfices qui ont été reportés à nouveau est plus que double des différences qui pourraient se produire, en aucun cas ; l'une de ces participations a, d'ailleurs, été liquidée en 1882 avec bénéfice. Dans ces conditions, on s'explique facilement, ainsi que le constatent le rapport du conseil et celui des commissaires, que la Société ait traversé aussi heureusement la crise du début de 1882 ; toutes les sommes employées en reports et en avances qui représentaient près de 7 millions 1/2 sont rentiers sans aucune difficulté.

Dès la constitution de la Société, le conseil s'est préoccupé de déterminer le champ auquel il désirait limiter momentanément les affaires sociales. Il ne lui a pas paru opportun de faire l'escompte du papier de commerce, cette branche d'opération étant déjà traitée avec succès par de nombreuses et importantes maisons de banque en Algérie. Dans le but d'affirmer nettement le rôle du Crédit algérien, qui est de favoriser le développement agricole, commercial et industriel en Algérie, il s'est intéressé tout d'abord à l'une des grandes affaires de chemins de fer qui sont en voie de développement de l'autre côté de la Méditerranée. Il s'agit de la [Compagnie de l'Ouest-](#)

Algérien, dont nous avons eu, a plusieurs reprises, l'occasion de montrer l'importance et de signaler les progrès.

Le Crédit algérien a, dans des conditions très favorables, acquis l'intérêt que possédaient trois maisons de banque de Paris dans cette affaire. Ces maisons se sont réservé, d'ailleurs, le droit de s'intéresser chacune pour 10 % dans les opérations successives que la Société pourrait traiter avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien. Le refus de participation dans une seule opération rend cette clause caduque pour toutes celles qui suivraient. En février 1881, la Compagnie de l'Ouest-Algérien ne possédait qu'une ligne de 52 kilomètres reliant Sidi-Bel-Abbès, centre très prospère du département d'Oran, au Tlelat et par suite à Oran. Elle jouissait d'une garantie départementale de produit net de 420.000 fr. Les recettes nettes du trafic atteignaient déjà 380.000. C'était une situation excellente et qui, dans l'esprit du conseil, devait s'améliorer encore dans de notables proportions ; aussi n'hésitait-il pas à acquérir pour une somme de 3.550.000 fr la totalité des bons provisoires d'obligations émis par cette compagnie en dehors de ses obligations 3 % admises à la cote officielle de la Bourse de Paris, ainsi que 86 % des actions et une rente éventuelle de 60.000 fr.

Peu de temps après, des négociations engagées par la Compagnie avec l'État, en vue de l'extension de son réseau, aboutissaient heureusement. Une loi du 22 août 1881 substituait la garantie de l'État à celle du département, pour la ligne exploitée, et le revenu net garanti était élevé de 420.000 à 468.500 ; une concession nouvelle de 100 kilomètres, également avec garantie de l'État, était accordée à la Compagnie. Enfin le Sénat est, en ce moment, saisi d'un projet de loi déjà voté par la chambre des députés, concernant de nouvelles lignes avec la même garantie.

Depuis cette loi du 22 août 1881, la Compagnie de l'Ouest-Algérien s'est reconstituée sur les bases de la garantie fixée par ladite loi. Les bons, rentes et actions, achetés par le Crédit algérien ont été remplacés par 8.682 actions de la Compagnie reconstituée, dont le revenu net résultant de la garantie est de 25 fr. minimum et qui sont remboursables à 600 francs. En outre, il a souscrit dans le nouveau capital 4.884 actions. Celles que la société possédait en portefeuille au 31 décembre, étaient calculées à 500 et il en a été, par la suite, rétrocédé plus de 4.000 à un taux supérieur à ce prix. L'ensemble des actions et obligations de la Compagnie de l'Ouest-Algérien figurent au bilan du Crédit algérien pour 4.958.187. Ces titres figurent à la cote officielle, avec la mention : garantie de l'État, conformément à la loi du 22 août 1881. En effet, le revenu net garanti par l'État, couvre entièrement leur service, intérêts et amortissements.

Le conseil estime que le Crédit algérien ne peut que s'applaudir d'avoir pris un intérêt important dans une entreprise d'utilité publique qui offre toute la sécurité désirable. La Société, justifiant son titre, facilite ainsi le développement d'un des principaux réseaux de chemins de fer en Algérie.

En dehors de cette importante opération avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien, le conseil d'administration a cru qu'il était de l'intérêt social de donner son concours au développement de la propriété en Algérie qui prend chaque jour une extension digne d'être signalée. C'est par Oran qui, grâce à sa situation géographique, est devenu le centre commercial de l'Ouest, que le Crédit algérien a commencé ses opérations immobilières. Il s'est rendu acquéreur de 193.000 mètres de terrains urbains à des conditions très avantageuses et les reventes effectuées depuis la clôture de l'exercice 1881 ont laissé un notable bénéfice. Il a également acheté, dans la province d'Oran, 3.500 hectares de terres arables. Enfin, le Crédit algérien vient d'acquérir en Tunisie, au prix de 33 fr. environ l'hectare, un domaine d'une grande fertilité dont la contenance est de 20.000 hectares.

L'ensemble des sommes payées pour le domaine immobilier de la Société s'élevait, au 31 décembre dernier, à 1,329,876, somme qui figure au bilan et qui représente les déboursés, sans majoration et sans intérêts. Le compte de profits et pertes n'a donc

bénéficié, en 1881, d'aucune somme du chef des achats de terrains. Le conseil n'entend nullement limiter l'activité de la Société à la province d'Oran, mais il désire, et les actionnaires ne peuvent que l'en féliciter, développer lentement et prudemment leurs opérations sociales.

En résumé, le capital versé de 10 millions, accru de 1 million de bénéfices, soit 11 millions, était représenté au 31 décembre par :

1° 45 % environ en titres jouissant de la garantie de l'État ;

2° 12 % environ en achats immobiliers ;

3° 5 % environ en participations financières ;

4° 38 % étaient disponibles et employés temporairement en reports et avances garanties, ainsi que les fonds provenant des comptes créditeurs.

Enfin, en regard des 3.500.000 de comptes créditeurs, les disponibilités en caisse et reports s'élevaient à plus de 7 millions.

Après le rapport du conseil, qui a produit sur l'assemblée l'impression la plus favorable, il a été donné lecture du rapport des commissaires dont nous avons publié le texte dans notre numéro du 8 juin dernier.

Il a été procédé ensuite au vote des diverses résolutions inscrites à l'ordre du jour; nous les avons fait connaître samedi et nous les rappelons en peu de mots.

L'assemblée, après avoir donné son approbation aux comptes de l'exercice 1881, a fixé le dividende de cet exercice à 15 fr. par action, dont 7 50 distribués en janvier dernier, et 7 50 payables au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. E. Rey, Sitgès, Antoni et Ch. Jourdain ont été nommés administrateurs. L'assemblée a, de plus, réélu administrateurs pour 6 ans, MM. Goudchaux et de Bussièrès et confirmé MM. Obermayer et Le Camus dans leurs pouvoirs de commissaires pour 1882.

À l'issue de l'assemblée annuelle, les actionnaires se sont réunis à titre extraordinaire. Sur la proposition du conseil, la réunion a voté quelques modifications aux articles 17 et 22 des statuts.

En conséquence, le conseil d'administration sera, désormais, composé de 8 à 14 membres ; il se divisera en deux comités, celui d'Alger comprenant de 3 à 5 membres et celui de Paris composé de 5 à 9 membres. Pour être valables, les délibérations du conseil devront être prises dans des réunions composées de 3 administrateurs présents au moins. Dans le cas où 3 membres seulement seront présents, les résolutions devront être prises à l'unanimité.

Ces diverses modifications qui ont pour but de simplifier les rouages de l'administration, tout en conservant intactes les garanties constituées par les statuts, ont obtenu, comme les autres propositions du conseil, l'unanimité des suffrages.

L. MARMANT.

---

*Charles* Fulcran JOURDAN, administrateur délégué à Alger.

Né le 12 août 1844 à Paris.  
Fils de Louis Jourdan (Toulon, 1810-Alger, 1881), collaborateur du *Siècle*,  
et d'Hortense Derivière.  
Marié à Mustapha (Algérie), le 14 mai 1875, avec Judith Clarisse Tastet  
(Paris, 13 mars 1841-Alger, 25 septembre 1920).

Collaborateur du *Siècle* en Algérie.  
Auteur de *Croquis algériens* (1880).  
Conseiller municipal de Mustapha.  
Délégué financier d'Alger-Nord (1899-1910).  
Administrateur des hôpitaux civils et du bureau de bienfaisance  
musulman.  
Vice-président du comité de secours algérien (septembre 1914).

Décédé à Alger-Télemly, en sa propriété de Mont-Riant, le 6 août 1928.

*Annuaire de la compagnie des agents de change* 1883, p. 404-408 :  
Crédit algérien  
Administrateurs. MM. L. Sée, président ; Ed. de Bussierre, Ch. Goudchaux, vicomte  
de Louvencourt, J. Peytel, Ch. Wallut.  
Comité d'Alger. MM. Eudoxe Rey, administrateur délégué ; Antoni, C. Jourdan,  
M. Sitgès.

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 30 mai 1883)

En quelques jours, le Crédit algérien a profité d'une hausse de 20 fr. Le mouvement s'est accentué en Bourse sur la nouvelle d'une prochaine et nouvelle réduction du capital de cette société par voie de rachat d'actions au-dessous du pair. On sait que la combinaison avait été fructueusement appliquée l'année dernière.

Crédit algérien  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juin 1883)

Les actionnaires du Crédit algérien se sont réunis hier, en assemblée ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1882 et fixé le dividende de cet exercice à 15 fr. par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été mis en paiement le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde du dividende, soit 7 fr. 50 par titre, sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. de Louvencourt et Peytel, administrateurs sortants ont été réélus.  
M. Obermayer a été confirmé dans ses pouvoirs de commissaire pour 1883.

L'assemblée extraordinaire a décidé de réduire le capital social de 15 millions à la somme de 10.000.000, qui seront représentés par 20.000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr., et ce, au moyen du rachat au cours de 460 fr. de 10.000 actions qui devront être annulées.

L'assemblée a décidé, en outre, que les 400.000 francs formant la différence entre le prix d'achat des 10.000 actions dont il vient d'être parlé, et le capital versé sur ces titres sera porté au compte de réserve extraordinaire qui s'élèvera alors à 80.000 fr. et pourra être employé en achats d'actions du Crédit algérien au-dessous du pair, achats que le conseil d'administration est dès à présent autorisé à faire dans ces conditions.

Elle a, en conséquence des décisions qui viennent d'être indiquées, apporté diverses modifications aux articles 4 et 5 des statuts.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

*Joanny Benoît PEYTEL, président*

Né à Paris II<sup>e</sup>, le 10 octobre 1844.

Marié à Colombes, le 14 août 1866, avec Marie Anne Louise Chaillou.

Commissaire aux comptes du Crédit mobilier (1876-1886),  
et du [Chemin de fer de Bône à Guelma](#) (1876-1924),

Administrateur du Chemin de fer économique de la vallée d'Auge (1878),  
Directeur de la maison de banque Léopold Sée et Cie. À ce titre :  
administrateur (1879), puis président (1903) des [Chemins de fer de l'Ouest-Algérien](#),  
scrutateur à l'assemblée de 1880 du [Crédit foncier et agricole d'Algérie](#),  
administrateur des Tramways-Sud de Paris (1882),  
contrôleur adjoint au liquidateur du [Crédit foncier colonial](#) (1892),  
administrateur de la Société française de banque et de dépôts (1898) :  
filiale belge de la Société générale.  
actionnaire de la Société des Pétroles de Volanki-Boryslaw (1898),  
administrateur (1899), puis président (1905) des Raffinerie et sucrerie Say,  
[Permissionnaire minier en Côte d'Ivoire](#) (1901-1902)  
membre du comité pour l'unification de la dette publique ottomane (1903),  
Gros actionnaire du Printemps, il est confronté en 1905 aux détournements à fins  
spéculatives de Jaluzot.

Administrateur de la [Banque d'État du Maroc](#) (1907),  
de la [Compagnie générale du Maroc](#) (1912),  
de la [Compagnie franco-espagnol du chemin de fer de Tanger à Fez](#),  
du Crédit national (1919),  
des Hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey (réélu en déc. 1921),

Collectionneur et mécène.  
Commandeur de la Légion d'honneur (1912).  
Décédé à Paris VIII<sup>e</sup>, le 6 septembre 1924.

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 24 juin 1885)

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit algérien s'est tenue le 20 juin sous la présidence de M. [Joanny] Peytel.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes, elle a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice. 1884 tels qu'ils lui étaient présentés et fixé à 12 fr. 50 par action le dividende de cet exercice. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été distribué en janvier dernier, le solde, 5 fr., sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

L'assemblée a réélu administrateur, pour six ans, M. Ch. Jourdan, et comme commissaire de vérification des comptes de l'exercice 1885, M. [Alfred] Obermayer.

L'assemblée, après avoir entendu les explications sur les traités passés entre le Crédit algérien et la Compagnie de l'Ouest-Algérien, a autorisé MM. Ch. Goudchaux, J. Peytel et E[udoxe] Rey, administrateurs, à participer, directement ou indirectement, aux marchés qui sont ou seront en cours avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
Assemblée générale du 21 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 27 juin 1885, p. 420)

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit algérien s'est tenue, le 21 juin, sous la présidence de M. Peytel. Il résulte du rapport du conseil d'administration à cette assemblée que, pendant l'exercice 1884, le conseil ne s'est point écarté de la ligne de conduite qu'il s'était tracée en 1889. Il s'est borné presque exclusivement à poursuivre les affaires en cours, sans s'engager dans de nouvelles opérations.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 27 novembre 1884, le capital a été réduit de 10 à 8 millions par le rachat et l'annulation de 4.000 actions. La différence entre le prix d'acquisition de ces titres et le pair, qui représente une somme de 256.507 fr. 25, a été portée à la réserve extraordinaire, dont le montant s'élève aujourd'hui à 1.056.507 fr. 25.

Conformément à la décision de la dernière assemblée, une partie de cette réserve a été affectée à l'achat d'actions du Crédit algérien au-dessous du pair. À la date du 31 décembre 1884, 578 actions avaient été acquises, pour 108.679 fr. 31 ; et, à l'heure présente, ces achats portent sur 1.947 actions pour 360.467 fr. 56. Constatons que, en dehors de cette réserve extraordinaire, la réserve légale s'élève à 93.731 fr. 35.

Lors de la dernière assemblée, quelques actionnaires avaient demandé qu'il fût procédé à la réduction du capital par l'échange de deux actions libérées de 250 fr. contre une action entièrement libérée. Le conseil a mûrement étudié cette importante question, et il lui a paru que le capital actuel de 8 millions, dont 4 millions versés était nécessaire à la société, tant au point de vue de son crédit que pour participer aux affaires que le conseil a en vue, notamment avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien. Il convient d'ajouter que les affaires en cours ne comportent pas d'appel de fonds et que le conseil ne prévoit nullement une mesure de cette nature.

Comme en 1883, les opérations sur actions et obligations de la Compagnie de l'Ouest-Algérien constituent la plus importante partie des affaires de la société. Elle a réalisé le solde des obligations 4 % qu'elle avait en portefeuille. Elle a, en outre, contribué au placement de 21.160 obligations 8 % de l'Ouest-Algérien, dont l'émission a été faite principalement, et avec un plein succès, aux guichets de la Société générale et du Crédit lyonnais. La garantie de placement qu'avait donnée le Crédit algérien s'est ainsi trouvée éteinte.

Au 31 décembre 1884, le Crédit algérien avait en portefeuille 6.687 actions de l'Ouest-Algérien. Il a, depuis, placé 4.000 de ces titres. Sa situation est donc aujourd'hui assez complètement dégagée pour qu'il puisse participer largement à l'émission à laquelle ne peut tarder de procéder la Compagnie de l'Ouest-Algérien pour la ligne de



Tabia à Tlemcen qui vient de lui être concédée par l'Etat avec garantie de produit net comme pour les autres lignes du réseau.

La convention de garantie d'intérêts, jusqu'à la fin de la construction des lignes de Sidil-bel-Abbès à Ras-el-Ma et d'Oran à Ain-Temouchent touche à sa fin, et le conseil a la satisfaction de pouvoir dire que ses calculs n'ont pas été trompés.

Le rapport, passant en revue les divers chapitres du bilan, mentionne la participation du Crédit algérien dans la Société Cheuret et Cie (225.000 francs) qui a distribué 8 % pour le dernier exercice, et son intérêt dans la Nouvelle Société des Tramways Sud (17.500 francs). La liquidation de cette dernière affaire est probable à bref délai, et il a été mis en réserve une somme de 10.000 francs pour couvrir toute différence pouvant résulter de cette liquidation.

Les domaines figurent au bilan à peu de chose près, pour le même chiffre qu'en 1883. Il n'y a pu eu d'acquisitions nouvelles, mais seulement quelques ventes peu importantes, environ 23.000 mètres, qui ont donné un bénéfice minimum de 100 % sur le prix d'inventaire.

Le conseil, se basant sur les rapports spéciaux d'ingénieurs, avait pensé pouvoir entreprendre utilement l'exploitation des Mines de Maziz (mine de calamine). Mais diverses causes, notamment la baisse du prix du zinc, l'ont engagé à ne pas poursuivre pour le moment cette exploitation, et il a passé la totalité des dépenses par profits et pertes ; ce chapitre ne figure toujours que pour le chiffre de 94.879 fr. 17.

Enfin, de l'examen de l'actif de la société, il résulte que les engagements sont très inférieurs aux chiffres qu'accusait le bilan de 1883, et que ses disponibilités ont augmenté dans une notable proportion.

Déduction faite des frais généraux, le compte de profits et pertes de 1884 présente un solde créditeur de 223.998 fr. 67 y compris le report de 10.881 fr. 02 de l'exercice précédent. Il avait été, en 1883, de 344.352 francs. Le conseil a proposé d'attribuer :

5 % à la réserve légale 10.655 85

12 fr. 60 de dividende aux 16.000 actions, dont 7,50 distribués en janvier dernier et 5 fr. payables le 1<sup>er</sup> juillet prochain 200.000 00

Et de reporter à nouveau 12.342 82

L'assemblée a approuvé les comptes de 1884, ainsi que la répartition qui lui était proposée.

Elle a autorisé MM. Ch. Goudchaux, J. Peytel et Rey, administrateurs de la société et également administrateurs de l'Ouest-Algérien, à participer directement ou indirectement aux marchés qui sont ou seront en cours avec cette dernière Compagnie.

M. Ch. Jourdan, administrateur sortant, a été réélu.

---

#### CRÉDIT MOBILIER (*Le Capitaliste*, 30 juin 1886)

[...] L'un des commissaires, M. [Joanny] Peytel, malgré l'insistance générale, s'est absolument opposé à sa réélection, se retranchant derrière ses nombreuses occupations [président Crédit algérien, adm. de l'Ouest-Algérien, comm. cptes Bône-Guelma...] et faisant remarquer qu'il était préférable qu'à l'avenir, les comptes soient vérifiés par des hommes nouveaux, exempts de toute idée préconçue.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juin 1887) (*Le Capitaliste*, 13 juillet 1887)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Crédit algérien a eu lieu le 23 juin 1887, sous la présidence de M. [Joanny] Peytel, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1886 ont été approuvés, et le dividende de cet exercice a été fixé à 20 fr. par action, payables 7 fr. 50 depuis janvier dernier, et 12 fr. 50 à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. Antoni, administrateur sortant, a été réélu et M. [Georges] Favereaux <sup>7</sup> a été nommé comme administrateur à Alger, en remplacement de M. [Eudoxe] Rey, qui remplira ses fonctions à Paris <sup>8</sup>.

Les pouvoirs du commissaire des comptes, M. [Alfred] Obermayer, ont été renouvelés.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

### CRÉDIT ALGÉRIEN

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 12 juin 1888)*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Crédit algérien a eu lieu samedi sous la présidence de M. J. Peytel, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1887 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 20 fr. par action, payables 7 fr. 50 depuis janvier dernier, et 12 fr. 50 à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. le baron de Bussierre et Th. [sic : Charles] Goudchaux, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs du commissaire, M. Obermayer, ont été renouvelés.

Les diverses résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

*Annuaire de la Compagnie des agents de change 1888, p. 451-454 :*

Crédit algérien

Administrateurs : MM. Peytel, président ; Rey, v.-pdt ; Ed. de Bussierre, Ch. Goudchaux, vicomte de Louvencourt, Ch. Wallut.

Comité d'Alger : MM. Jourdan, administrateur délégué ; Favereaux.

---

### CRÉDIT ALGÉRIEN

*(Le Journal des finances, 28 juillet 1888)*

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu le 9 juin.

Il résulte du rapport présenté sur l'exercice 1887 que la situation de la Société est satisfaisante.

---

<sup>7</sup> Georges Favereaux : ancien secrétaire particulier, puis chef de cabinet de Louis Tirman, gouverneur général de l'Algérie. Administrateur de la Compagnie des tramways de Paris et du département de la Seine (1893-1897), commissaire aux comptes de la Société de la raffinerie et des sucreries Say à partir de 1900, administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien (1910)(renouvelé en 1921) et de la Société nouvelle des Charbonnages des Bouches-du-Rhône.

<sup>8</sup> Eudoxe Rey entre fin 1889 au conseil des Chemins de fer du Sud de la France. Mais c'est, semble-t-il par confusion avec Albert Rey (Marseillaise de Crédit) qu'il est donné, en décembre 1890, à la Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac, faisant suite aux Mines de fer de l'Anjou et forges de Saint-Nazaire. Il décède en juin 1891 à Alger.

Pendant le dernier exercice, le Crédit algérien a pris ferme et placé, avec le concours de la Société Générale, 52.713 obligations de l'Ouest-Algérien. Cette opération a donné de bons résultats.

Le Crédit algérien a, en outre, obtenu la concession d'un emprunt de 5 millions de la ville d'Oran, qu'il a émis avec le concours de la Société Générale.

Enfin, la société a consenti un prêt important à la ville de Mostaganem. Ce prêt est en partie réalisé.

La société s'est, de plus, intéressée dans diverses affaires et a pris en portefeuille une somme importante de bons du Trésor.

Le bilan du 31 décembre dernier faisait ressortir une augmentation de 66.000 fr. au compte de réserves.

Les participations diverses comprenaient pour la presque totalité l'intérêt de la Société dans l'entreprise Cheuret et Cie, dont la liquidation se poursuit dans des conditions relativement satisfaisantes.

Le Crédit algérien espère recouvrer intégralement ses déboursés.

Le compte du Domaine a diminué de 680.000 francs par suite de la vente de la propriété de Tunisie.

Le Domaine algérien reste stationnaire.

Le compte des profits et pertes a présenté un solde créditeur de 368.617 fr. 41 que le conseil a proposé de répartir comme suit :

5 % à la réserve légale	18.430 87
Dividende de 20 fr. par action	320.000 00
Prélèvement statutaire	17.161 97
Report à 1888	13.024 57
Somme égale	368.617 41

Après le rapport du conseil, l'assemblée a entendu celui du commissaire des comptes, concluant à leur approbation.

L'assemblée a approuvé les comptes, fixé le revenu de 1887 à 20 fr. par action, et réélu MM, le baron [Edmond] de Bussierre et Ch[arles] Goudchaux, administrateurs sortants, ainsi que M. [Alfred] Obermayer, commissaire.

Crédit algérien  
Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1889  
(*Le Journal des chemins de fer*, 29 juin 1889, p. 434)

Il résulte du rapport lu à cette assemblée, que le Crédit algérien a vu ses opérations progresser en 1888. La société a pris des participations dans diverses affaires financières, et concouru utilement à l'émission des bons à lots algériens.

Voici son bilan au 31 décembre 1888 :

ACTIF	
Versements restant à appeler	4.000.000 00
Emploi de la réserve extr. en achat d'act. du Crédit algérien	465.521 86

Caisse, banque et banquiers	809.615 69
Effets en portefeuille	3.927.338 53
Bons du Trésor	5.628.008 90
Reports	1.384.975 75
Avances sur garanties	461.612 20
Ouest-Algérien : actions et obligations	2.380.186 15
Rentes acquises	313.928 70
Reports pour compte de tiers	311.250 00
Actions, obligations et valeurs diverses acquises	561.812 18
Participations diverses	529.741 68
Domaines de la société	1.010.180 90
Agents de change (titres à livrer)	148.052 05
Débiteurs sur terrains vendus	469.623 39
Comptes courants débiteurs	1.260.853 08
Comptes d'ordre débiteurs	363.131 60
Débiteurs divers	23.924 29
Mobilier	2.950 00
	<u>24.052.645 95</u>
PASSIF	
Capital	8.000.000 00
Réserve statutaire	156.646 92
Réserve extr.	1.191.329 74
Bons du Trésor en report	3.500.000 00
Dividendes à payer	3.585 44
Agents de change (titres à livrer)	624.478 70
Comptes courants créditeurs	1.566.367 40
Comptes d'ordre créditeurs	1.566.367 40
Réescompte du portefeuille	15.859 45
Profits et pertes (frais généraux déduits)	370.577 67
	<u>24.052.645 95</u>

Ce bilan appelle peu d'observations.

Le portefeuille, dit le rapport des commissaires, rentre régulièrement ; sa composition est satisfaisante.

Les « rentes acquises » sont des rentes françaises.

Les « valeurs diverses » sont, à peu de chose près, les mêmes qu'au 31 décembre 1887, et elles sont évaluées, soit au cours du 31 décembre 1888, soit au prix de revient dans

le cas où celui-ci est inférieur au cours coté ou connu. La société observe, à cet égard, la plus grande prudence.

Les domaines figurent pour leur prix d'acquisition, sans intérêts. Pour parer à tout aléa, la société a mis en réserve, au chapitre Comptes d'ordre créditeurs : 1° Une somme de 150.000 francs ; 2° Le produit des locations et les bénéfices réalisés sur terrains, en 1887 et 1888, soit 56.000 francs.

Quant aux Comptes courants débiteurs, ils ont, pour la très grande partie, déposé des garanties et offrent tous la sécurité désirable. Ils comprennent la part du Crédit algérien dans l'avance de 600.000 francs faite en compte à demi à la ville de Tunis, avance remboursable par acomptes mensuels et sur laquelle la société a déjà recouvré, à l'heure actuelle, 132.000 francs.

Enfin, les comptes d'ordre créditeurs laissent, dès à présent, des soldes bénéficiaires qui s'accroîtront par leur complète liquidation, et qui constituent une véritable réserve supplémentaire. En la conservant intacte, les actionnaires ajoutent un élément de solidité à tous ceux que possède leur société.

Le rapport constate en ces termes qu'aucun appel de fonds n'est à prévoir : « Nous vous déclarons pour ordre que le capital versé de 4 millions et les réserves sont suffisants pour notre bon fonctionnement et que nous ne prévoyons aucun appel de fonds sur les actions. »

Les bénéfices bruts ont atteint en 1888	483.553
Les frais généraux ont été de	126.000
Recettes nettes	357.553
À ajouter : report de 1887	13.025
Ensemble	<u>370.578</u>

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

À la réserve légale	17.878
Dividende de 20 fr. par act.	320.000
Prélèvement statutaire	16.984
Report à l'exercice 1889	15.716
Total	<u>370.578</u>

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. En conséquence, le solde du dividende, soit 12 fr. 50 par action, sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à Paris et à Alger, aux caisses de la société.

MM. de Louvencourt et J. Peytel, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que M. Obermayer, commissaire.

Enfin, l'assemblée, après avoir entendu les explications sur les traités passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien, a autorisé MM. Goudchaux, J. Peytel et E. Rey, à participer, directement ou indirectement, aux marchés qui sont ou seraient passés avec cette compagnie.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
Assemblée générale du 26 juin 1890  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 juin 1890)

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit algérien s'est tenue le 26 juin, sous la présidence de M. Peytel, président du conseil d'administration. Cette réunion, à laquelle 5.700 actions étaient représentées, avait à délibérer sur les comptes de 1889.

Pendant cet exercice, le chiffre des opérations du Crédit algérien a été supérieur à celui de l'année 1888. La société a procédé à l'émission des obligations Ville de Caen, Ville de Mostaganem, Ville d'Oran et Chemin de fer de Caen à la mer. Toutes ces opérations ont brillamment réussi.

Des intérêts modérés ont été pris dans diverses participations qui sont toutes liquidées avantageusement, à l'exception de deux qui ne sauraient inspirer d'inquiétude.

La réserve statutaire s'est accrue de 5 % des bénéfices nets de 1888, la réserve extraordinaire a bénéficié du dividende sur les 2.492 actions qu'elle possède et d'un remboursement de droits effectué par l'Administration de l'enregistrement.

Le portefeuille effets et Bons du Trésor s'est accru, d'une année à l'autre, de 3 millions 980.000 fr.

Les reports et avances sur garanties ont passé de 1.846.517 fr. à 4.344.729 fr.

Le portefeuille de titres de l'Ouest-Algérien a été ramené de 2.380.186 fr. à 1.660.687 fr., par suite de la réalisation de la totalité des obligations et de la vente d'un certain nombre d'actions.

Le portefeuille actions et obligations diverses s'élevait, au 31 décembre, à 1.094.722 fr., valeur de prix de revient. Dans ce portefeuille figuraient 446 obligations du Canal de Gignac, titres qui jouissent de la garantie de l'État.

Le compte participations diverses se présente dans des conditions qui assurent de notables bénéfices.

Le rapport constate que la situation du domaine immobilier comporte des mesures spéciales. Le Crédit algérien est à peu près sûr de recouvrer les terrains urbains, mais le domaine rural offre des éventualités de pertes auxquelles il a été pourvu par la constitution d'une provision qui s'élève actuellement à 255.123 fr.

Les comptes courants débiteurs et créditeurs n'appellent pas d'observations. Le solde du compte de profits et pertes a été de 373.990 fr. 60, que le conseil a proposé de répartir comme suit (fr.) :

Réserve légale	17.913 71
Dividende de 20 fr. par action	320.000 00
Prélèvement statutaire	17.018 04
Report à 1890	19.058 85
Somme égale	<u>373.990 60</u>

Après la lecture du rapport, M. le président a rappelé que la Société avait été invitée, en 1889, à donner une garantie de 200.000 fr. pour la liquidation du Comptoir d'escompte. Cette opération n'occasionnera aucune perte.

L'assemblée a entendu ensuite le rapport des commissaires concluant à l'approbation des comptes.

Aucun actionnaire n'ayant présenté d'observations, l'assemblée a approuvé les comptes, fixé le revenu de 1889 à 20 fr. par action, sur lesquels il a été distribué 7 fr. 50 le 2 janvier dernier ; le complément, soit 12 fr. 50, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

L'assemblée a réélu M. Wallut, administrateur sortant, nommé commissaire pour 1890 M. Obermayer, et autorisé MM. Ch. Goudchaux, Peytel et E. Rey administrateurs, à participer aux marchés qui seraient passés avec la Compagnie de l'OuestAlgérien.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
Assemblée générale du 20 juin 1891  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1891)

Les actionnaires du Crédit algérien se sont réunis en assemblée générale, le 20 juin, sous la présidence de M. Peytel, président du conseil d'administration. Cette assemblée, à laquelle 7.953 actions étaient représentées, avait à délibérer sur les comptes de 1890.

Avant le rapport du conseil, l'assemblée a reçu communication de celui des commissaires des comptes, concluant à leur approbation.

Le rapport du conseil constate qu'en 1890, les opérations de la société se sont maintenues dans les limites qu'on s'était précédemment imposées.

Le Crédit algérien a conduit à bonne fin le classement des obligations du Chemin de fer de Caen à la mer ; il a contribué au placement des obligations de la Ville de Castres et de la Ville de Montpellier.

La société a mis en portefeuille 948 obligations du Canal de Gignac. Le produit de la vente de ce stock de titres sera porté à un compte spécial ; l'opération durera environ deux ans.

Un compte, s'élevant à 1.800.000 fr., figurait au chapitre Acceptations dans le bilan du 31 décembre dernier. Cette opération a été avantageusement terminée dans le cours de l'exercice actuel.

Les participations financières s'élevaient, au 31 décembre dernier, à 461.437 fr., portant sur huit opérations diverses ; quatre d'entre elles, comprises dans ce chiffre pour environ 170.000 fr., ont été clôturées avec bénéfice en 1891 ; trois autres sont en cours de liquidation satisfaisante ; la dernière pourrait donner lieu à un mécompte.

Le portefeuille des titres est compté au bilan pour une valeur souvent inférieure, jamais supérieure, aux derniers cours cotés en 1890. La majeure partie de ces titres a été réalisée avec bénéfice depuis la clôture de l'exercice.

Les bons du Trésor et les reports n'appellent pas d'observation importante.

Les comptes débiteurs s'élevaient, au 31 décembre» à 4.115.952 fr. Ces comptes offrent toute sécurité.

L'actif immobilier de la Société est resté à peu près sans changement en 1890. On a seulement vendu un stock de minerai à Maziz et quelques parcelles de terrains à Oran.

Pour couvrir les risques éventuels de ses opérations immobilières, la société dispose d'une réserve de 287.752 fr., qui, très vraisemblablement, finira par devenir libre en partie ou en totalité.

En outre, le conseil fait remarquer que le Crédit algérien conserve dans ses comptes d'ordre des soldes bénéficiaires importants qui constituent un surcroît de réserves. Le conseil a proposé de transférer à la réserve extraordinaire ces soldes, qui s'élèvent à 1.458.097 fr.

La réserve extraordinaire va ainsi atteindre le chiffre de 2.748.065 fr., correspondant à 200 fr. par action, et il est possible que, dans un avenir prochain, le conseil propose aux actionnaires d'en appliquer tout ou partie à la libération partielle ou totale des actions.

Le rapport mentionne avec regrets le décès de M. Rey, administrateur.

Le compte de profits et pertes a présenté un solde bénéficiaire de 388.521 fr. 64, que le conseil a proposé de répartir comme suit :

À la réserve légale	18.473 14
Dividende de 20 fr. par action	320.000 00
À la caisse de prévoyance	12.000 00
Prélèvement statutaire	16.949 48
Report à 1891	21.099 02
Somme égale	<u>388.521 64</u>

Le revenu de 1890 ressort ainsi à 20 fr., sur lesquels il a été-distribué 7 fr. 50 en janvier ; le complément, soit 12 fr. 50, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sous déduction des impôts.

Après la lecture du rapport, aucun actionnaire n'a présenté d'observations, mais le président a résumé sommairement la situation générale de la société. Il a constaté que l'état du domaine immobilier est satisfaisant ; -on doit principalement ne pas accueillir sans réserve les bruits relatifs aux ravages exercés par les criquets en Algérie. Le Crédit algérien a, d'autre part, liquidé la presque totalité de ses participations diverses et les réserves laisseront assez de disponibilités pour qu'en 1893, on puisse les appliquer à la libération partielle des actions.

L'assemblée a approuvé les comptes, fixé le revenu de 1890 à 90 fr. par action, réélu MM. Charles Jourdan, administrateur sortant, et Obermayer commissaire, et autorisé MM. Goudchaux et Peytel, administrateurs, à participer directement ou indirectement aux traités qui seraient passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

PORTO-RICO  
(*Paris-Capital*, 16 septembre 1891)

On lit dans *le Pour et le contre* :

Le Crédit algérien vient de faire à la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico un prêt de 3 millions sur 15.000 obligations Mayaguez.

Ce prêt est représenté par des acceptations du Crédit mobilier et sera liquidé sur le produit de l'émission à faire d'obligations Porto-Rico, série Humacao.

Si cette information n'était pas publiée dans *le Pour et le contre*, nous n'oserions y ajouter foi. Après l'avoir relue, nous nous demandons encore s'il n'y a pas là une erreur.

Comment la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico peut-elle avoir besoin d'emprunter 3 millions au Crédit algérien ? Si elle a besoin de cette somme, elle n'a qu'à la prendre aux caisses du Crédit mobilier où son compte est créditeur d'environ 10 millions.

Comment le Crédit mobilier peut-il avoir donné son acceptation pour une somme de 3 millions à la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico ? Si celle dernière a besoin d'argent, ce qui est tout naturel puisqu'elle doit payer la Société d'entreprises et de constructions, le Crédit mobilier, qui lui en doit, n'a qu'à répondre à sa cliente comme tout bon négociant : « Je donne mon argent quand je dois et non ma signature. Passez à la caisse ! »

Comment le Crédit algérien peut-il demander un nantissement de 15.000 obligations pour escompter l'acceptation du Crédit mobilier ? La signature du Crédit mobilier est bonne et n'a pas besoin d'un nantissement en garantie.

15.000 obligations, garanties par l'État espagnol, pour nantir deux signatures de premier ordre (Porto-Rico et Crédit mobilier), mais cela fait 3.500 obligations pour



500.000 francs, soit 200 francs l'obligation ! Peste, il est prudent le Crédit algérien, et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Comment la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico peut-elle donner en garantie des obligations série *Mayaguez* puisqu'elle n'en a plus ? Le Crédit mobilier lui aurait-il prêté les siennes ? Il en aurait donc encore 15.000 au moins ? f

Mais cela est impossible. Ces 15.000 titres font partie de l'actif social et ne sauraient avoir été donnés ou prêtés pour le service d'une Compagnie étrangère, même si en échange, la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico avait remis 15.000 obligations de la série *Humacao*, série qu'elle détient encore et dont *le Pour et le contre* annonce l'émission.

Tout cela est bien délicat et bien confus.

Nous sommes certains qu'aucune irrégularité et aussi aucune contravention à l'article 40 de la loi de 1867 n'ont pu être commises, bien qu'il y ait des administrateurs communs aux unes et aux autres de ces sociétés : MM. Yvo Bosch et Edmond Duchateau sont administrateurs du Crédit mobilier en même temps que de la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico.

M. Lemoine est administrateur de la Société d'Entreprises et de Constructions en même temps que du Crédit mobilier.

M. Ch. Wallut est administrateur du Crédit algérien en même temps qu'administrateur du Crédit mobilier.

Tout doit avoir été fait de façon très correcte et nous savons que, surtout au Crédit algérien, on fait les affaires avec tous les scrupules nécessaires.

Ajoutons que si la nouvelle publiée par notre confrère est erronée ou si nos appréciations peuvent laisser des impressions inexactes, nous serons heureux de recevoir une rectification que nous nous empresserions de publier.

---

#### CRÉDIT MOBILIER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 1892

[...] Le rapport fait ensuite connaître les diverses réalisations de titres qu'il a dû effectuer en cours d'exercice : actions Société immobilière marseillaise, [Crédit algérien](#), Mines de Lexington, Secours, Grands Moulins de Corbeil. [...]

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juin 1892)

L'assemblée annuelle des actionnaires du Crédit algérien a eu lieu samedi, sous la présidence de M. J. Peytel, président du conseil d'administration. Elle a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1891, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élevant à 386.674 fr. 23 et comprenant le report de l'exercice précédent se répartit comme suit :

Réserve légale des bénéfices de 1891	18.278 76
Dividende de 20 fr. sur 16.000 actions, y compris l'acompte de 7 50 distribué en janvier 1892	320.008 00

Prélèvement statutaire	17.362 32
Report à l'exercice 1892	31.033 15
Total	386.674 23

Le solde du dividende, soit 12 fr. 50 par action, sera mis en distribution sous déduction des impôts votés par les lois de finances à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

2° L'assemblée a approuvé la répartition aux administrateurs du prélèvement statutaire sur les bénéfices portés à la réserve extraordinaire.

3° L'assemblée a approuvé l'achat au prix de 625 fr., soit 375 fr. net, de 2.008 actions du Crédit algérien pour emploi partiel de la réserve extraordinaire.

4° L'assemblée a approuvé la nomination faite par le conseil de M. [le Dr Edmond] Paul, comme administrateur en Algérie.

5° L'assemblée a nommé commissaire annuel M. Obermayer.

Noms des administrateurs en fonctions au 31 décembre 1891  
(*Paris-Capital*, 27 juillet 1892)

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

MM. [Joanny] Peytel, [Edmond] de Bussierre, Ch[arles] Goudchaux, [Georges] de Louvencourt, Ch. Wallut, Ch[arles] Jourdan, [Georges] Favereaux, [Dr] Edmond Paul.

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES [Convention avec l'État de Fribourg] (*Le Temps*, 8 octobre 1892)

On lit dans la convention passée entre l'État de Fribourg, d'une part, le Crédit algérien et MM. Goudchaux et Cie, d'autre part, les obligations suivantes :

Art. 6. — L'État de Fribourg s'oblige à assurer pendant toute la durée des titres, le payement des intérêts à raison de 7 fr. 50 par semestre, et le remboursement des obligations à raison de 500 francs, sans frais ni retenue d'aucune sorte, à quelque titre que ce soit à Fribourg, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zurich, en monnaie suisse ; à Paris, de même, sans frais ni retenue d'aucune sorte en monnaie légale française à Strasbourg et Mulhouse, à raison de 1 marc par 1 fr. 25.

Art. 7. — Les impôts établis par l'État de Fribourg ou ceux qu'il pourrait ultérieurement établir, ne pourront en aucun cas modifier l'obligation qu'il prend ci-dessus de payer les coupons et de rembourser les obligations en mains de porteurs domiciliés en dehors du canton de Fribourg, sans retenue d'aucune sorte, à quelque titre que ce soit.

*Annuaire de la Compagnie des agents de change* 1893, p. 495-498 :

Crédit algérien

Administrateurs : MM. Peytel, président ; Ed. de Bussierre, Ch. Goudchaux, vicomte de Louvencourt, Ch. Wallut.

Comité d'Alger : MM. Jourdan, administrateur délégué ; Favereaux, Edmond Paul.

CRÉDIT ALGÉRIEN

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 17 juin 1893)

L'assemblée annuelle des actionnaires du Crédit algérien, qui a eu lieu jeudi sous la présidence de M. [Joanny] Peytel, président du conseil d'administration, a voté, sans observation et à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1892, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 500.290 fr. 86 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

Réserve légale des bénéfices de 1892	28.462 88
Dividende de 27 fr. 50 sur 16.000 actions, y compris l'acompte de 12 fr. 50 distribué en janvier 1893	440.000 00
Prélèvement statutaire	22.289 74
Report à l'exercice 1893	14.538 24
Total	<u>500.290 86</u>

Le solde du dividende, soit 15 fr. par action, sera mis en distribution. sous déduction des impôts votés par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à Paris et à Alger.

2° L'assemblée réélit MM. G[eorges] Favereaux et [Dr] Ed[mond] Paul, administrateurs de la société, et nomme aux mêmes fonctions M. Gérente <sup>9</sup> pour six ans.

3° L'assemblée nomme commissaire annuel M. [Alfred] Obermayer, qui accepte, et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

## CRÉDIT ALGÉRIEN

(La Cote de la Bourse et de la banque, 20 juin 1894)

Les actionnaires du Crédit algérien se sont réunis hier, 19 juin, en assemblée générale ordinaire.

Ils ont, à l'unanimité, voté les résolutions suivantes :

1° Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1892, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 596.020 fr. 05 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

Réserve légale des bénéfices de 1893	24.074 09
Dividende de 27 fr. 50 sur 16.000 actions, y compris l'acompte de 12 fr. 50 distribué en janvier dernier	440.000 00

<sup>9</sup> Probablement Paul Gérente (1851-1913), sénateur gauche démocratique d'Alger (1894-1913).

Prélèvement statuaire	22.870 38
Report à l'exercice 1895	9.075 57
Total	<u>496.020 04</u>

Le solde du dividende, soit 15 fr. par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts votés par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la société.

2° L'assemblée autorise le transport à la réserve extraordinaire de la somme de 1.166.479 fr. 49, sous déduction des prélèvements statutaires de 5 % pour la réserve légale et de 5 % en faveur des administrateurs : elle autorise la répartition aux intéressés de ce prélèvement ;

3° L'assemblée réélit MM. de Bussierre et Ch. Goudchaux, administrateurs de la société, et nomme aux mêmes fonctions M. Clerc, pour cinq ans, en remplacement de M. Gérante.

Donne *quitus* à M. Gérante de sa gestion.

5° L'assemblée nomme commissaire annuel M. Obermayer, qui accepte, et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

5° L'assemblée autorise MM. Ch. Goudchaux et J. Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou qui seraient passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

---

CHRONIQUE FINANCIÈRE  
Plâtrières réunies du bassin de Paris.  
(*L'Argus des assurances*, 1<sup>er</sup> juillet 1894)

À l'appel de leur nom, pour faire partie du bureau, les plus forts actionnaires, tels que : Banque internationale, Erlanger, Crédit algérien, etc., ne répondent pas ou refusent.

---

CRÉDIT MOBILIER  
(*Paris-Capital*, 12 septembre 1894)

Le Crédit mobilier est en pourparlers avec le Crédit foncier de France pour la vente de son immeuble de la place Vendôme.

Les négociations sont suivies, du côté du Crédit foncier, par M. Leguay, sous-gouverneur, et du côté du Crédit mobilier, par M. J. Peytel, au nom du Crédit algérien, principal créancier du Crédit mobilier, et par Ch. Wallut, président du conseil.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Paris-Capital*, 7 novembre 1894)

Nous recevons l'avis suivant du Crédit algérien :  
Nous avons l'honneur de vous informer qu'à dater de ce jour, les bureaux et caisses de notre société sont transférés : 10, place Vendôme.  
Veuillez agréer, M., l'assurance de notre considération distinguée.  
Le président du conseil d'administration,

J. PEYTEL.

Le Crédit mobilier n'a vraiment pas de chance. Voilà son principal locataire qui l'abandonne. Il est vrai qu'un local d'une valeur locative de cent mille francs n'est pas de trop pour le service de la clientèle du Crédit mobilier français !

---

CRÉDIT MOBILIER  
(*Paris-Capital*, 22 mai 1895)

[...] Tout cet actif est grevé d'une hypothèque de un million sur l'immeuble [siège social] et d'une dette de trois millions et demi environ à un consortium de financiers ayant à sa tête le Crédit algérien.

De ce consortium, deux membres se seraient déjà détachés et le Crédit algérien aurait pris leur place.

L'honorable M. Peytel, président du Crédit algérien, quoiqu'en dissentiment sur la question Crédit mobilier avec quelques-uns de ses collègues, dont le très compétent M. [Charles] Goudchaux, nous paraît trop malin pour ne s'être pas suffisamment nanti. La créance est bonne, d'autant plus que le président [Charles] Wallut, poussé dans ses derniers retranchements, y aurait ajouté une garantie personnelle de 500.000 francs.

Mais que restera-t-il d'actif net quand on aura payé, soit cette année à l'échéance, soit l'an prochain cette grosse dette ? [...]

---

Bulletin judiciaire  
Les chantages du directeur de la « Voie ferrée »  
(*Le Journal des débats*, 25 mai 1895)

[...] M. [Joanny] Peytel, administrateur du Crédit algérien :

— En octobre dernier, nous avons fait une émission pour le port de Tunis. M. Ferrier s'est présenté, comme tant d'autres, dans nos bureaux : il était porté sur la liste de publicité pour 150 fr. Il parut très mécontent et me parla immédiatement d'une affaire concernant l'Ouest-Algérien\* qui était pendante au comité consultatif.

Quelques jours après, il parut dans la *Voie ferrée* un article très vif. Je répondis.

Il y eut une nouvelle attaque, une réplique, une troisième attaque, et une dernière réplique du ton le plus sévère.

J'eus le dernier mot. Je rencontrai plus tard M. Ferrier dans la rue, il me salua très bas. Je lui dis alors : « Quand me payerez-vous ma collaboration ? Mais, répondit-il en souriant, vous m'avez assez maltraité pour que je ne vous doive rien ; d'ailleurs, je cesse toute attaque. »

Il a tenu parole. [...]

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 juin 1895)

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit algérien, qui a eu lieu le 27 juin, a adopté les résolutions suivantes :

I. — Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice

1895, tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 500.725 fr. 84 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

Réserve légale des bénéfices de 1892	24.583 51
Dividende de 27 fr. 50 sur 16.000 actions, y compris l'acompte de 12 fr. 50 distribué en janvier dernier	550.000 00
Prélèvement statutaire	23.354 33
Report à l'exercice 1895	12.808 00
Total	<u>500.745 85</u>

Le solde du dividende, soit 15 fr. par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts votés par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la Société.

II. — L'assemblée autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, et à l'époque qu'il croira devoir choisir : 1° à transporter à la réserve extraordinaire, sous déduction des prélèvements statutaires de 5 % pour la réserve légale et de 5 % en faveur des administrateurs, tout ou partie des bénéfices disponibles qui seraient compris dans d'autres comptes ; 2° à procéder à la répartition aux actionnaires du dividende de 250 fr. nets, exclusivement applicable à la libération des actions.

III. — L'assemblée réélit MM. J. Peytel et vicomte de Louvencourt, administrateurs de la société pour six ans.

IV. — L'assemblée nomme commissaire annuel M. Obermayer, qui accepte, et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

V. — L'assemblée autorise MM. Goudchaux et J. Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou qui seraient passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1896)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 18 juin, sous la présidence de M. [Joanny] Peytel, président du conseil d'administration.

Après avoir entendu la lecture des rapports, elle a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1895, qui se soldent par un bénéfice net de 492.770 fr.

En y ajoutant le report de l'exercice précédent, la somme disponible se montait à 505.578 fr. 42, qui a été répartie comme suit :

À la réserve légale	24.638,52
Dividende de 27 fr. 50 aux 16.000 actions formant le capital	440.000,00
Prélèvement statutaire pour le conseil d'administration	23.405,60
Report à nouveau	17.533,30
Total	<u>505.578,42</u>

L'assemblée a ensuite invité le conseil d'administration à transporter à la réserve extraordinaire, sous déduction des prélèvements statutaires de 5 % pour la réserve légale et de 5 % en faveur des administrateurs, tout ou partie des bénéfices disponibles qui seraient compris dans d'autres comptes et à procéder à la répartition, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, d'un dividende de 250 fr. nets, exclusivement applicable à la libération des actions, ledit dividende devant être prélevé sur la réserve extraordinaire ainsi complétée.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les actions du Crédit algérien seront donc entièrement libérées au moyen des anciens bénéfices non distribués qui, au 31 décembre 1894, s'élevaient à 3.889.283 fr. 89.

M. [Charles] Wallut, administrateur sortant, a été réélu, et MM. [Charles] Goudchaux et J[oanny] Peytel, faisant également partie du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest-Algérien, ont reçu l'autorisation de participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou qui pourront être passés avec cette compagnie.

---

## CRÉDIT ALGÉRIEN

*(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 27 juin 1896)*

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 18 juin 1896.

Le rapport du conseil d'administration, lu aux actionnaires, constate qu'en 1895, les opérations sociales ont été nombreuses : on a converti les obligations de la ville de Constantine, achevé le remboursement des emprunts d'Oran, pris ferme ceux de Souk-Arrhas, Orléansville, Blidah, Bône, Saint-Nazaire, Sidi-bel-Abbès, participé aux émissions du Crédit foncier, du 4 % chinois, de la rente roumaine 4 %, à l'augmentation du capital du Comptoir national d'escompte.

La société s'est installée place Vendôme et les frais de cette installation ont été intégralement amortis.

Les principaux chapitres du bilan donnent lieu aux observations suivantes :

Les réserves statutaire et extraordinaire se sont augmentées du prélèvement normal sur les bénéfices de 1894 et des coupons des 4.500 actions du Crédit algérien que la société possède.

Les opérations sur les bons du Trésor se sont accrues, mais seuls figurent aux écritures les bénéfices réalisés sur les bons vendus.

Le solde des avances sur garantie a augmenté de 505.730 fr.

Les actions, obligations et valeurs diverses acquises sont en progrès de 1 million 724.950 fr. et forment un total de 5.055.038 fr. Une partie de ce portefeuille vient d'être liquidée en 1896 : il laisse une marge importante de bénéfices. Quelques actions de mines d'or y figurent, mais leur valeur n'excède pas le bénéfice présumé des divers comptes sans y comprendre les réserves.

Le domaine de la société s'est réduit de 172.328 fr. L'immeuble de la rue Montmartre a été vendu. Le domaine d'Algérie n'a pas subi de variations importantes. Une réserve est d'ailleurs constituée en regard de cette partie de l'actif.

Les comptes courants débiteurs comprennent pour 2 millions de francs la contrepartie des comptes courants créditeurs à l'avoir de diverses villes en attendant que l'époque soit venue de les verser dans les caisses de ces villes. Tous les autres comptes offrent la même sécurité.

**Dix participations figurent au bilan pour une somme de 827.225 fr. ; quelques-unes ont été depuis avantageusement liquidées.**

Au passif, la somme des effets à payer s'élève à 2 millions, par suite d'une opération terminée au début de 1896.

Les comptes d'ordre créditeurs représentent en majeure partie la réserve immobilière dont il a été parlé et les bénéfices réservés.

Le compte de profits et pertes se solde par 505.578 fr. y compris 12.808 fr. reportés de l'exercice précédent.

Après avoir proposé la répartition de cette somme, le rapport demande la distribution de la majeure partie de la réserve extraordinaire qui était destinée à la libération intégrale des actions. Comme cette réserve se trouverait supporter désormais l'accroissement de l'impôt du revenu de 4 à 4 1/2 %, le moment est venu de la partager en faisant coïncider cette répartition avec l'appel de fonds de 250 fr. nécessaire à la libération des actions de la société.

La lecture du rapport du commissaire a suivi celle du rapport du conseil d'administration et l'assemblée a pris les résolutions suivantes

I.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1895 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 505.578 fr. 42 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

21.338 52	5 % de 492.770 fr. à la réserve statutaire.
400.000 00	Dividende de 27 fr. 50 à 10.000 actions.
23.406 60	Prélèvement statutaire.
17.533 30	Report à l'exercice 1896.
<u>505.578 42</u>	Total

Le solde du dividende, soit 15 fr. par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts votés par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la société.

II.

L'assemblée invite le conseil d'administration 1<sup>o</sup> à transporter à la réserve extraordinaire, sous déduction des prélèvements statutaires de 5 % pour la réserve légale et de 5 % en faveur des administrateurs, tout ou partie des bénéfices disponibles qui seraient compris dans d'autres comptes ; 2<sup>o</sup> à procéder à la répartition aux actionnaires, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, d'un dividende de 253 fr. nets, exclusivement applicable à la libération des actions, ledit dividende à prélever sur la réserve extraordinaire ainsi complétée.

III.

L'assemblée réélit M. [Charles] Wallut administrateur de la société pour six ans.

IV.

L'assemblée nomme commissaire annuel M. [Alfred] Obermayer, qui accepte, et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

V.



L'assemblée autorise MM. [Charles] Goudchaux et J[oaanny] Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou seraient passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

---

Crédit algérien  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 juin 1897, p. 415)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Crédit algérien qui a eu lieu le 3 juin a voté sans discussion et à l'unanimité les résolutions dont voici le texte :

I. — Après avoir entendu la facture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1896 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 517.117 fr. 41 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

24.979 21	5 % de 499.584 fr. 11 à la réserve statutaire.
440.000 00	dividende de 27 fr. 50 à 16.000 actions.
23.730 25	prélèvement statutaire.
28.407 95	report à l'exercice 1896.
<u>517.117 41</u>	total

Le solde du dividende, soit 15 fr. par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts votés par les lois de finance, à partir de 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la société.

II. — L'assemblée réélit M. Ch. Jourdan, administrateur de la Société pour six ans.

III. — L'assemblée nomme commissaire annuel M. Obermayer, qui accepte, et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

IV. — L'assemblée autorise MM. C. Goudchaux et J. Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou seront passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

---

ASSEMBLÉE DU CRÉDIT MOBILIER  
du 18 juin 1897.  
(*Paris-Capital*, 23 juin 1897)

[...] Le président [Charles Wallut] ayant déclaré que le Crédit mobilier s'était engagé à ne plus faire d'affaires nouvelles jusqu'au remboursement de sa dette au [Crédit algérien](#), cet actionnaire trouve que dépenser 218,000 francs pour diriger ce qui n'est plus qu'un cabinet de contentieux, c'est beaucoup ! [...]

---

*Annuaire de la Compagnie des agents de change* 1898, p. 590-594 :

Crédit algérien

Administrateurs : MM. Peytel, président ; Favereaux, Ch. Goudchaux, vicomte de Louvencourt, Ch. Wallut.

Comité d'Alger : MM. Jourdan, administrateur délégué ; A. Clerc, Edmond Paul.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1898)

Les actionnaires du Crédit algérien se sont réunis le 9 juin en assemblée générale annuelle.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1897.

En conséquence, le solde créditeur du compte profits et pertes, s'élevant à 558.967 fr. 69, et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

26.528 02 à la réserve statutaire, soit 5 % de 530.560 fr. 44 (report de l'exercice 1896 déduit).

480.000 00 dividende de 30 francs à 16.000 actions.

25.201 62 prélèvement statutaire.

27.233 05 report à l'exercice 1898.

558.967 69 Total.

Le solde du dividende, soit 17 fr. 50 par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts créés par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la Société à Paris et à Alger.

L'assemblée, après avoir pris acte de la démission de M. le comte de Louvencourt et prononcé le *quitus* de sa gestion, a nommé M. S. Buchot administrateur de la société pour six ans et M. Obermayer, commissaire des comptes annuels. Leur rétribution a été fixée au même chiffre que précédemment.

---

1899 (février) : souscription à 500 actions des Verreries de Moscou, siège à Bruxelles. Exploitation des brevets de Claude Boucher, maître verrier à Cognac.

---

Crédit algérien  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 17 juin 1899)

Les actionnaires du Crédit algérien, réunis le 15 juin en assemblée annuelle, ont approuvé les comptes de l'exercice 1898 et fixé le dividende de cet exercice à 32 fr. 50 par action, un acompte de 15 fr. ayant déjà été payé, le solde, soit 17 fr. 50, sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le conseil d'administration a été autorisé à porter directement à un compte de réserve extraordinaire les soldes bénéficiaires réservés, à concurrence d'une somme de 1.800.000 fr. MM. A[lexis] Clerc, G[eorges] Favereaux et [Dr Edmond] Paul, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs du commissaire, M. [Alfred] Obermayer, ont été renouvelés pour l'exercice 1899.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

AFFAIRES COLONIALES  
(*Le Temps*, 4 septembre 1899)

Le décret du 17 mars dernier autorisant la Guadeloupe à emprunter 1,200,000 francs au Crédit algérien avait spécifié que le montant des fonds retenus sur l'impôt de la colonie, en vue du remboursement des annuités, serait versé par le trésorier-payeur à la société créancière, tandis que la convention antérieure passée, entre cette dernière et la colonie stipulait que ce versement serait effectué au Trésor.

Un décret publié ce matin décide que ce sera ce dernier mode de versement qui devra être appliqué.

---

#### DEUIL

Charles-Ferdinand Wallut,  
(*Le Figaro*, 30 septembre 1899)

M. Charles-Ferdinand Wallut, président du conseil d'administration du Crédit mobilier\* et des Grands Moulins de Corbeil\*, administrateur du Crédit algérien et de la Banque transatlantique\*, a succombé hier, en sa propriété de Feuillancourt à Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de soixante-dix ans.

Le défunt laisse deux fils : M. Maurice Wallut, chef d'escadron au 25<sup>e</sup> régiment d'artillerie, et M. Raymond Wallut, lieutenant de vaisseau [qui deviendra célèbre comme constructeur de matériel agricole et importateur Mac Cormick et Deering], chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques auront lieu lundi, à midi, à Saint-Roch. L'inhumation sera faite au Père-Lachaise.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

(*Paris-Capital*, 4 octobre 1899)

En parcourant le rapport qui a été présenté à l'assemblée du 15 juin dernier, on peut remarquer que les chiffres d'ensemble du dernier exercice présentent peu de modifications sur ceux de l'année précédente, mais l'activité des affaires s'est néanmoins beaucoup accrue, et la preuve se trouve dans les chapitres sensiblement plus élevés des comptes courants débiteurs et créditeurs.

À ce sujet, le conseil d'administration émet des réflexions qui nous paraissent très judicieuses :

« Les cours des valeurs à revenu fixe., c'est-à-dire de celles dont nous nous occupons spécialement, ont sérieusement fléchi depuis un an. L'abaissement un peu rapide du revenu de ces titres et, plus encore, la hausse constante des valeurs industrielles, ont poussé les capitalistes à rechercher dans la progression espérée, et souvent obtenue, des cours de ces dernières valeurs, une compensation à l'affaiblissement du produit des rentes et obligations à revenu fixe. Cette campagne a eu pour conséquence de réveiller l'esprit d'entreprise un peu somnolent chez nous. Favorisée par les circonstances, elle a, jusqu'à présent, profité à tous ceux qui l'ont suivie : mais pour nombre de titres, les niveaux supérieurs semblent atteints ou sur le point de l'être. Nous pouvons donc entrevoir le moment où l'épargne se portera sur la rente, les obligations de villes, départements, obligations garanties, fonds publics étrangers de premier ordre. »

Cette situation d'esprit des capitalistes a forcément conduit le Crédit algérien à ralentir un peu ses opérations avec les villes et départements, puisque le placement de

cette nature de titres s'effectuait lentement. Cependant, il a participé, au cours de 1898, aux emprunts de Compiègne, Belfort, Bône, Aïn-Temouchent, Perrégaux, Saïda, ainsi que des départements du Gard et d'Oran. Tout récemment, il a contracté l'emprunt de la Guadeloupe. Il s'est intéressé également à l'émission des obligations de Pompey, à la transformation en Société anonyme des raffinerie et sucrerie Say ; il a continué à prêter son concours aux Chemins de fer de la Camargue ; enfin, il a pris part aux diverses opérations faites par les grands établissements financiers : conversion des Foncières 1885, des Ville de Paris 1886, des obligations du Crédit foncier égyptien et de la rente russe transcaucasienne; emprunts hellénique, chinois, roumain, etc.

Voici un tableau comparatif résumant les bénéfices des cinq derniers exercices :

Exercices	Bénéfice net	Report de l'exercice précédent	Total du solde bénéficiaire
1894	491.670	9.076	500.746
1895	492.770	12.808	505.578
1896	499.584	17.533	517.117
1897	530.560	28.408	553.968
1898	586.358	27.238	613.596

L'accroissement des bénéfices est assez sensible, d'autant plus qu'il se produit, d'une manière continue et sans interruption. Il avait déjà permis, l'an dernier, de fixer à 30 fr. le dividende qui, jusqu'alors, n'était que de 27 fr. 50. Cette année, la répartition faite aux actions s'est élevée à 32 fr. 50.

Suivant une pratique constante, le Crédit algérien a toujours réservé des bénéfices sans les porter au compte de profits et pertes ni à une réserve apparaissant au bilan. Ces bénéfices sont inscrits aux comptes d'ordre créditeurs — outre une compensation de 1.500.000 fr. et une réserve affectée à la liquidation du domaine — pour un million environ.

Les évaluations diverses de l'actif donnant, d'après les déclarations des administrateurs et des commissaires, toute sécurité, on a jugé le moment venu d'extraire des divers comptes et des comptes d'ordre une somme de 1.800.000 fr. pour la porter, déduction faite des parts proportionnelles de la réserve statutaire et du conseil d'administration, à une réserve extraordinaire où elle fait mieux ressortir l'accumulation des bénéfices non encore distribués aux actionnaires.

La situation au 31 décembre. 1898 se présente comme suit :

PASSIF	
Capital	8.000.000 00
Réserve statutaire	641.283 63
Réserve extraordinaire	1.218.521 80
Effets à payer	2.327 650
Bons du Trésor en report	3.700.000 00
Comptes courants créditeurs	13.201.980 73

Compte d'ordre créditeurs	2.993.673 50
Dividendes à payer	2.157 95
Réescompte du Portefeuille	33 645 97
Profits et Pertes (frais généraux déduits)	613.590 42
	<u>32.732.510 00</u>
ACTIF	
Emplois de la réserve extraordinaire en achats d'actions du Crédit algérien	1.218.521 86
Caisse, banque et banquiers	771.455 51
Effets en portefeuille	1.605.845 75
Bons du Trésor	4.450.932 20
Avances sur garanties	3.310.092 05
Reports	1.957.080 50
Actions, obligations et valeurs diverses acquises	4.988.164 45
Participations diverses	1.885.615 00
Domaines de la société	820.957 10
Débiteurs sur terrains vendus	20 481 22
Comptes courants débiteurs	8.395.781 54
Comptes d'ordre débiteurs	2.956.446. 28
Débiteurs divers	31.580
Mobilier	2.950 00
	<u>32.732.510 00</u>

La réserve extraordinaire, telle qu'elle figure au bilan du 31 décembre 1898, c'est-à-dire sans l'addition visée par l'assemblée du 15 juin 1899, est toujours représentée par les actions rachetées.

Le jeu des bons du Trésor, avec sa contrepartie de reports, est beaucoup moins actif qu'en 1897 tandis qu'au contraire les chapitres des comptes courants débiteurs et créditeurs sont sensiblement plus élevés.

---

Études de M<sup>e</sup> BAUMIER, notaire à Alger, rue Dumont-d'Urville, n<sup>o</sup> 2, et de M<sup>e</sup> Alfred LETELLIER, avocat-défenseur près le Tribunal civil de première instance d'Alger, demeurant à Alger, rue Dumont-d'Urville, n<sup>o</sup> 2.  
(*La Dépêche algérienne*, 18 novembre 1899)

VENTE  
aux enchères publiques  
SUR LICITATION EN UN SEUL LOT  
d'une PROPRIÉTÉ connue sous le nom  
d'« HOTEL D'ORIENT »

Sise à Mustapha-Supérieur, lieu-dit Station sanitaire, d'une contenance d'un hectare quatre-vingt-dix ares trente-trois centiares environ, plus amplement désignée ci-après.

L'adjudication aura lieu le jeudi quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUMIER, notaire à Alger, demeurant dite ville, 2, Dumont-d'Urville.

.....  
M. Charles Jourdan, administrateur délégué du Crédit algérien, demeurant à Alger, rue Clauzel, n° 6.

Subrogé-tuteur *ad hoc* de la mineure Landowski susnommée. »

Fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de la dite mineure, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton Sud d'Alger, le vingt-six juin 1894.

.....  
\_\_\_\_\_

### NÉCROLOGIE (*La Presse*, 16 janvier 1900)

Le comte Georges de Louvencourt, membre du Jockey-Club, vient de mourir au château de Doscares, près Montpellier, à l'âge de soixante-quatorze ans.

\_\_\_\_\_

### Crédit algérien (*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 16 juin 1900)

Les actionnaires du Crédit algérien se sont réunis le 14 juin en assemblée annuelle ; voici le texte des résolutions qu'ils ont votées :

I. — Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1899, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, le solde créditeur du compte profits et pertes, s'élevant à 787.851 fr. 40 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

30.398 46	à la réserve statutaire, pour la porter à 800.000 fr.
640.000 00	Dividende de 40 fr. à 16.000 actions.
35.601 02	Prélèvement statutaire.
72.851 62	Report à l'exercice 1900.
<u>787.8451 40</u>	Total égal.

Le solde du dividende, soit 20 fr. par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts créés par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la Société à Paris et à Alger.

II. — L'assemblée générale réélit MM. de Bussierre et Ch. Goudchaux, administrateurs de la société pour six ans.

Elle exprime le regret que lui cause la perte de M. Ch. Wallut, et prononce le *quitus* de sa gestion.

III. — L'assemblée nomme commissaire annuel M. Obermayer, qui accepte et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

IV. — L'assemblée autorise MM. Ch. Goudchaux et J. Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou seront passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

Toutes ces résolutions, mises successivement aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

Crédit algérien  
(Paris-Capital, 4 juillet 1900)

L'assemblée du Crédit algérien a eu lieu le 14 juin et a fixé à 40 francs par action le dividende de l'exercice de 1899, soit une augmentation de 7 fr. sur celui de l'année précédente.

Les bénéfices du dernier exercice se sont élevés à 751.424 fr. 91 contre 586.358 fr. 37, soit une plus-value de 165.066 fr. 54. En y ajoutant le report de l'exercice 1899, fr. 36.426,49, les bénéfices disponibles ressortent à 787.851 fr. 40, qui ont été répartis comme suit :

Réserve statutaire	39.398 48
Dividende de 40 fr.	640.000 00
Tantièmes statutaires	35.601 32
Report à nouveau	72.851 02
Total	<u>787.851 40</u>

Il a été prélevé sur les bénéfices la somme nécessaire, pour compléter la réserve légale à son maximum statutaire de 800.000 francs. Ce prélèvement fait pour la dernière fois représente, toutes choses égales d'ailleurs, 2 fr. 50 par action d'augmentation du chiffre du dividende pour les exercices suivants.

Voici les comptes de l'exercice 1899 qui ont été approuvés par l'assemblée :

Situation au 31 décembre 1899 (en fr.)

ACTIF	
Emploi de la réserve spéciale en achats d'actions du Crédit algérien	1.218.521 86
Caisse, banque et banquiers	536.141 46
Effets en portefeuille	1.342.930 25
Bons du Trésor	2.077.651 42
Avances sur garanties	7.535.213 00
Reports	3.126.120 25
Actions, obligations et valeurs diverses acquises	4.207.645 01

Participations diverses	2.975.823 30
Domaines de la Société	725.516 80
Débiteurs sur terrains vendus	68.121 22
Comptes courants débiteurs	6.341.011 75
Comptes d'ordre débiteurs	2.410.455 15
Débiteurs divers	32.387 42
Mobilier	2.950 00
Total	<u>32.600.488 52</u>
PASSIF	
Capital	8.000.000 00
Réserve statutaire	760.601 54
Réserve spéciale	1.218.521 80
Réserve extraordinaire	1.024.500 00
Effets à payer	301.350 00
Bons du Trésor en report	1.700.000 00
Comptes courants créditeurs	15.506.545 46
Comptes d'ordre créditeurs	2.679.676 22
Dividendes à payer	2.682 74
Réescompte du portefeuille	18.759 30
Profits et pertes (frais généraux déduits)	787.851 40
Total	<u>32.600.488 52</u>

On remarquera tout d'abord dans ce bilan que les avances que le Crédit algérien avait faites au Crédit mobilier sont aujourd'hui complètement liquidées. Ce n'était pas une tâche facile. Ces opérations ont eu pour conséquences de dégager complètement la situation du Crédit mobilier et elles ont permis au Crédit algérien d'y réaliser d'importants bénéfices. C'est donc à l'habileté de sa direction que le Crédit algérien doit sa prospérité. Au sujet des opérations de 1899, le rapport du conseil nous apprend que bien que pendant le dernier exercice les obligations des Villes et départements aient été peu recherchées par les capitalistes à titre de placement, le Crédit algérien a pu néanmoins continuer le placement des titres de cette nature qu'il avait en portefeuille. Citons parmi les opérations de cette nature, les obligations 3 1/2 % des colonies de la Guadeloupe et de la Martinique.

Quelques chapitres de l'actif ont subi des modifications importantes. C'est ainsi que les participations diverses augmentent de 1.885.615 fr. à 2.975.823 fr. Il y a tout lieu de penser, dit le rapport, que l'ensemble de ces opérations laissera un résultat favorable ; quelques-unes sont déjà liquidées dans des conditions satisfaisantes. Le Domaine est en diminution d'une centaine de mille francs, par suite des ventes de terrains urbains. Pour faire face aux pertes éventuelles résultant de l'aliénation de ce domaine, la société a créé une réserve de 423.000 fr. qui figure aux comptes d'ordre.



LÉGION D'HONNEUR  
Les décorations du 14-Juillet  
Ministère de la guerre  
(*Le Journal des débats*, 23 juillet 1900)

Au grade d'officier

M. [Joanny] Peytel, directeur du Crédit algérien, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien ; chevalier du 12 juillet 1888.

---

LÉGION D'HONNEUR  
[Peytel, fils de ses œuvres]  
(*Paris-Capital*, 25 juillet 1900)

M. [Joanny] Peytel, le financier bien connu, vient d'être fait officier de la Légion d'honneur.

M. [Joanny] Peytel est président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien, président du Crédit algérien, commissaire de Bône-Guelma.

Fils de ses œuvres, ancien employé de banque et parvenu à la situation qu'il occupe par la seule force de son intelligence et de son énergie, M. Peytel est une personnalité financière d'abord froide, mais sympathique. Il a la réputation de ne faire que des affaires pesées et mesurées, avec une sûreté mathématique. Dans le monde des syndicats, on le suit volontiers lorsque, personnellement ou pour le Crédit algérien, il marche.

Simple et sans embarras, n'ayant pas la prétention d'être le chef de l'une des dynasties de la Haute Banque, M. [Joanny] Peytel n'a pas d'envieux. Tout le monde se réjouit de sa bonne fortune et plus qu'aucun autre, nous en sommes convaincus, son ami Edmond Goudchaux, dont l'influence dans les sphères gouvernementales n'a pas dû être étrangère à la nomination de M. Peytel par le ministre de la Guerre.

---

Crédit algérien

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 22 juin 1901)

Les actionnaires du Crédit algérien, réunis le 20 juin en assemblée générale ordinaire, ont adopté les résolutions dont voici le texte :

I. — Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1900, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, le solde créditeur du compte profits et pertes s'élevant à 708.441 fr. 11, et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

Dividende de 40 fr. sur 16.000 actions	640.000 00
Prélèvement statutaire	31.779 47
Report à nouveau	36.661 64

Total égal	708.441 11
------------	------------

Le solde du dividende, soit 20 fr. par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts, créés par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la société à Paris et à Alger.

II – L'assemblée générale réélit M. J[oaanny] Peytel, administrateur de la société pour six ans.

III. — L'assemblée nomme commissaire annuel, M. [Alfred] Obermayer qui accepte, et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

IV. – L'assemblée autorise MM. Ch[arles] Goudchaux et J[oaanny] Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou seront passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

Toutes ces résolutions, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des finances*, 24 août 1901)

Il n'existe pas de parts de fondateurs du Crédit algérien, mais seulement des certificats donnant un droit de souscription en cas d'augmentation du capital.

Si vous voulez vendre vos certificats, donnez-moi un ordre précis. Ce n'est pas d'une négociation facile, mais, si vos prétentions ne sont pas exagérées, je tâcherai de trouver un amateur.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 septembre 1902)

Les opérations du Crédit algérien pendant l'année 1901 ont suivi leur cours accoutumé. La société a pris part à diverses émissions, notamment à l'Emprunt dit chinois, à l'Emprunt russe 4 % de 1901, aux obligations des Chemins de fer du Yunnan, garanties par l'État, et à l'augmentation de capital du Crédit foncier de France. En outre, la société a poursuivi le placement des obligations de villes et de départements qu'elle possédait, et procédé à l'émission de l'emprunt 3 1/2 % de la colonie de la Guadeloupe, emprunt dont le service est assuré par un prélèvement sur le produit des douanes de l'île.

Le Crédit algérien avait émis précédemment un emprunt de la colonie de la Martinique garanti dans les mêmes conditions que celui de la Guadeloupe. Malgré les conséquences de la catastrophe qui détruisit la ville de Saint-Pierre, le rapport déclare que les intérêts des porteurs de titres de l'emprunt ne sont pas compromis. La perception annuelle des douanes de l'île s'élève à plus de 1.100.000 francs et le service de l'emprunt n'en exige que 90.000.

La ville de Caen ayant décidé le remboursement par anticipation de l'emprunt 4 % qui avait été émis en 1889, le Crédit algérien lui a prêté son concours pour cette opération.

Les comptes de l'exercice 1901, qui ont été présentés à l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin, se sont soldés, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 27 juin, par un bénéfice de 727.626 04.

L'an dernier, les bénéfices s'étaient élevés à 708.441 fr. 11.

Ces soldes disponibles ont été comparativement répartis comme suit :

	1900	1901
Dividende	640.000 00	640.000 00
Prélèvement statutaire	31.779 47	34.548 22
Report à nouveau	36.661 64	53.077 82
	<u>708.441 11</u>	<u>727.626 04</u>

Au 31 décembre 1901, la situation financière de la société s'établissait comparativement à celle du précédent exercice ainsi qu'il suit :

	1900	1901
<b>ACTIF</b>		
Emploi de la réserve spéciale en achats d'actions du Crédit algérien	1.218.521 86	1.218.521 86
Caisse, Banque et Banquiers	997.411 96	950.022 94
Effets en portefeuille	1.781.970 35	4 876.923 87
Avances sur garanties	7.014.178 14	4.462.976 57
Bons du Trésor	1.551.821 46	—
Actions, obligations et valeurs diverses acquises	5.756.796 49	5.105.0A5 39
Participations diverses	2.528.570 72	3271.474 11
Domaines de la société	723.800 80	639.651 25
Débiteurs sur terrains vendus	52 644 67	70.556 10
Comptes courants débiteur	3.698.425 78	10.818.340 17
Compte d'ordre débiteurs et débiteurs divers	1.833.310 15	1.057.075 30
Mobilier	2.950 00	2.950 00
	<u>28.537.785 18</u>	<u>35.187.384 16</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale	1.218.521 36	1.218 521 36
Réserve extraordinaire	1.624.500 00	1.624.500 00
Effets à payer	1.494.970 90	1.925.000 00
Bons du Trésor en report	1.530.000 00	—
Avances	—	3.800.000 00
Comptes courants créditeurs	8.920.122 49	15.010.855 08
Comptes d'ordre créditeurs	4.218.556 48	2.031.031 57
Dividendes à payer	3.211 74	1.865 51
Réescompte du portefeuille	19.460 60	47.984 10
Profits et pertes (frais généraux déduits)	708.441 11	727.626 04
	<u>28.537 785 18</u>	<u>35.187.384 16</u>

Le solde du dividende, qui a été fixé au total à 40 fr. par action, est payable depuis le 1<sup>er</sup> juillet à raison de 20 francs par titre.

L'assemblée a, en outre, réélu M. J. Peytel, administrateur sortant.

---

*Annuaire de la Compagnie des agents de change 1903*, p. 616-620 :

Crédit algérien

Administrateurs : MM. Peytel, président ; Buchot, baron de Bussierre, Favereaux, Ch. Goudchaux, Nodé-Langlois <sup>10</sup>, Jourdan, A. Clerc, Edmond Paul.

Commissaire des comptes : M. Obermayer.

---

#### MÉDAILLON

M. Joanny Peytel

(*Gil Blas*, 12 juin 1904, p. 1)

La souscription à la seconde partie de l'emprunt hellénique, dit des Chemins de fer, autorisée par la Commission financière internationale qui comprend les délégués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Russie, vient d'avoir lieu avec un plein succès. On sait que le produit de cette émission est destiné à la construction et à l'exploitation d'un chemin de fer à voie large, allant du Pirée à Demirh, et devant se raccorder plus tard au réseau des Chemins de fer ottomans, par Larissa. Cette ligne constituera donc une nouvelle communication, par voie ferrée, entre la Grèce et la reste de l'Europe.

Si le succès a couronné ces deux émissions, le mérite en revient certainement à M. Joanny Peytel, le distingué président du conseil d'administration du Crédit algérien, qui, avec une activité et un tact auxquels on ne saurait trop rendre hommage, a su très habilement réunir les sympathies financières qui, en se manifestant simultanément à Paris, à Londres, au Caire et à Athènes, ont assuré la réussite de sa mission.

Ce nouveau succès ne surprendra d'ailleurs personne. M. Peytel n'est pas seulement président du conseil d'administration du Crédit algérien, il préside également la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien, administre la Société française de banque et de dépôts, inspecte comme commissaire les comptes de la Compagnie Bône-Guelma. D'une activité dévorante, mêlé à tous les jeux, à toutes les combinaisons de la vie financière internationale, ce petit homme au geste décidé, aux yeux vifs, légèrement inquisiteurs, mène à la fois dix affaires, et passe de l'une à l'autre avec un à-propos et une lucidité qui vous stupéfient.

Détail particulier : est inabordable les dimanches et jours fériés... quand il ne les passe pas à compléter ses collections de tableaux et d'objets d'art.

---

#### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Crédit algérien

(*Gil Blas*, 17 juin 1904)

Les actionnaires de cet établissement réunis hier en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Joanny] Peytel, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

---

<sup>10</sup> Léon Jean Langlois, puis (1892) Nodé-Langlois (Paris, 1839-1927) : marié avec Marie-Joséphine Deshays. Administrateur issu du rang.

Première résolution. — Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1903, tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le solde créditeur du compte de Profits et pertes s'élevant à 958.147 fr. 83 c. et comprenant le report de l'exercice précédent se répartira comme suit :

Dividende de 50 francs sur 16.000 actions	800.000 00
Prélèvement statutaire	43.857 55
Report à nouveau	114.290 28
Total égal	<u>958.147 83</u>

Le solde du dividende, soit 25 francs par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts établis par les lois des finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain aux caisses de la société, à Paris et à Alger.

Deuxième résolution. — L'assemblée réélit administrateur pour six années M. S[téphane] Buchot.

Troisième résolution. — L'assemblée nomme commissaire annuel M. [Alfred] Obermayer qui accepte, fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment.

Quatrième résolution. — L'assemblée autorise MM. Ch[arles] Goudchaux et J[oaanny] Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou seront passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien.

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 14 octobre 1905)

À la dernière assemblée annuelle des actionnaires de cet établissement de crédit [le 8 juin...] ont été soumis les comptes et bilans de l'exercice 1904.

Les résultats satisfaisants qui ont été obtenus se chiffrent par 1.589.703 fr. 45, y compris le solde reporté de 1903, qui est de 114.290 francs 28.

Le dividende pour l'exercice 1904 a été fixé au même chiffre que celui de l'exercice précédent, soit à 50 fr. par action et on se rappelle qu'antérieurement, il n'avait été que de 40 fr. On sait que, sur ce dividende, 35 fr. ayant été payés à titre d'acompte, le solde, soit 25 fr., a été mis en paiement depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Ce dividende aurait pu assurément être plus élevé, mais le conseil a jugé qu'il était de meilleure administration de le maintenir au niveau de l'an dernier qui était déjà en sensible progrès sur les années antérieures, et d'employer l'excédent non distribué à la constitution d'une réserve extraordinaire d'une certaine importance. Le chiffre en a été fixé à 600.000 fr., de telle sorte que la comparaison de l'emploi du solde disponible d'une année à l'autre est intéressante à faire, et s'établit ainsi :

	1903	1904
Dividende de 50 fr. par action	800.000 00	800.000 00
Réserve statutaire	43.857 55	73.770 65
Réserve extraordinaire	—	600.000 00

Reporté à nouveau	114.290 28	115.932 45
Total égal au solde disponible.	<u>958.147 83</u>	<u>1.589.703 45</u>

On voit par ce tableau que la plus-value des bénéfices a été avec quelques fractions supplémentaires affectée à la constitution de cette réserve extraordinaire.

L'ensemble des bénéfices constatés est le fruit, d'une part, d'opérations traitées antérieurement mais liquidées seulement au courant de cet exercice et, d'autre part, d'affaires traitées pendant l'année 1904.

On voit par les chiffres que nous venons de citer que les bénéfices qui en sont résultés sont de réelle importance, et leur énumération n'est pas sans être favorable à la judicieuse sélection dont ces diverses opérations ont été l'objet.

Tout d'abord, le Crédit algérien a, pendant cette année 1904, émis, avec le concours de la maison J.-C. Hambro et C<sup>o</sup>, de Londres, la seconde série de l'emprunt hellénique dit des Chemins de fer. Il a placé un emprunt de la ville de Bône et des obligations 4 % de la colonie de la Guadeloupe, garanties par le produit des douanes de l'île.

Le Crédit algérien a, depuis, donné son concours à un grand nombre d'affaires importantes, tels les Bons russes 5 %, l'Emprunt marocain garanti par les Douanes, la Conversion de la Dette ottomane, et l'Emprunt 1904 de la Ville de Paris.

Il convient d'ajouter à cette liste les actions nouvelles des Sucrieries et Raffineries d'Égypte dont il était alors impossible de prévoir l'avenir, mais, d'autre part, nous trouvons son concours acquis aux obligations 3 % de l'Algérie, aux obligations 3 % du gouvernement tunisien, de l'Emprunt suédois 3 1/2 %, du bulgare 5 % et aussi aux actions de priorité de la Compagnie Transatlantique, de la Compagnie Messageries maritimes, sans compter un certain nombre d'autres affaires de moindre importance.

La plupart des chapitres du bilan ne comportent pas de mention particulière. Cependant, on peut trouver peut-être un peu élevé le chapitre des actions, obligations et valeurs diverses acquises qui se monte à 9.659.763 fr. 33, mais il comprend un grand nombre de valeurs garanties par l'État et des créances importantes sur la liquidation de la Compagnie du Panama. Les avances sur garanties s'élèvent à 6.113.990 fr. 16. Les participations diverses portent sur 23 opérations diverses, en diminution sur l'année dernière. Des ventes de terrains ont réduit sensiblement le domaine qui ne figure plus au bilan que pour 249.576 fr. 54 et les débiteurs pour terrains vendus sont de 264.064 fr. 34. Au passif, les effets à payer sont de 2.600.000 fr. et les Bons du Trésor en report pour 1 million. Les comptes courants créditeurs n'ont pas sensiblement varié d'une année à l'autre et montent à 19.364.066 fr. 28.

L'assemblée, après avoir fixé le dividende que nous venons d'indiquer, approuvé les comptes et le rapport, voté les diverses propositions soumises à ses votes, a réélu administrateurs pour six ans MM. [Alexis] Clerc, [Georges] Favereaux et le docteur [Edmond] Paul.

---

Les Capitaux français dans la République argentine  
[Compagnie générale de chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres]  
(L'Information financière, économique et politique, 25 octobre 1905)

Crédit algérien 250 act. de 500 fr.

---

*René Antoine OUTIN,*  
administrateur délégué à Alger

Né à Alger, le 28 août 1857.

Fils d'Arsène Alexandre Outin, propriétaire, et de Claude Françoise Lagrange, couturière.

Marié le 8 mai 1890 avec Jeanne Céline Marie Trémaux, dont

1) Madeleine (1891-1971), mariée le 8 novembre 1911, à Alger, avec *Georges Altairac* (1888-1956), industriel à Maison-Carrée ;

2) Jean (1894-1962), marié le 24 juin 1933 avec Francès Hershey. Administrateur-secrétaire de la Société d'électricité de Souk-Arhas ;

3) Denise (1897), mariée le 21 décembre 1918 avec *Henri Borgeaud* (1895-1964), ingénieur agronome, maire de Chéragas (Alger), sénateur (1946-1961).

\_\_\_\_\_

Chef de la comptabilité, inspecteur, puis directeur de l'agence de Tlemcen (1888-1904) de la [Banque de l'Algérie](#).

Administrateur délégué à Alger du Crédit algérien (juin 1906),

Administrateur de la [Manufacture de tapis algériens](#) (déc. 1906),

des [Mines de mercure de Tar'hit](#) (mars 1907),

Administrateur (1912), puis vice-président de la [Société des chaux et ciments de Rivet-Alger](#).

Scrutateur à l'assemblée générale des Pyrites de Huelva (1914),

Commissaire des comptes de la [Société des Grands Travaux algériens](#) (1914),

Président de la [Société d'électricité de Souk-Arhas](#),

administrateur de la [Société algérienne de produits chimiques et d'engrais](#),

de la [Compagnie oranaise des chaux et ciments](#) (1920),

administrateur délégué de la [Société des Celluloses de l'Afrique Française du Nord](#) (1919),

vice-président de la [Société des ciments Portland de l'Afrique du Nord](#) (1921).

\_\_\_\_\_

Viticulteur à Tipaza.

Vice-président de la Société d'horticulture d'Alger (1901),

Officier d'académie (1904).

Maire de Tipaza (nov. 1907),

Président-fondateur de la Coopérative agricole de matériel d'exploitation de Tipaza (mars 1910),

Décédé à Alger, le 26 décembre 1921.

## NOMINATION

*(La Dépêche algérienne, 6 avril 1906)*

Nous apprenons avec plaisir la nomination de monsieur René Outin, ancien directeur de la Banque de l'Algérie de Tlemcen, comme administrateur délégué du Crédit algérien.

Toutes nos félicitations.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN

(La Cote de la Bourse et de la banque, 15 juin 1906)

Malgré la participation active apportée en 1905 par le Crédit algérien, à plusieurs émissions retentissantes comme celle des actions de priorité du Printemps et de la Raffinerie Say, les bénéfices réalisés pendant le dernier exercice par cette société de crédit se sont chiffrés par une légère diminution sur ceux de 1904 et atteignent (report de l'exercice précédent y compris) 1.536.144 85 contre 1.589.703 45 ainsi qu'il apparaît au bilan du 31 décembre dernier, dont nous donnons la comparaison avec celui de l'exercice précédent (31 décembre) :

ACTIF	1904	1905
Emploi de la réserve spéciale en achats d'actions du Crédit algérien	1.218.521 86	1.218.521 87
Caisse, banque et banquiers	2.014 571 77	688.508 72
Effets en Portefeuille	3 692.943 26	2.201.532 65
Bons du Trésor	1.090.906 21	1.056.832 11
Avances sur garanties	6.113.370 16	3.497.794 47
Reports	1.903.218 76	3.622.235 00
Actions, obligations et valeurs diverses acquises	9.659.763 33	9.969.613 60
Participations diverses	2.572.236 74	4.079.436 73
Comptes d'ordre débiteurs et débiteurs divers	376.296 74	440.956 95
Comptes courants débiteurs	864.391 96	10.280.167 05
Domaines de la Société	249.576 55	165.562 90
Débiteurs sur terrains vendus	264.064 34	224.056 89
Mobilier	1 00	1 00
	<u>41.019.822 93</u>	<u>37.445.309 93</u>
PASSIF		
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Réserve extraordinaire	3.342.757 55	3.942.757 55
Effets à payer	2 600.000 00	4.600.000 00
Bons du Trésor en reports, avances et agents	1 000.000 00	3.889.800 00
Comptes courants créditeurs	19.364 006 23	14.177.760 72
Comptes d'ordres créditeurs	3 081/635 52	2.261.438 00
Réescompte du portefeuille	20.594 30	10.611 75
Dividendes à payer	2.604 02	8.274 88
Profits et pertes (frais généraux déduits)	1.589.703 45	1.536.144 85
	<u>41.019.822 93</u>	<u>37.445 309 93</u>



Voici, d'après ce bilan, les modifications principales survenues dans la situation financière de la Société d'une année à l'autre :

Les avances sur garanties sont en réduction sensible d'une année à l'autre, à 3.497.794 fr. 47. Elles comprennent le compte déjà signalé plusieurs fois, qui a été atténué de 250.000 francs, et qui figure au 31 décembre 1905 pour 485.000 francs. Il n'est pas improbable que les recouvrements ultérieurs puissent dépasser ce chiffre. Les sommes en gagées en reports s'élevaient d'une année à l'autre de 1.903.000 francs à 3.622.325 francs intégralement recouvrées aux échéances.

Les actions, obligations et valeurs diverses se re trouvent à peu près au même chiffre qu'à la fin de 1904, soit 9 969.613 fr. 60. L'évaluation de ces titres est toujours faite dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire qu'aux cours pratiqués actuellement, ils présentent une importante marge de bénéfices. Ce portefeuille est d'ailleurs composé de valeurs très diverses, en grande partie, titres d'État ou solidement garantis.

Les participations diverses se sont relevées de 2.572.236 fr. 74 à 4.079.436 fr. 73 d'une année à l'autre et comprennent environ 25 affaires diverses ; plusieurs ont été liquidées favorablement depuis la clôture de l'exercice, et l'on peut légitimement penser que l'ensemble du surplus laissera des résultats satisfaisants. Les comptes d'ordre et débiteurs divers 440.936 fr. 95 comprennent pour 400.000 fr. divers comptes réglés en janvier dernier. Les comptes courants débiteurs qui figuraient au bilan du 31 décembre 1904 pour 11.864.391 fr. 96, se retrouvent à 10.280.167 fr. 05 à la fin de 1905, et présentent, dans leur ensemble, la sécurité désirable.

Le chapitre domaine de la société ne s'élève plus qu'à 165.562 fr. 90, et les débiteurs sur terrains vendus à 224.056 fr. 89. La réalisation définitive de ce domaine doit laisser une marge sensible de bénéfice, en dehors des 457.366 fr. 48 qui figurent de ce chef aux comptes d'ordre créditeurs. Les divers chapitres du passif donnent lieu aux re marques suivantes : Sans tenir compte de la réserve spéciale employée depuis longtemps en 4.500 actions de la Société, les autres réserves se présentent à 4.742.757 fr. 55 en progression de 600.000 francs pour l'année. Les effets à payer représentent pour 1.500.000 francs un crédit d'acceptation ouvert à une banque étrangère sous une garantie spéciale. Les Bons du Trésor en reports et agents figuraient pour 3.889.800 francs. Les comptes courants créditeurs s'élèvent à 14.177.760 fr. 72. Le nombre des comptes ouverts s'est accru, mais la Société ne cherchera pas à développer les comptes de dépôts afin de ne pas avoir à trop modifier son mode d'emploi des fonds. Les comptes d'ordre créditeurs s'élèvent à 2 mil lions 261.438 fr. 32, ils représentent pour plus de 1.700.000 francs des bénéfices en réserve, constitués en plusieurs années ainsi que le conseil l'a fait près sentir à diverses reprises : ils s'accroîtront encore de 225.000 fr. par l'affectation, à ce compte, du dividende sur les 4.500 actions de la réserve spéciale, et aussi de la somme à prélever dans ce but par l'approbation du dividende proposé par le conseil. Ce dividende a été fixé à 50 fr. par action et la ré partition des bénéfices de 1905 s'établit comme suit, comparativement à celle de 1904.

	1904	1905
Dividende de 50 fr. aux 16.000 actions (dont 4.500 en portefeuille comme emploi de la réserve spéciale)	800.000 00	800.000 00
Prélèvement statutaire	73.770 65	71.010 60
Transport aux comptes d'ordre réservés	600.000 00	550.000 00
Report à nouveau	115.932 80	115.134 25

Total égal	1.589.703 45	1.536.144 85
------------	--------------	--------------

\*  
\*      \*

Le rapport du conseil s'est montré, comme toujours, très sobre de détails sur les différentes opérations entreprises pendant l'exercice dont il rendait compte à l'assemblée ; il s'est borné à rappeler que le Crédit algérien, au cours de 1905, a fait les mêmes affaires que précédemment, notamment de petits emprunts des villes de Bône, Souk-Ahras, Rufisque et prêté son concours habituel aux émissions des emprunts Algérie 3 %, Afrique occidentale 3 %, Bons de l'Afrique occidentale, de la Ville de Paris 1905, de la loterie de la Presse, de la conversion roumaine, des actions de priorité de la Société du Printemps, de la Société des Raffineries et Sucrierie Say, etc.

Le rapport fait ensuite part à l'assemblée de la mort de l'un des administrateurs, et au sujet du règlement aux ayants droit de la succession du solde de la part d'administrateur du défunt, il a demandé aux actionnaires l'autorisation de régler cette part, non seulement en tenant compte des bénéficiaires inscrits au bilan, mais en faisant état des bénéficiaires inscrits dans les comptes d'ordre et divers ; les déclarations suivantes ont été faites à ce sujet sur les bénéficiaires :

« Les lois nouvelles en préparation peuvent frapper plus lourdement les bénéficiaires des sociétés : est-il prudent de ne point faire apparaître actuellement les bénéficiaires dont nous parlons plus haut, et qui, dans ce cas, pourraient être réputés réalisés dans les exercices futurs, et sous l'empire de la législation qui pourrait être élaborée ? Ne convient-il pas de vous répartir tout ou partie des sommes ainsi extraites des comptes, après prélèvement des 5 % attribués au conseil d'administration, et en vous rappelant d'ailleurs que 11.500 actions seulement sont en circulation, et recevront effectivement cette répartition, la part des 4.500 actions de la réserve spéciale n'étant en quelque sorte qu'une écriture d'ordre ?

« Nous pensons qu'il peut être opportun d'agir ainsi, et nous vous demandons de nous donner dès à présent l'autorisation de le faire, sans vous consulter de nouveau et par simple décision du conseil d'administration. La répartition ainsi envisagée pourrait être de 250 fr. net, et elle laisserait intacte le capital et les réserves pour les chiffres inscrits au bilan ».

Cette proposition de remboursement du capital a été approuvée par l'assemblée qui a ensuite procédé aux nominations d'administrateurs, réalisant MM. [Edmond] de Bussière et Ch. Goudchaux et nommant M. Outin en remplacement du docteur [Edmond] Paul.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
SOCIÉTÉ ANONYME  
10, place Vendôme, à Paris  
AVIS AUX ACTIONNAIRES  
(Le Capitaliste, 2 août 1906)

La répartition extraordinaire de 250 fr. par action décidée par l'assemblée générale du 14 juin 1906 (75 % des actions en circulation étaient représentées à cette réunion) s'effectuera aux caisses de la société, 10, place Vendôme, à Paris, à dater du 6 septembre 1906, sur présentation des titres et comme suit :

Titres aux porteurs

Le versement sera effectué au présentateur des titres au porteur qui

en donnera quittance. Les titres seront restitués au présentateur frappés au recto d'une estampille mentionnant le paiement des 250 fr.

#### Titres nominatifs

Les certificats nominatifs seront déposés pour être frappés de l'estampille du paiement des 250 fr. par action, la même estampille sera apposée sur les titres au porteur conservés dans les caisses de la Compagnie et représentés par les certificats nominatifs présentés.

Le paiement des 250 fr. par action sera fait contre une quittance du titulaire du certificat, signature légalisée.

Si la nue propriété et la jouissance des titres appartiennent à des personnes différentes, la quittance devra porter, vu l'importance de la répartition, les signatures des deux parties légalisées

Les femmes mariées devront présenter leurs contrats de mariage et justifier du emploi, s'il y a lieu.

Paris, le 1<sup>er</sup> août,  
Pour le conseil d'administration,  
Le président,  
J. PEYTEL.

---

#### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Crédit algérien

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1907)

(*Gil Blas*, 15 juin 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit algérien, qui a eu lieu le 13 juin dernier, a approuvé les comptes de l'exercice 1905. qui font ressortir un solde créditeur de 1.282.328 38 et fixé le dividende y afférent à 50 fr. par action.

M. J[oaanny] Peytel, administrateur sortant a été réélu.

En outre, l'assemblée a autorisé MM. Ch. Goudchaux et J Peytel à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou seront passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien et a donné à M. Peytel la même autorisation en ce qui touche les rapports du Crédit algérien avec la Société des Sucreries et raffineries Say.

---

*Annuaire de la Compagnie des agents de change* 1908, p. 511-514 :

Crédit algérien

Administrateurs : MM. Peytel, président ; Buchot, baron de Bussierre, Favereaux, Ch. Goudchaux, Nodé-Langlois, Jourdan, A. Clerc, R. Outin.

Commissaire des comptes : M. Obermayer.

---

#### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Crédit algérien

(*Gil Blas*, 13 juin 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit algérien a eu lieu le 11 juin, sous la présidence de M. Peytel, président du conseil.

Elle a adopté à l'unanimité les résolutions, suivantes :

1° Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de M. le commissaire annuel, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1907, tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 1.016.768 francs 28, et comprenant le report de l'exercice précédent se répartira comme suit :

Dividende de 50 fr. sur 16.000 actions	800.000 00
Prélèvement statutaire	44.639 98
Report à nouveau	172.128 30
Total égal	<u>1.016.768 28</u>

Le solde du dividende, soit 25 fr. par action, sera mis en distribution, sous déduction des impôts établis par les lois de finances, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses de la société, à Paris et à Alger.

2° L'assemblée réélit administrateur pour six années, M. L. Nodé Langlois.

3° L'assemblée nomme commissaire annuel M. Obermayer, qui accepte, et fixe sa rétribution au même chiffre que précédemment. Elle désigne en outre, pour le cas d'empêchement de M. Obermayer, en qualité de commissaire adjoint, M. Wallut <sup>11</sup>, la rémunération n'étant acquise à ce dernier que s'il est appelé à exercer effectivement les fonctions de commissaire.

4° L'assemblée autorise MM. Ch. Goudchaux et J. Peytel, à participer directement ou indirectement aux traités qui sont ou seront passés avec la Compagnie de l'Ouest-Algérien. L'assemblée donne à M. J. Peytel la même autorisation en ce qui touche les rapports du Crédit algérien avec la Société des raffineries et sucreries Say.

---

Crédit algérien  
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 juin 1908)

Les actionnaires du Crédit algérien réunis le 11 juin en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Joanny] Peytel, président du conseil d'administration, ont adopté à l'unanimité les résolutions à l'ordre du jour. Le dividende a été fixé à 50 francs par action, dont le solde, soit 25 fr., sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet. M. [Léon] Nodé-Langlois a été réélu administrateur et M. [Alfred] Obermayer, commissaire. On trouvera plus loin le texte des rapports du conseil d'administration et des commissaires.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des chemins de fer*, 25 juillet 1908)

Bien que n'étant pas aussi favorables que ceux de 1906, les résultats de l'exercice 1907 n'en sont pas moins satisfaisants. Ils se résument, en y comprenant le report antérieur, par un bénéfice de 1.016.768 fr. contre 1.282.328 fr. 38 en 1906.

---

<sup>11</sup> Probablement André Wallut, fils de Charles-Ferdinand Wallut, président du Crédit mobilier ; gendre du notaire Lavoignat ; commissaire aux comptes de la société Raymond Wallut & Cie, machines agricoles, fondée par son frère.

Cette réduction de 265.560 fr. s'explique en partie par les événements financiers qui ont marqué l'année 1907. Si, en effet, le début a été favorisé par un grand mouvement d'affaires, le second semestre, par contre, a souffert d'une crise monétaire intense qui, partant des États-Unis, s'est violemment répercutée sur l'Allemagne et sur l'Angleterre. Notre pays a été moins éprouvé grâce à sa forte organisation fiduciaire et au stock métallique considérable qu'il possède. Il a pu même aider ses voisins à traverser cette crise. Rappelons, néanmoins, qu'à la fin de 1907, l'escompte était de 7 % à Londres, de 7 1/2 % à Berlin, 6 % à Bruxelles, 5 % à Amsterdam et 4 % en France.

Le resserrement des affaires a rendu assez difficile la liquidation des titres industriels que possédait le Crédit algérien, le public s'étant reporté sur les fonds d'États offrant de plus grandes garanties. Toutefois, la société a pu se féliciter de la manière dont s'est effectué le dégonflement de son portefeuille-titres, particulièrement en ce qui concerne les valeurs américaines qu'elle a pu vendre dans d'assez bonnes conditions. Par contre, la Compagnie a profité du taux rémunérateur de l'escompte dans les principaux pays pour grossir son portefeuille-effets.

Selon son habitude, le Crédit algérien a, pendant l'exercice écoulé, prêté son concours à un certain nombre de sociétés, entre autres aux Chemins de fer de l'Ouest-Algérien, la Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax, aux Eaux de Sahel qui bénéficient d'une garantie de l'État tunisien. En outre, elle a participé aux principales affaires qui ont été traitées sur notre place, particulièrement à l'émission de l'emprunt 3 1/2 % du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale ; à la constitution de la Banque d'État du Maroc et à diverses opérations de prêts au gouvernement marocain. De plus, la société a pris une part dans les émissions suivantes : obligations 4 % Crédit foncier argentin, emprunt japonais 3 % 1907, emprunt argentin 5 % 1907, emprunt serbe 4 1/2 % 1906, emprunt bulgare 4 1/2 % 1907, emprunt ottoman 4 % nouveau, obligations Crédit foncier égyptien 3 %, obligations 4 % New-York-New-Haven, obligations 4 % du chemin de fer de Santa-Fé, obligations Sao Paulo 5 %, etc.

La société ne publie pas le détail de son compte de profits et pertes ; le rapport se borne à indiquer que, déduction faite des Frais généraux, des prélèvements utiles à l'amortissement de divers comptes et de la dotation régulière à la caisse de prévoyance des employés, les bénéfices nets permettent la répartition suivante, en regard de laquelle nous donnons la répartition de l'année dernière :

	1906	1907
Dividende	800.000 00	800.000 00
Prélèvement statutaire	58.359 70	41.633 98
Réserves	300.000 00	—
Report à nouveau	123.968 28	172.128 30
	<u>1.282.328 28</u>	<u>1.016.768 28</u>

Voici d'autre part, à titre de renseignement, la comparaison des résultats de 1907 avec ceux des exercices antérieurs :

Exercices	Bénéfices	Réserves	Dividendes
1900	787.851	39.399	40
1901	728.626	—	40

1902	1.162.939	300.000	40
1903	958.147	—	50
1904	2.669.723	600.000	50
1905	2.536.224	550.000	50
1906	1.282.328	300.000	50
1907	1.016.768	—	50

Le dividende a donc été maintenu au même taux que pour les quatre précédents exercices, soit 50 francs par action, sur lesquels 25 francs ont déjà été répartis à titre d'acompte. Le solde a été mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet courant.

Quant à la situation active et passive, elle se présente comme suit d'après les deux derniers bilans

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	1906	1907
ACTIF		
Emploi de la réserve spéciale en achats d'act. du Crédit algérien	1.218.522	1.218.522
Caisses et Banques	542.281	738.632
Effets en portefeuille	5.230.949	12.868.598
Avances sur garanties	3.253.326	2.210.364
Reports	5.969.625	1.419.425
Actions, obligations et valeurs diverses	10.634.894	9.501.821
Participations diverses	4.960.512	5.769.316
Comptes d'ordre débiteurs divers	356.862	776.694
Comptes courants débiteurs	8.202.638	8.813.409
Domaines de la société	120.232	26.971
Débiteurs sur terrains vendus	149.523	125.368
Mobilier	1	1
	<u>40.639.365</u>	<u>43.469.214</u>
PASSIF		
Capital	8.000.000	8.000.000
Réserve statutaire	800.000	800.000
Réserve spéciale	1.218.522	1.218.522
Réserve extraordinaire	3.947.221	4.247.224
Effets à payer	1.185.000	2.080.000
Comptes courants créditeurs	22.021.920	24.403.944
Comptes d'ordre créditeurs	2.147.567	1.547.385
Réescompte du portefeuille	33.374	153.903
Dividendes à payer	3.430	1.468
Profits et pertes		
Bénéfices de l'exercice	1.167.191	892.799
Report de l'exercice précédent	115.134	123.969
	<u>40.639.365</u>	<u>43.469.214</u>

Les effets en portefeuille sont en forte augmentation, la Société ayant profité, comme nous l'avons dit tout à l'heure, des taux d'intérêts favorables pour escompter des effets sur l'étranger offrant toutes les garanties désirables. Par contre, les avances sur garanties sont en importante réduction à 2.210.363 fr.

Les reports sont également en forte diminution de 4.550.200 francs, la Société ayant réduit, dans la plus large mesure, ce genre d'opérations de manière à avoir des fonds

disponibles au moment voulu. Ces disponibilités ont été employées par l'escompte en papier pour un temps plus large que celui des reports normaux.

Le chapitre obligations et actions comprend des titres présentant de solides garanties. Ils seront réalisables dans d'excellentes conditions lorsque la crise sera complètement terminée.

**Les participations sont en progrès à 5.769 315 fr. et, actuellement, ne comprennent pas moins de 44 affaires diverses.** Enfin, les comptes courants débiteurs sont en plus-value d'environ de 600.000 fr. sur le même compte de l'année dernière. Ils comprennent divers crédits ouverts, notamment à des banques importantes.

À part les créiteurs divers qui s'augmentent d'environ 2.400.000 (quoique la Société ne fasse aucun effort pour développer cette branche de son activité), les autres comptes du passif n'appellent aucune remarque intéressante.

On jugera plus aisément des progrès réalisés par le Crédit algérien depuis une douzaine d'années, en jetant un coup d'œil sur le tableau ci-après dans lequel nous avons groupé les éléments essentiels caractérisant les affaires de cette banque.

Exercices	Effets en Portefeuille	Avances garanties	Portefeuille titres	Participations diverses	Comptes débiteurs
1896	1.288	2.792	1.861	278	2.479
1897	1.281	1.325	3.735	1.161	5.861
1898	1.665	3.811	4.938	1.886	8.396
1899	1.344	7.535	4.218	2.976	6.351
1900	1.782	7.114	5.757	2.529	3.698
1901	4.877	4.463	5.115	3.271	11.318
1902	4.241	4.644	4.991	1.142	14.217
1903	3.848	5.228	5.817	3.613	14.215
1904	3.695	6.113	9.962	2.572	12.864
1905	2.202	3.598	9.972	4.178	11.282
1906	5.231	3.553	10.635	4.901	8.202
1907	12.869	2.210	9.502	5.709	8.813

En somme, le Crédit algérien, malgré son très minime capital, traite des affaires d'assez grande envergure et poursuit sa marche d'une façon calme et modérée. C'est donc à juste raison que dans son allocution, le président, tout en reconnaissant que l'année 1907 a été moins fructueuse que la précédente, a constaté qu'on pouvait, étant données les circonstances, la considérer comme satisfaisante. En ce qui touche l'exercice courant, le président a fait remarquer que si diverses valeurs de tramways dans lesquelles la Banque a des intérêts, sont en ce moment un peu abandonnées, il n'y a là qu'une situation purement accidentelle et il semble certain qu'avant peu, une reprise sensible se produira.



(Le Capitaliste, 17 juin 1909)

Le Crédit algérien se fixe à 1.200. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 10 juin, sous la présidence de M. [Joanny] Peytel, président du conseil.

Il résulte des rapports que les bénéfices nets pour l'exercice 1908 s'élèvent à 1.170.514 fr. contre 1.016.768 fr. en 1907, soit donc une augmentation de 153.746 fr.

Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité et notamment la suivante :

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui du commissaire, l'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1908 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le solde du compte créditeur de profits et pertes s'élevant à 1.170.514 fr. 66 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit :

Dividende de 50 fr. sur 16.000 actions 800.000 00  
Prélèvement statutaire 49.919 30  
Report à nouveau 320.595 36  
Total égal 1.170.514 66

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

(Le Journal des finances, 19 juin 1909)

L'assemblée générale annuelle, réunie le 10 juin courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1908.

Le solde bénéficiaire s'élevant, y compris le report précédent, à 1.170.514 francs, contre 1.016.708 francs en 1907, a été réparti comme suit (en 1.000 fr.) :

Dividende de 50 francs sur 16.000 actions	800
Prélèvement statutaire	49
Report à nouveau	320
Total égal	<u>1.170</u>

Il a été réparti à titre d'acompte 25 francs par action ; le solde du dividende sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

---

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

(Le Temps, 20 août 1909)

On annonce la création d'une société dite « Société générale africaine », au capital de huit millions de francs divisé en actions de 250 francs entièrement souscrites par la

Société générale, la Banque de Paris [BPPB], le Crédit algérien et M. [Théodore] Ansbacher <sup>12</sup>, banquier.

---

La liquidation des loteries  
(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1909)

La liquidation des loteries en cours vient d'être réglée par M. Briand, président du Conseil, qui a nommé M. [Joanny] Peytel, directeur du Crédit algérien, concessionnaire de cette liquidation.

Les bases du projet adopté sont les suivantes : deux émissions, dont la première aura lieu en septembre au commencement octobre, et dont la seconde ne sera autorisée que si la première a réussi.

Sur le total de l'émission, une fois les sommes attribuées aux lots et les frais divers, courtage, publicité, etc., prélevés, on estime que 38.000.000 de francs reviendront aux œuvres de bienfaisance et œuvres artistiques bénéficiaires de la loterie.

Le prix du billet est fixé à 20 francs ; il ne pourra, avant le premier tirage, être vendu plus de 22 fr. 50. Et après chaque tirage, son prix devra être diminué de 2 francs.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des finances*, 2 décembre 1909)

La situation générale du Crédit algérien ne s'est pas modifiée sensiblement au cours de l'exercice 1908, dont il a été rendu compte à l'assemblée du 10 juin dernier, tenue sous la présidence de M. [Joanny] Peytel, président du conseil d'administration. Cet établissement a poursuivi sa voie avec une activité modérée mais suffisamment profitable, puisque les bénéfices nets de l'exercice écoulé, c'est-à-dire après déduction des frais généraux, des gratifications et d'une dotation convenable de la caisse de prévoyance en faveur du personnel, se sont élevés à 998.386 francs 36 contre 892.799 fr. 60 en 1907, soit une augmentation de 105.586 fr. 76. Le dividende a été maintenu à 50 fr. par action comme précédemment.

Voici, au surplus, comment ont été répartis les bénéfices des deux derniers exercices qui, y compris les reports antérieurs, soit 123.968 fr. 68 pour 1907 et 172 128 fr. 30 pour 1908, ont atteint respectivement 1.016.768 fr. 28 et 1.170.514 francs 66 :

	1907	1908
Dividende	800.000 00	800.000 00
Prélèvement statutaire	44.639 98	49.919 30
Report à nouveau	172.128 30	320.595 36
Totaux égaux	<u>1.016.768 28</u>	<u>1.170.514 66</u>

---

<sup>12</sup> Théodore Ansbacher (Furth, 1871-Auschwitz 18 avril 1944). Banquier. Animateur de la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie (omnium) et de ses diverses filiales et participations : Phosphates de Constantine, Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, Mines et usines, Phosphates tunisiens (1909-1911), Pétroles de Tliouanet, Bou-Thaleb, Mines de Ghar'Rouban (plomb), Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord (Charles Schiaffino et Cie). En outre, administrateur des Applications industrielles (électricité), du Port de Rosario...

Le rapport administratif expose tout d'abord qu'après l'apaisement de la crise intense qui avait sévi en Amérique et en Allemagne, les capitaux disponibles en quête d'emploi ont été abondants sur toutes les places d'Europe, Si des inquiétudes

peuvent naître, elles ne sauraient porter, pour de longs mois à venir, que sur les excès auxquels peuvent entraîner les facilités exceptionnelles d'argent.

Il y a lieu de signaler, à ce propos, que depuis la publication du rapport une certaine tension s'est manifestée sur la plupart des marchés monétaires, notamment à New-York, à Berlin et à Londres.

Au cours de l'année 1908, le Crédit algérien a participé largement à l'émission de nouvelles obligations 3 % du gouvernement tunisien formant le solde de l'emprunt de 1902 et la première partie de l'emprunt 1907, ainsi qu'au placement d'obligations 3 % de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien. Il a prêté à la colonie de la Guadeloupe, contre les obligations 4 % nets d'impôts, la somme nécessaire à sa libération envers le Crédit foncier colonial.

Le même concours que par le passé a été donné à la ville de Bône pour un emprunt 3 1/2 % et à la Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax ; en outre, le Crédit algérien a pris un intérêt dans les emprunts suivants et participé au placement de leurs titres : obligations de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Mexique 4 % or, Bons du Trésor 5 % de l'État de Sao-Paulo, obligations 5 % de la province de Buenos-Ayres, obligations 4 % de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, emprunt 5 % de la ville de Saint-Petersbourg, obligations 4 % du Crédit foncier argentin, obligations 5 % de la Compagnie du Chemin de fer de Sao-Paulo et Rio-Grande, obligations 4 % de la Compagnie générale des Voitures de Paris, etc. Le Crédit algérien s'est également intéressé à l'augmentation du capital actions de la Compagnie générale transatlantique.

Par le tableau suivant, on peut juger de l'activité de la Banque et de l'importance des opérations qu'elle a effectuées pendant les dix dernières années (en milliers de francs) :

Exercices	Effets en Portefeuille	Avances garanties	Portefeuille titres	Participations diverses	Comptes débiteurs
1899	1.344	7.535	4.218	2.976	6.351
1900	1.782	7.114	5.757	2.529	3.698
1901	4.877	4.463	5.115	3.271	11.318
1902	4.241	4.644	4.991	1.142	14.217
1903	3.848	5.228	5.817	3.613	14.215
1904	3.695	6.113	9.962	2.572	12.864
1905	2.202	3.598	9.972	4.178	11.282
1906	5.231	3.553	10.635	4.901	8.202
1907	12.869	2.210	9.502	5.709	8.813
1908	8.052	2.439	8.492	3.691	10.729

Nous donnons, d'autre part, le relevé des bénéfices disponibles et des dividendes répartis pendant la même période décennale :

Exercices	Bénéfices disponibles	Dividendes
1899	787.841	40 00
1900	787.851	40 00
1901	728.626	40 00
1902	1.162.939	40 00
1903	958.147	50 00
1904	2.689.723	50 00
1905	2.536.224	50 00
1906	1.282.328	50 00
1907	1.016.758	50 00
1908	1.170.514	50 00

Voici, maintenant, les bilans comparés au 31 décembre des deux derniers exercices :

	1907	1908
<b>ACTIF</b>		
Emploi de la réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Caisses et banquiers	738.632 07	3.011.896 88
Effets en portefeuille	12.868.598 29	8.001.907 60
Avances sur garanties	2.210 363 74	2.438.771 75
Reports	1.419.425 00	3.261.700 00
Actions et valeurs diverses	9.501.821 25	8.491.655 52
Participations diverses	5.769.315 77	3.690.513 91
Débiteurs divers	776.693 61	1.120.894 22
Comptes courants débiteurs	8.813.499 27	10.729.348 93
Domaine de la société.	26.974 12	7.005
Débiteur sur terrains vendus	125.368 19	100.291 04
Mobilier	1 00	1 00
Acompte sur dividende		289.617 04
	<u>43.469.214 16</u>	<u>42.402.125 45</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale	1.128.521 86	1.218.521 86
Réserve extraordinaire	4.247.223 81	4.247.223 81

Effets à payer	2.080.000 00	2.667.500 00
Comptes courants créditeurs	24.403.913 97	22.164.870 14
Comptes d'ordre créditeurs	1.547.385 53	1.993.207 01
Réescompte du portefeuille	153.902 60	137.164 10
Dividende à payer	1.468 11	3.123 87
Profits et pertes :		
Bénéfices nets	892.799 60	998.386 36
Reliquats antérieurs	123.968 68	172.128 30
	<u>43.469.214 16</u>	<u>42.402.125 45</u>

La situation financière qui ressort de la lecture des chiffres ci-dessus reste très satisfaisante. Les réserves diverses s'élèvent à 6.266.000 fr., représentant ainsi plus des trois quarts du capital social.

Ajoutons qu'en dehors de ces réserves apparentes, il en reste d'autres masquées. C'est ainsi que le domaine de la société, qui comprend environ 38.000 mètres carrés de terrain dans la ville d'Oran, ne figure plus au bilan que pour 7.005 fr. Il est évident que cette somme minime ouvre une importante réserve de bénéfices.

L'action Crédit algérien constitue une valeur de tout repos qui a sa place marquée dans tout portefeuille sérieusement composé.

#### NÉCROLOGIE

Léopold Sée

(*Le Journal des débats*, 14 janvier 1910)

Ce matin, à dix heures et demie, au domicile mortuaire, 22, avenue de Neuilly, à Neuilly, avaient lieu les obsèques de M. Léopold Sée, ancien banquier, chevalier de la Légion d'honneur, père de notre confrère, M<sup>lle</sup> Mathilde Sée.

M. le rabbin Debray est venu dire les dernières prières de la religion israélite.

Le deuil a été conduit par M. Henri Sée, fils du défunt.

Les honneurs militaires ont été rendus par une députation de trois officiers des 88<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> d'infanterie.

L'inhumation a eu lieu au cimetière ancien de Neuilly.

#### Mariage

Francis Chevassu

Marthe Vigier

(*Gil Blas*, 20 janvier 1910, p. 2)

Avant-hier a été célébré, en l'église St-Pierre-de-Neuilly, le mariage de notre confrère, M. Francis Chevassu, avec M<sup>lle</sup> Marthe Vigier.

Les témoins du marié étaient M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, et M. Guillaume Chastenet, député de la Gironde ; ceux du marié étaient : M. J. Peytel, président du Crédit algérien, et M. Cheuret, ingénieur civil.

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1910, p. 3, col. 4)

Les bénéfices nets réalisés par le Crédit algérien en 1909 se sont élevés à 1.652.564 fr., en augmentation de 480.000 fr. environ sur ceux de l'exercice antérieur. Cette plus-value est vraisemblablement attribuable aux bénéfices réalisés sur diverses émissions.

Le dividende qui sera proposé par le conseil à la prochaine assemblée sera de 50 fr., égal au précédent. Il est possible que le conseil propose en outre la répartition de tout ou partie des bénéfices réservés figurant soit aux comptes d'ordre, soit dans d'autres comptes. Toutefois, cette répartition serait effectuée non pas sur les réserves ordinaires et extraordinaires, mais bien sur la réserve figurant au bilan pour 1.218.522 fr.

---

Tunisie  
Société tunisienne d'engrais chimiques  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juillet 1910)

Cette société à capital espèces de 1.000.000 de francs, a pour objet principal l'exploitation en Tunisie d'usines pour la fabrication du superphosphate, de divers autres engrais chimiques et de l'acide sulfurique.

Le conseil d'administration de la nouvelle société est ainsi composé :

.....  
R[ené] Outin, administrateur du Crédit algérien.

.....

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 19 janvier 1911)

Ainsi que le fait observer le rapport du conseil d'administration du Crédit algérien, présenté à l'assemblée générale du 23 juin dernier, les banques ont été favorisées, au cours de l'exercice 1909, par la grande abondance des capitaux en quête d'emploi. Inquiétés par des projets fiscaux dont on s'exagère peut-être la portée, ces capitaux ont manifesté une tendance de plus en plus marquée à rechercher les placements en titres étrangers.

D'autre part, les gouvernements étrangers et les entreprises du dehors ont trouvé dans cet état d'esprit l'occasion recherchée d'emprunter à un taux plus réduit, et, de la concordance de ce double désir : emprunts à taux réduit et placements à trouver en dehors, est né ce mouvement que l'on critique souvent, en perdant de vue qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, les banques n'ont été que les observateurs avisés des désirs du public.

Quoi qu'il en soit, c'est avec un bénéfice net sensiblement supérieur au précédent que s'est clos l'exercice 1909 du Crédit algérien, soit 1 million 331.968 fr. 97 contre 998.386 fr. 36 en 1908.

En tenant compte du report antérieur, le solde disponible s'élève à 1.652.564 fr. 33 contre 1 million 170.514 fr. 66, ainsi répartis :

	1908	1909
Dividende	800.000 00	800.000 00
Prélèvement statutaire	49.919 30	66.598 35
Pour concourir à la répartition de 250 fr.		700.000 00
Report à nouveau	320.595 36	85.965 98
	<u>1.170.514 66</u>	<u>1.652.564 33</u>

Le dividende de chacune des 16.000 actions de 500 fr. a été maintenu à 50 fr. comme en 1908.

Par contre, conformément à la proposition du conseil, l'assemblée générale des actionnaires a décidé une répartition extraordinaire de 250 fr. par action. Voici les explications que donne sur cette opération le texte même du rapport du conseil d'administration ; « Les comptes d'ordre créditeurs renferment notamment des soldes bénéficiaires disponibles s'élevant à environ 1 million 550.000 fr.; ils seront grossis de 225.000 fr., montant de la répartition de 50 fr. pour 1909 sur les 4.500 actions de notre Société qui sont en portefeuille, et de 700.000 fr. que nous vous proposons de prélever sur le solde bénéficiaire de l'exercice dont nous vous rendons compte. Nous vous demandons l'autorisation de grossir encore cet apport de quelques bénéfices réservés dans divers comptes et de constituer ainsi la somme nécessaire pour pouvoir faire une répartition extraordinaire de 250 fr., impôt à déduire, aux 11.500 actions de la Société en circulation. Pour le bon ordre, nous prélevons sur la réserve extraordinaire les 1.125.000 fr. nécessaires pour étendre cette répartition aux 4.500 actions en portefeuille. Mais ces 1.125.000 fr. seront immédiatement restitués à cette réserve par suite de la répartition des 250 fr. »

Au cours de l'exercice 1909, le Crédit algérien a, comme précédemment, participé à la plupart des grandes opérations financières traitées en France et, particulièrement, aux émissions des 3 % de l'Afrique occidentale française et 3 % du Gouvernement général de l'Indo-Chine, garantis par l'État ; du Russe 4 1/2 % 1909, de l'Emprunt de la province de Buenos-Ayres, etc.

Il a également traité les emprunts 4 % net d'impôts de la Nouvelle-Calédonie ; 3 3/4 % de la Ville de Sidi-bel-Abbès, 3 1/2 %, net d'impôts, de la Ville de Bône, ces deux derniers d'un placement plus lent, malgré l'absolue sécurité qu'ils offrent.

D'autre part, un concours a été demandé à la société pour l'émission de la Loterie pour un groupement d'œuvres de bienfaisance, destinée à sauver des œuvres éminemment intéressantes compromises par l'insuccès de loteries mal comprises.

La situation financière du Crédit algérien ressort des chiffres figurant au bilan, arrêté au 31 décembre 1909, que nous comparons à ceux du précédent, comme ci-après :

	1908	1909
ACTIF		
Emploi de la réserve spéciale en achats d'actions Crédit algérien	1.218.521 86	1.218.521 86
Caisses et banquiers	3 011.896 88	528.078 70
Effets en portefeuille	8.051.907 60	5.467.891 10
Avances sur garanties	2.438.771 75	1.567.372 67

Reports	3.251.700 00	8.149.510 00
Actions, obligations, valeurs diverses	8.491.655 62	10.861.939 03
Participations diverses	3.690.513 91	4.359.341 90
Débiteurs divers	1.120.894 82	123.796 43
Comptes courants débiteurs	10.729.348 93	12.075.323 24
Domaine de la société	7.005 00	7.005 00
Débiteurs sur terrains vendus	100.29104	90.286 69
Mobilier	1 00	1 00
Acompte sur le dividende	289.617 04	
Total	<u>42.402.124 45</u>	<u>44.439.067 62</u>

PASSIF	1908	1909
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Réserve extraordinaire	4.247.223 81	5.247.223 81
Effets à payer	2.667.500 00	2.367.500 00
Créditeurs divers	22.164.870 14	22.461.986 46
Comptes d'ordre créditeurs	1.993.207 01	2.640.492 32
Réescompte du portefeuille	137.164 10	49.499 05
Dividendes à payer	3.123 87	1.279 79
Profits et pertes	1.170.514 66	1.652.564 33
Total	<u>42.402.125 45</u>	<u>44.439.067 62</u>

D'une année à l'autre, les effets en portefeuille et les avances sur garanties accusent une importante réduction ; mais, par contre, les reports sont en accroissement sensible.

Les actions, obligations et valeurs diverses, qui figurent au bilan pour la somme de 10.900.000 francs en chiffres ronds, comprennent de nombreux titres dont 8.200.000 fr. en rentes et obligations diverses : le tout évalué, suivant la coutume de la Société, à des taux inférieurs aux cours cotés et lui permettant d'envisager des bénéfices appréciables, lors de la réalisation.

En résumé, la situation financière du Crédit algérien continue à être des plus satisfaisantes.

---

NÉCROLOGIE  
Baron Edmond de Bussierre  
(*Le Gaulois*, 3 avril 1911)



On annonce la mort du baron de Bussierre, décédé en son domicile, 123, avenue des Champs-Élysées. C'était un homme de beaucoup d'esprit et d'un commerce charmant, très aimé dans la société parisienne et au Jockey-Club, qu'il fréquentait assidûment.

Les obsèques auront lieu mercredi 5, à dix heures, à Saint-Pierre de Chaillot.

---

## OBSÈQUES

Baron Edmond de Bussierre

(*Le Figaro*, 6 avril 1911)

Hier, à dix heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, ont été célébrées les obsèques du baron Edmond de Bussierre. L'abbé Sicard, chanoine honoraire, curé de la paroisse, a fait la levée du corps et a donné l'absoute. Le deuil était conduit par M. Louis de Bussierre, son fils ; M. Frédéric Martel, son gendre ; le comte de Suzannet et M. de Surmain, ses beaux-frères ; le comte du Lau d'Allemans, le comte Alain de Suzannet, le comte Jean de Suzannet, le comte Odebrick de Lenoncourt et le comte François de Garidel-Thoron, ses neveux, etc.

Dans la nombreuse assistance :

Duchesse de La Trémoille, duc et duchesse de La Rochefoucauld, prince et princesse de Tarente, duc et duchesse de Camastra, comtesse Greffulhe, duc de Mortemart, duc de Guiche, prince et princesse R. de Faucigny-Lucinge, duc et duchesse de Lorge, duc et duchesse de Trévise, marquis et marquise de Castellane, M. Jean Hottinguer, M. et M<sup>me</sup> Paul Hottinguer, M. et M<sup>me</sup> H. Hottinguer, marquise de Fezensac née Rohan-Chabot, comte de Castellane, duchesse de Reggio, duchesse d'Harcourt, prince A. d'Arenberg-, prince et princesse- d'Hénin, prince et princesse de Tonnay-Charente, duc et duchesse de La Force, marquis et marquise de Mun, comte et comtesse H. de Castellane, duc de Doudeauville, prince Alexandre de Caraman-Chimay, duc de Luynes, duc de Reggio, baron et baronne M. de Rothschild, prince de Beauvau, comte et comtesse Pierre de Durfort, comte et comtesse d'Arjuzon, comte et comtesse Bruneel ; comte et comtesse de Maupéou, comte Henri de Ségur, baron et baronne Hottinguer

M. Maurice Hottinguer, M. et M<sup>me</sup> R. Jameson, comte et comtesse Rœderer, comte Louis de Montesquiou, marquise de Jaucourt, comte Xavier de La Rochefoucauld, comte et comtesse d'Alsace, marquise de La Ferronnays née des Cars, marquis et marquise, de La Ferronnays, marquis et marquise de Bailleul, baron Edouard de Barante, marquis et marquise de Tilières, comtesse J. de Puysegur, comte et comtesse Frédéric Pillet-Will, vicomte et vicomtesse de Montrichard, baron de Bethmann, baron Lejeune, comte Fleury, marquis de Lauriston, baron de Ravignan, comte et comtesse Horace de Choiseul, comte de Saint-Léon, comte de La Rochecantin, comte et comtesse B. de Gontaut-Biron, marquis de L'Aigle, comte et comtesse de Florian, comte et comtesse Armand, baron et baronne de Cassin, comte et comtesse de Pange, comte et comtesse St. Costa de Beauregard, marquis et marquise de Fraguier, vicomtesse Reille, comte et comtesse Louis de Clermont-Tonnerre, marquise d'Evragues, baron et baronne E. de Rothschild, comte Guy de Chévigné, baronne et M<sup>lle</sup> de Cassin, M. Gustave Schlumberger, comte et comtesse d'Andlau, marquis et marquise de Beaumont ; comte E. d'Avaray, baron et baronne de Carayon La Tour, comtesse Albert de Mun, marquis et marquise de Rochechouart, marquis et marquise de Castéja, comtesse Charles de Brissac, comte et comtesse de Montebello, marquis et marquise de Bertille, comtesse de Boisgelin, baronne du Bourdiou, comte Hubert de Pourtalès, marquis de Raigecourt, marquis d'Harcourt, M. Robert de Lorge, M. Guy de Lorge, comte et comtesse d'Ayguesvives, comtesse A. de Chabrilan, comte Louis d'Harcourt, marquis de Vibraye, comte et comtesse de Vogüé, marquis d'Audiffret-Pasquier, comte Gabriel de Mun, marquis de Champeaux, vicomte et vicomtesse de Breleuil, comtesse de Franqueville.

général et baronne de Berckheim, marquis et marquise de la Rochefoucauld-Bayers, vicomte de Richement, prince H. de Broglie, comte et comtesse E. de Dreux-Brézé, comte de Saint-Quentin, comte et comtesse de La Redorte, vicomte et vicomtesse de Lévis-Mirepoix, comte et comtesse Georges de Moustier, général et vicomtesse de Lastours, M. et M<sup>me</sup> Pépin-Lehalleur, marquise de La Tour-Maubourg, marquise de Forbin, M. Ch. du Bos, comtesse de Tréveneuc douairière, comte et comtesse de Tréveneuc, marquise de Loys-Chandieu, comte Albert de Pourtalès, comtesse Jean de Kergorlay, marquis de Mathan, comte Jean de La Rochefoucauld, vicomte et vicomtesse de Ganay, comte et comtesse de Waldner, comte et comtesse de Beaumont, marquis de Ségur, vicomtesse de Poncins, comtesse de Biencourt, comtesse Arthur de Vogüé, comte et comtesse Hubert de Montesquiou, marquis et marquise de Lur-Saluces, général vicomte de Kerdrel, comtesse de Pleumartin, comte et comtesse Gabriel de Castries, baron et baronne de Waldner, M<sup>me</sup> P. de Waru, baron Robert Gourgaud, baron et baronne Louis de La Grange, marquis et marquise de Paris, comtesse R. de Fitz-James, marquis des Réaulx, comte du Petit-Thouars, marquis des Monstiers-Mérinville, marquis de Clapiers M. de Boislisle, comté d'Autichamps, comte Fr. de Maillé, etc.

L'inhumation a eu lieu au Père-Lachaise.

---

#### MARIAGE

Marcel Doumer  
Jeanne Cattelain

*(Le Journal des débats, 17 mai 1911)*

En l'église Saint-François-Xavier était célébré le mariage de M. Marcel Doumer, ingénieur, fils de M. Paul Doumer, ancien président de la Chambre des députés, avec M<sup>lle</sup> Jeanne Cattelain, fille de M. Cattelain, administrateur du Bon Marché\*.

Les témoins ont été pour le marié, MM. [Joanny Peytel, le manufacturier connu \[président du Crédit algérien\]](#) ; Henri Estier, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes ; pour la mariée : MM. Lucet, l'un des directeurs du Bon Marché, et le général Archinard, des troupes coloniales.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 juin 1911)*

Ce matin, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires du Crédit algérien. Les comptes, arrêtés au 31 décembre 1910, qui lui ont été présentés, font ressortir un bénéfice net de 1.500.682 francs 25 contre 1.331.968 97 précédemment. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible s'élève à 1.586.648 23 contre 1.652.564 33 en 1909.

Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'assemblée a maintenu le dividende de chacune des 16.000 actions de 500 fr. composant le capital à son chiffre antérieur de 50 fr., ce qui absorbe 800.000 fr. des bénéfices. Après le prélèvement statutaire de 75.034 fr. 10, il a été affecté une somme de 500.000 fr. aux comptes d'ordre (bénéfices réservés) et le surplus, soit 211.614 fr. 13, a été reporté à nouveau

Après avoir approuvé les comptes et fixé au 1<sup>er</sup> juillet prochain la date de paiement du solde du dividende, soit 25 fr. par action, l'assemblée a réélu MM. A. Clerc, G.

Faveraux et R. Outin, administrateurs sortants. En outre, M. A. Peytel <sup>13</sup> a été nommé administrateur en remplacement de M. de Bussierre, décédé.

---

Au 22 juin 1911 : participation de 200.000 fr. dans la [Banque Hirschler et Cie](#), Paris, à laquelle était associé Louis Bernard, neveu de Charles Goudchaux.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère du commerce  
Joanny Peytel, commandeur  
(*Le Gaulois*, 28 janvier 1912)

La cravate de commandeur, qui vient d'être dévolue à M. Peytel, sera universellement bien accueillie, car elle vient récompenser non seulement le financier remarquable qu'est le président du conseil d'administration de la Raffinerie Say et du Crédit algérien, elle s'adresse à l'homme aimable, accueillant, qui traite les affaires les plus graves, les plus sérieuses, avec le sourire aux lèvres et trouve le moyen de contenter tout le monde. et lui-même. M. Peytel, à toutes ces qualités, joint celle d'être un des collectionneurs de tableaux les plus avertis, les plus sûrs : sa collection, dont une partie orne le fameux bureau de la place Vendôme où défile le tout-Paris de la haute Banque, est digne d'un musée. Combien ces tableaux ont-ils entendu discuter d'affaires financières ? Eux-mêmes seront heureux de la grosse tache rouge qui va orner la boutonnière de M. Peytel

---

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC  
(*Les Annales coloniales*, 15 février 1912)

L'assemblée générale constitutive de cette société a eu lieu le 12 février 1912. Les actionnaires de cette société [...] ont nommé leurs douze premiers administrateurs, savoir :  
8. M. Joanny Peytel, 10, place Vendôme, Paris, représentant le Crédit algérien ;

---

Crédit algérien  
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1912)

On sait que le dividende du Crédit algérien sera maintenu cette année à son chiffre antérieur de 50 francs. Les comptes relatifs à l'exercice 1911 montrent que les bénéfices nets se sont élevés à 1.548.387 fr. 17 et les bénéfices disponibles, en faisant état du report précédent de 211.614 fr. 13 se chiffrent à 1.760.001 francs 30 contre 1.586.648 fr. 23, soit une augmentation de 175.000 francs en chiffres ronds.

---

---

<sup>13</sup> André Peytel : neveu de Joanny, il lui succède à la présidence en septembre 1924. Voir encadré ci-dessous.

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(Cote de la Bourse et de la banque, 27 juin 1912)

Les résultats obtenus par le Crédit algérien en 1911 ont encore été sensiblement supérieurs à ceux des précédents exercices, malgré les conditions peu favorables qui ont prévalu sur le marché financier au cours du second semestre de 1911. Il résulte, en effet, des comptes présentés à l'assemblée tenue le 25 courant, et que nous avons analysés dans notre numéro du 22 courant que les bénéfices nets ont subi, contrairement aux prévisions émises par le président du conseil à l'assemblée de l'an dernier, une légère augmentation, en se chiffrant par 1.548.387 17 contre 1.500.682 25 précédemment. En faisant état du report de l'exercice antérieur, le solde disponible s'élève à 1.760.001 30 contre 1.586.648 23 en 1910.

Ainsi que nous l'avons indiqué le jour même de l'assemblée des actionnaires, la distribution d'un dividende égal à celui de l'an dernier, soit 50 fr par action, a été ratifiée. Cette répartition s'appliquant aux 16.000 actions composant le capital social, n'absorbe que 800.000 fr. et laisse une somme importante pour la dotation des fonds de prévoyance.

Il a été réparti à titre d'acompte 25 francs par action le 1<sup>er</sup> janvier dernier : le solde du dividende sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sous déduction des impôts.

Voici comment se présente, comparativement à l'an dernier, l'affectation du solde bénéficiaire de l'exercice écoulé :

	1910	1911
Dividende de 50 fr.	800.000 00	800.000 00
Prélèvement statutaire	75.034 10	77.419 35
Transp. aux comptes d'ordre du bénéfice réservé	—	600 000 00
Report à nouveau	211.614 13	282 381 95
	<u>1.586.648 23</u>	<u>1.760.001 30</u>

Nous mentionnons, d'autre part, les intéressantes déclarations faites par M. Peytel, président du conseil, dans son rapport, relativement au projet Aimond. Nous n'y reviendrons pas.

Malgré sa dénomination, le Crédit algérien est, en réalité, une banque d'affaires dont le champ d'activité se trouve surtout en France. Ses opérations consistent en opérations de banque proprement dites ; d'émissions et de placements de titres ; de participations financières. Le cadre des opérations de banque pure est très restreint. C'est ainsi que le Crédit algérien ne reçoit pas de dépôts. Il ne fait pas d'escompte commercial à proprement parler, mais il se borne à prendre du papier généralement à assez long terme comme beaucoup de banques d'affaires ; en revanche, il consent des avances sur garanties et place une partie de ses disponibilités en reports.

La marche des opérations sociales est satisfaisante. Le développement est surtout marqué dans le chapitre « Portefeuille-titres » dont l'importance s'est accrue de près de huit millions depuis 1902. Les autres chapitres marquent une certaine irrégularité tout en se maintenant cependant dans une certaine limite.

Voici, d'ailleurs, l'importance depuis dix ans de certains chapitres de l'actif de la société (en milliers de francs) :

	Avances sur garanties	Effets en portefeuille	Portefeuille-titres	Comptes courants débiteurs
1902	4 644	4 241	4.990	13 207
1903	5.228	3.848	5.807	14.215
1904	6.113	3.693	9 660	11.864
1905	3.498	2.202	9 970	10.280
1906	3 253	5.231	10.635	8 208
1907	2.210	12.869	9.502	8.813
1908	2.439	8.052	8.492	10.729
1909	1 557	5 408	10.862	12.075
1910	4.493	4.141	11.065	10.732
1911	3.885	3 528	12.162	12.623

Comme on le voit, l'exercice 1911 a été caractérisé par un accroissement du montant du portefeuille-titres et des comptes-courants, tandis que l'on observait une moins-value dans les chapitres « Avances sur garanties » et « Effets en Portefeuille ».

La société a participé, comme précédemment, au cours de cet exercice, aux principales émissions qui ont eu lieu sur notre place, et à quelques-unes sur la place de Londres.

Les résultats de ces opérations ont été satisfaisants. Le Crédit algérien a donné plus spécialement son concours au placement du 3 % Tunisien, net d'impôts présents et futurs, et à la dernière partie de la Loterie pour les Œuvres de Bienfaisance.

\*  
\* \* \*

Nous ne reproduisons pas le bilan que nous avons déjà exposé récemment. Rappelons qu'à l'actif, le chapitre des « Actions, Obligations et Valeurs diverses acquises » s'élève à 12 millions 162.809 fr. 29 en augmentation de : 1.100.000 fr. environ sur le chiffre au 31 décembre 1910. Il comprend de nombreux titres, rentes, bons du trésor, obligations diverses, actions diverses, etc., évalués selon les règles de prudence suivies par le conseil. Une partie de ce portefeuille a été réalisée avantageusement en 1912 et le surplus offre des marges intéressantes de bénéfices.

Les « Comptes courants débiteurs » s'élèvent à 12.623.306 fr.41 et offrent la sécurité désirable : ils comprennent notamment la contre-valeur des crédits d'acceptations ouverts à diverses banques et qui sont représentés au passif par le chapitre des « Effets à payer » s'élevant à 5.152.000 fr.

Les « Domaines de la Société » se sont relevés d'une année à l'autre de 7.005 fr. à 155.233 fr. 82, par suite de l'achat d'immeubles à Constantine. Ce compte comporte une éventualité de bénéfices intéressante.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a réélu MM. Ch. Goudchaux et A[ndré] Peytel, administrateurs sortants.

Administrateurs : MM. Peytel, Buchot, de Bussierre, Favereaux, Ch. Goudchaux, Nodé Langlois, Jourdan, A. Clerc, R. Outin.

---

Crédit algérien  
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit algérien du 25 juin a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1911, tels qu'ils lui étaient présentés. En conséquence, le solde créditeur de profits et pertes s'élevant à 1.760.001 fr. 30 et comprenant le report de l'exercice précédent, se répartira comme suit : dividende de 50 francs, sur 16.000 actions, 800.000 francs ; prélèvement statutaire, 77.419 fr. 35 ; transport aux comptes d'ordre du bénéfice réservé, 600.000 francs ; report à nouveau, 282.581 fr. 95, soit un total égal de 1.760.001 fr. 30.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 14 novembre 1912)

La marche progressive que poursuit, depuis nombre d'années, le Crédit algérien pour favoriser le développement agricole, commercial et Industriel de l'Algérie — qui, en dépit de sa dénomination, est actuellement une véritable banque internationale d'affaires — s'est encore accentuée au cours de l'exercice 1911. D'après les comptes soumis à l'assemblée générale du 25 juin dernier, le bénéfice net s'est, en effet, élevé à 1.548.387 fr. 17 contre 1.500.682 fr. en 1910.

En faisant état du report antérieur, le solde disponible ressort à 1.760.001 fr. 30 au lieu de 1.586.648 fr. 23 et il a été réparti comparativement de la manière suivante :

	1910	1911
Réserve statutaire	75.034 10	77.419 35
Dividende	809.000 00	800.000 00
Bénéfices réservés	500.000 00	600.000 00
À nouveau	211.614 13	282.581 95
	<u>1.586.648 23</u>	<u>1.760.001</u>

Comme pour les huit exercices précédents, le dividende a été maintenu à 50 fr. par action, bien que l'état satisfaisant de la société eût permis depuis longtemps une rétribution plus élevée, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par le tableau ci-après, afférent aux dix derniers exercices :

Exercices	Bénéfices nets	Réserves	Divid. totaux	Divid. par action
	(En milliers de francs)			Francs
1902	877	5.361	640	40 00

1903	1.475	5.361	640	40 00
1904	1.420	5.361	800	50 00
1905	1.167	5.966	800	50 00
1906	893	6.266	800	50 00
1907	998	6.266	800	50 00
1908.	1.332	6.266	800	50 00
1909	1.332	7.266	800	50 00
1910	1.501	7.266	800	50 00
1911	1.548	7.266	800	50 00

On peut remarquer que, après avoir fléchi, de 1905 à 1906, dans une proportion appréciable, les bénéfices nets ont suivi depuis une progression continue. En ce qui concerne les réserves, il convient de signaler que leur chiffre total se rapproche sensiblement du montant du capital nominal de 8 millions de francs figurant au passif du bilan.

Dans son rapport sur l'exercice écoulé, le conseil d'administration insiste tout particulièrement sur le développement de la fiscalité en France.

Délaissant les valeurs locales facilement contrôlables, les capitalistes ont cherché d'autres placements « d'évasion », de dissimulation plus facile.

Par suite de cette évolution financière, les banques se sont trouvées dans l'obligation de rechercher, elles aussi, les titres étrangers pour satisfaire le goût de leur clientèle.

Le rapport expose ensuite que la société a participé, en 1911, aux principales émissions qui ont eu lieu en France et à quelques-unes qui se sont effectuées sur la place de Londres. Elle a plus spécialement donné son concours au placement du 3 % tunisien, net d'impôts présents et futurs, et à la dernière partie de la Loterie pour les Œuvres de bienfaisance.

Quant à la situation financière du Crédit algérien au 31 décembre 1911, elle se compare comme suit à celle du 31 décembre antérieur :

	1910	1911
<b>ACTIF</b>		
Emploi de la réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Caisse et banques	502.598 52	564.643 10
Effets en portefeuille	4.141.446 55	3.528.049 30
Avances sur garanties	4.493.270 51	3.885.989 97
Reports	9.103 675 00	7.444.075 00
Actions et obligations	11.065.297 57	12.162.809 29
Participation	2.537.785 93	3.000.928 59
Comptes d'ordre	146.114 47	274.773 32
Comptes courants	10.732.164 86	12.623.306 41
Domaine de la société	7.005 00	155.233 82

Débiteurs sur terrains vendus	47.050 05	110.905 65
Mobilier	1 00	1 00
Totaux de l'actif	<u>43.994.931 32</u>	<u>45.269.237 31</u>
PASSIF		
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale	1.218.52186	1.218.521 88
Réserve extraordinaire.	5.247 223 81	5.247.223 81
Effets à payer	3.280.000 00	5.152.000 00
Comptes courants créditeurs	22.492.520 79	20.067.118 97
Comptes d'ordre créditeurs	1.298.705 86	2.951.217 05
Réescompte du portefeuille	70.447 40	60.741 50
Dividende à payer	863 37	2.412 82
Profits et pertes	1.586.648 23	1.760.001 30
Totaux du passif	<u>43.994.93132</u>	<u>45.269.237 31</u>

À l'actif, le chapitre actions, obligations et valeurs diverses, — calculés à des prix souvent inférieurs et jamais supérieurs aux cours pratiqués en décembre — accuse une augmentation de près de 1.100.000 fr. ; les participations diverses et les comptes courants débiteurs sont également en plus-value sensible et le domaine de la société passe de 7.005 fr. à 155.234 fr. par suite de l'achat d'immeubles à Constantine. Par contre, il y a diminution sur les comptes effets en portefeuille, avances sur garanties et reports.

Au passif, on retrouve les mêmes chiffres pour le capital et les réserves statutaire, spéciale et extraordinaire, alors que les effets à payer ont augmenté de 1.870.000 fr. et les comptes d'ordre créditeurs de 1.660.000 francs.

La trésorerie reste toujours très à l'aise, la société possédant, comme disponibilités ou valeurs réalisables, plus de 43 millions et demi pour faire face à 28 millions de dettes. Le fonds de roulement ressort ainsi à plus de 15 millions et demi, abstraction faite des deux comptes de l'emploi de la réserve spéciale et du domaine de la Société.

---

*Annuaire Desfossés*, 1913, p. 254.

Les administrateurs du Crédit algérien sont [Joanny] Peytel, [Stéphane] Buchot, [Georges] Favereaux, [Charles] Goudchaux, [Léon] Nodé-Langlois, [Charles] Jourdan, A[lexis] Clerc, R[ené] Outin, A[ndré] Peytel.

---

Chemin de fer Tanger-Fez  
(*Le Capitaliste*, 24 avril 1913)

Son conseil d'administration est composé de personnalités bien connues : Joanny Peytel...

---



LA COMMISSION FINANCIÈRE DES AFFAIRES BALKANIQUES  
(*Le Journal des débats*, 4 juin 1913)

La commission internationale, financière des affaires balkaniques tiendra sa première séance demain matin, à onze heures trois quarts, au ministère des affaires étrangères.

POUR LA FRANCE

M. J[oanny] Peytel, président du conseil d'administration du Crédit algérien.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 3 juillet 1913)

Le Crédit algérien reprend vivement à 1.490, pour se traiter ensuite à 1.480. L'assemblée générale annuelle des actionnaires a eu lieu le 26 juin, sous la présidence de M. J[oanny] Peytel, président du conseil d'administration.

La situation de cet établissement reste toujours aussi saine, avec une notable progression des principaux postes du bilan, notamment des comptes courants créditeurs et des reports pour compte de tiers qui passent à 29 millions 335.373 fr., en augmentation de 9.268.000 francs.

Les chapitres caisse, banques et banquiers et effets en portefeuille, inscrits à l'actif pour 1 million 135.5011 fr. et 8.358.877 fr., se sont accrus, le premier le 570.000 fr., le second de 4.800.000 francs. Pas contre, les opérations de reports ne s'élevaient qu'à 4.239.225 fr. au lieu de 7.744.075 au 31 décembre 1911.

Le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 1.838.250 fr., y compris le report de l'exercice 1911 ; 282.581 fr.

Le dividende a été fixé à 50 fr. par action ; 600.000 fr. ont été transportés aux comptes d'ordre (bénéfices réservés) et 360.467 fr. ont été reportés à nouveau.

Il a été réparti, à titre d'acompte, 25 fr. par action, le 1<sup>er</sup> janvier dernier ; le solde du dividende est en distribution depuis le 1<sup>er</sup> juillet, sous déduction des impôts.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Capitaliste*, 25 septembre 1913)

Au cours de l'année 1912, les affaires de banque ont été, ainsi qu'on le sait, très actives pendant les trois premiers trimestres, en dépit des complications de la guerre italo-turque et de la crainte d'agitation dans les Balkans. Malheureusement, à partir de septembre, survenaient de graves événements que l'Europe redoutait depuis longtemps sans les avoir pleinement envisagés et la guerre balkanique était déclarée, menaçant de prendre une extension internationale et apportant une perturbation profonde sur le marché.

Malgré ces conditions défavorables, l'exercice clos le 31 décembre dernier a été, pour le Crédit algérien, aussi satisfaisant que celui de 1911 et les résultats obtenus ont présenté, grâce aux taux élevés du loyer de l'argent, une nouvelle et sensible progression. Les bénéfices nets se sont, en effet, élevés à 1.555.668 fr. 77 contre 1.548.387 fr. 17 précédemment. Après addition du report antérieur, le solde disponible ressort à 1.838.250 fr. 72 au lieu de 1.760.000 fr. 30 en 1911. La plus-value accusée, soit 78.249 fr. 42, n'étant pas suffisante pour permettre l'augmentation du dividende, celui-ci est resté fixé, comme depuis 1903, à 50 fr. par action. Cette répartition,

approuvée par l'assemblée générale du 26 juin dernier et s'appliquant aux 16.000 actions de 500 fr. a nécessité un décaissement de 100.000 fr. ; 77.783 fr. 42 ont été affectés aux prélèvements statutaires, 600.000 fr. aux bénéfices réservés et 360.467 fr. 30 ont été reportés à nouveau.

Voici, au surplus, comment se compare la répartition des deux derniers soldes disponibles :

	1911	1912
Réserve statutaire	77.419 35	77.783 42
Dividende	800.000 00	800.000 00
Bénéfices réservés	600.000 00	600.000 00
À nouveau	282.581 95	360.467 30
Totaux égaux	<u>1.760.001 30</u>	<u>1.838.250 72</u>

Le tableau ci-après nous permet, en outre, de nous rendre compte de la situation de la société pendant la dernière période décennale :

Exercices	Bénéfices nets	Montant des réserves	Divid. totaux	Divid. par action
	(En milliers de francs)			Fr.
1903	1.475	5.361	640	40 00
1904	1.420	5.361	800	50 00
1905	1.167	5.966	800	50 00
1906	893	6.266	800	50 00
1907	998	6.266	800	50 00
1908	1.332	6.266	800	50 00
1909	1.332	7.266	800	50 00
1910	1.501	7.266	800	50 00
1911	1.548	7.266	800	50 00
1912	1.556	7.266	800	50 00

Après avoir fléchi sensiblement en 1906 et 1907, les bénéfices nets ont suivi depuis une progression continue. Depuis 1909, le montant des réserves égale celui du capital nominal de la société, à quelques centaines de francs près.

Pendant l'exercice écoulé, le Crédit algérien a continué son concours aux affaires traitées sur la place de Paris. Il a participé notamment à l'émission des obligations des Chemins de fer de l'État 4 %, de la Ville de Paris 3 % 1912 et les obligations Communales 3 % 1912 du Crédit foncier de France ; il s'est également intéressé aux obligations 5 % de la Compagnie des Messageries maritimes, 4 % de la Compagnie générale transatlantique, 4 1/2 % de la Banque foncière russe des Paysans, 4 1/2 % des

Chemins de fer de l'Altaï et de l'Ouest-Oural garanties par la Russie, 4 % du Crédit, foncier de Hongrie, 5 % 1912 de la Ville de Tokio, etc.

Le dernier bilan arrêté au 31 décembre 1912 s'établit comme suit, comparativement au précédent :

	31 décembre 1911	31 décembre 1912
<b>ACTIF</b>		
Emploi de la réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Caisse et banques	564.643 10	1.135.506 80
Effets en portefeuille	3.528 049 30	8.358.877 70
Avances sur garanties	3.885.989 97	3.995.456 50
Reports	7.744.075 00	4.239.225 00
Actions et obligations	12.162.809 29	12.570.222 29
Participations	3.000.928 59	4.847.205 91
Débiteurs divers	274.773 32	3.409 810 70
Comptes courants	12.623.306 41	16.142.212 58
Domaine de la Société	155.233 82	147.751 47
Débiteurs sur terrains vendus	110.905 65	221.161 65
Mobilier	1 00	1 00
	<u>45.269.237 31</u>	<u>56.285.953 46</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Réserve extraordinaire	5.247.223 81	5 247 223 81
Effets à payer	5.152.000 00	7.070.000 00
Créditeurs divers	20.067.118 97	29.335.373 75
Comptes d'ordre créditeurs	961.217 05	2.620.431 62
Réescompte du portefeuille	60.741 50	153.207 20
Dividendes à payer	2.412 82	2.944 50
Profits et pertes	1.760.001 30	1.838.250 72
	<u>45.269.237 31</u>	<u>56.285.953 46</u>

D'une année à l'autre, les espèces en caisse et en banques ont plus que doublé. De leur côté, les effets en portefeuille accusent une augmentation notable, passant de 3.528.000 fr. à 8.360.000 francs et les participations s'accroissent de 1.800.000 fr. alors que les reports fléchissent de 3 millions et demi. Les débiteurs divers se chiffraient au 31 décembre par 3.410.000 fr., mais, ainsi que le fait remarquer le rapport du

conseil, ils comprennent une écriture d'ordre de 3.032.425 francs représentant des effets détenus pour le compte l'une banque amie. Les autres chapitres de l'actif n'ont varié que dans des proportions peu sensibles.

Au passif, les créiteurs divers enregistrent une augmentation de plus de 9 millions de francs.

Quant à la situation financière du Crédit algérien, elle est toujours très satisfaisante. L'ensemble des ressources — abstraction faite du domaine social et des débiteurs sur terrains vendus — surpasse de près de 17 millions de francs le montant total des engagements envers les tiers. Au surplus, il convient de signaler que nous avons compris dans le chiffre des engagements, qui se monte à 39.200.000 fr., les bénéfices réservés que le conseil d'administration a constitués en dehors des réserves inscrites au bilan et dont la Société peut disposer en temps utile. Leur montant s'élevait, au 31 décembre dernier, à 2.050.000 fr., et ils ont encore reçu, à la répartition de l'exercice écoulé, une somme de 600.000 fr.

---

L'Ouenza (mines de fer)  
(*Le Journal des débats*, 25 janvier 1914)

La première assemblée constitutive de la Société de l'Ouenza s'est tenue le 21 janvier 1914. La nouvelle société comprendra ... des banques : Banque Périer, Compagnie algérienne, Crédit algérien, Crédit agricole, industriel et commercial, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

---

Les actionnaires de la Société de l'Ouenza  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1914)

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT]	400
Compagnie algérienne	400
Crédit agricole et industriel algérien	400
Crédit algérien	400
Total	20.000

---

La vie artistique  
Un don au Louvre  
(*Le Journal des débats*, 12 juin 1914)

Le conseil des musées nationaux vient de ratifier un don magnifique fait au Louvre par M. Joanny Peytel, vice-président de l'Union des arts décoratifs.

Il s'agit de vingt objets appartenant aux grandes époques de l'art, depuis l'art égyptien jusqu'à la période contemporaine. Ces pièces seront réparties, conformément au désir du donateur, dans les différentes séries des collections nationales.

Dans ce lot précieux figurent notamment : la *Singerie* de Watteau, qui a figuré à l'exposition de Berlin de 1912 ; le beau *Portrait de J.-F. Millet* par lui-même, au crayon ; le *Portrait d'Alphonse Daudet et de sa fille*, par Carrière ; un paysage de Sisley, *Allée d'arbres à l'automne* ; le *Portrait du prince de Galles*, depuis Édouard VII, par Bastien-Lepage, etc., etc.

---

*Annuaire Desfossés* 1914, p. 251 :  
Crédit algérien  
Administrateurs : MM. Peytel, Buchot, Favereaux, Ch. Goudchaux, Nodé Langlois,  
Jourdan, A. Clerc, R. Outin, A. Peytel.

---

Comité de secours algérien  
COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL  
(*L'Écho d'Alger*, 14 septembre 1914)

Bureau du comité central

Trésorier : M. René Outin, directeur de succursale de la Banque de l'Algérie en retraite

Les souscriptions seront reçues par M René Outin, trésorier du comité, ancien directeur de la succursale de la Banque de l'Algérie, au Crédit algérien, 6, rue Jules-Ferry.

---

DÉCÈS  
(*Le Journal des débats*, 28 juillet 1915)

M<sup>me</sup> Joanny Peytel, femme du président du conseil d'administration du Crédit algérien, vient de mourir à Versailles

---

Crédit algérien  
(*L'Économiste parlementaire*, 24 août 1916)

Les actionnaires du Crédit algérien se sont réunis le 21 juin en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Peytel, assisté de MM. Georges Nette et Alfred Cheures, scrutateurs

Les affaires ont été très réduites au cours de l'exercice ; elles ont été presque limitées aux mouvements de coupons et de titres, aux placements des fonds disponibles provenant de l'avoir de la société et de celui des clients du Crédit algérien en bons et obligations de la Défense nationale, rente 5 %, etc.

La société n'a pas accru ses engagements avec les tiers, elle s'est appliquée au contraire à les réduire dans la mesure du possible. Les acceptations sont réduites à 425.000 francs.

Le conseil a procédé à un amortissement avant inventaire de 535.000 francs sur les « actions, obligations et valeurs diverses » ; ainsi reste intacte la Réserve supplémentaire existant dans les comptes d'ordre créditeurs.

Le compte de Profits et pertes se solde par un crédit de 755.485 fr. 75, y compris le report à nouveau de 1914 : 228.898 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende à 30 francs par action, soit 480.000 francs, et de reporter à nouveau une somme de 237.711 fr.

Un acompte de 15 francs ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il resterait à recevoir, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, 14 fr. 40 au nominatif et 12 fr. 24 au porteur.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes et le bilan présenté par le conseil ainsi que la répartition ci-dessus indiquée. Elle a réélu M. Buchot, administrateur pour

six ans, et a désigné M. Carret comme commissaire des comptes et M. Gratien comme commissaire adjoint.

---

MARIAGES  
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1917)

Hier a été célébré, à Meudon, le mariage de M. Auguste Rodin avec M<sup>lle</sup> Rose Beurré. Les témoins étaient pour M. Rodin M. Clémentel, ministre du commerce, et M. [Joanny] Peytel, directeur du Crédit algérien. M. Dalimier, sous-secrétaire d'État aux beaux-arts, assistait à la cérémonie.

---

*Annuaire Desfossés* 1917, p. 215-216 :  
Crédit algérien  
Administrateurs : *idem*.

---

Étude de M<sup>e</sup> Henry VEROLA, avoué à Alger, 2, place d'Isly.

---

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES  
(*La Dépêche algérienne*, 13 mai 1917)

À la requête de M. le maire de la commune d'El-Biar, agissant en qualité de représentant de la dite commune.

Elisant domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Henry Vérola, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil d'Alger, y demeurant, 2, place d'Isly, suppléé par M. Alexis Carnause,, principal clerc d'avoué, demeurant au même lieu.

Et suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Lartigue, huissier à Alger, en date du 11 mai 1917, enregistré.

Notification a été faite à :

1° M. le Procureur de la République près le Tribunal civil d'Alger ;

2° M<sup>me</sup> Clarisse-Judith Tastet, épouse de M. Charles Jourdan, propriétaire, demeurant à Alger chemin du Télémy, villa Mont-riant ;

3° Au dit M. Jourdan, pris pour l'autorisation maritale et la validité de la procédure ;

4° M<sup>me</sup> Laure-Marie Gérard, épouse de M. Georges-Auguste Favereaux, administrateur du Crédit algérien, avec lequel elle demeure à Paris;

5° Au dit M. Favereaux pris pour l'autorisation maritale et la validité de la procédure à l'égard de son épouse.

De l'expédition d'un, acte dressé au greffe du tribunal civil d'Alger, le 3 mai 1917, enregistré, constatant, le dépôt effectué au dit greffe le dit jour d'un acte de vente amiable pour cause d'utilité publique, en date à El-Biar, du 17 août 1914, enregistré et transcrit, contenant vente à la commune d'El-Biar par M. Jourdan et les époux Favereaux, sus-nommés, d'une parcelle de terrain à bâtir, sise a El-Biar, au lieu dit « Bon Repos », portant les n° 5, 8 et 10 du plan parcellaire et 1324 P, section C, du plan cadastral de la contenance de 8 ares 62 centiares, nécessaire à l'assiette du chemin vicinal d'intérêt commun n° 39, la dite vente consentie moyennant le prix principal de trois mille dix-sept francs.

Avec déclaration que la dite notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit serait et

demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires du dit immeuble étaient indépendamment des vendeurs : 1° M. Mansuy Henri-Hubert ; 2° Mme Truant Louise Marie Virginia .Marguerite, son épouse ; 3° M. Duvigneau Charles Eugène Marie dit Georges ; 4° M<sup>me</sup> Truant Anne Marie Louise, son épouse.

Et que tous ceux du chef desquels il pouvait être pris une inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'acquéreur celui-ci ferait publier la dite notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1907.

Pour insertion,  
A. CARNAUSE.

---

(*Le Journal des débats*, 25 novembre 1917)

Clémentel, ministre du commerce, et [Joanny] Peytel, exécuteurs testamentaires de Rodin

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 septembre 1918)

Le rapport soumis à l'assemblée du Crédit algérien tenue le 12 juin dernier émet, au sujet des conditions économiques nouvelles et singulières créées par la crise mondiale, d'intéressantes observations d'ordre général qui valent d'être reproduites :

« Le travail est presque limité aux productions d'armes et de munitions ; les ouvriers ont exigé graduellement des salaires de plus en plus élevés qui ont dû leur être accordés ; le désir de gain plus important pour un moindre travail s'est étendu à toutes les productions, y compris les productions agricoles. On pense avec inquiétude à l'obligation qui s'imposera après la guerre de retourner à des conditions de salaires modérées, nécessaires pour une production plus économique, afin que notre pays puisse s'acquitter des dettes qu'il aura contractées au dehors... Ceux qui réfléchissent à la solution de ce dur problème sont nombreux, mais la masse ne veut rien entendre, ni rien voir, et s'obstine dans sa marche actuelle. »

Quoiqu'il en soit, les résultats de l'exercice 1917 ont laissé un bénéfice net de 882.788 fr. contre 877.748 ; la différence est, comme on le voit, à peu près négligeable. Si l'on tient compte du solde reporté, soit 431.573 fr., on obtient pour 1917 un solde disponible de 1.314.361 fr. contre 1.115.460 fr. en 1916. La répartition en a été faite comme suit : 800.000 fr. aux actions ; prélèvement statutaire de 5 % sur 882.788 fr., soit 44.139 fr. ; report à nouveau 470.222 fr.

Le dividende a donc été fixé à 50 fr. contre 40 fr. l'année précédente ; c'est-à-dire que les actionnaires ont reçu, le 30 juin dernier, en tenant compte des 25 fr. touchés le 14 décembre 1917 : 23 75 par action nominative et 22 55 par titre au porteur, impôts déduits.

Les administrateurs sortants : MM. Ch. Goudchaux et André Peytel, ont été réélus.

La situation générale du Crédit algérien ressort de la comparaison des deux bilans reproduits ci-dessous.

	1916	1917
ACTIF		
Emploi de la réserve spéciale	1.218.522	1 218.522
Caisse et banque	920.386	1.415 065
Portefeuille	18.447.299	20.522.537
Avances sur garanties	6 304 810	6.412.982
Reports	1.020 050	788.400
Actions, obligations	6.133.254	5.615.337
Participations	1 816.038	1 408.307
Comptes d'ordre et débiteurs	1.517.733	1.588.241
Comptes-courants débiteurs	12.398 380	11.445.118
Domaine, déb. sur terrains	329.308	320.460
Acompte sur dividendes	247.964	326.853
Mobilier	1	1
	<u>50.353.775</u>	<u>51.061.823</u>
PASSIF		
Capital	8 000.000	8 000.000
Réserves	7.265.746	3.815.746
Effets à payer	125.000	25.000
Comptes courants et reports	26.010 650	31.916 198
Comptes d'ordre créditeurs	7 397.491	5 599.042
Réescompte du portefeuille	425 664	372 127
Dividendes à payer	13.761	19.349
Profits et pertes	1.115 460	1.314 361
	<u>50.353.775</u>	<u>51.061.813</u>

Comme on le voit, le total du bilan a peu varié d'une année à l'autre. Le poste Emploi de la Réserve spéciale se compose de 4.500 actions de la société. La somme de 20.522.537 fr. inscrite sous la rubrique Portefeuille est constituée, pour la majeure partie, par des Bons de la Défense Nationale. Le compte Reports concerne des opérations pour le compte de tiers engagées avant la guerre ; réduit de 80 % sur son total primitif, il ne figure plus au bilan que pour 788.100 fr., garantis par des titres, contre 1 million en 1916. Les Valeurs diverses, portées pour 5.615.337 fr., ont été évaluées à des cours qui permettent d'espérer une réalisation avantageuse. Les Participations ont revu un amortissement de 400.000 fr. environ. Les Comptes d'ordre et Débiteurs divers se réfèrent à des opérations transitoires réglées depuis la clôture de l'exercice 1917.

En ce qui concerne l'importante rubrique Comptes Courants débiteurs et Débiteurs divers, en diminution de 953.000 fr. environ, elle présente les garanties usuelles ; une partie notable de ce chapitre ne pourra être réglée qu'après la guerre ; les mécomptes éventuels ont pour large contre-partie les réserves des comptes d'ordre du Passif.

Si nous passons au Passif, nous voyons que la Réserve extraordinaire a été ramenée de 5.247.224 fr. à 1.797.224 fr. ; cette diminution provient de la répartition de 300 fr.



à chacune des 11.500 actions qui complètent le capital avec celles au nombre de 4.500 portées à l'Actif sous la rubrique Emploi de la réserve spéciale, laquelle réserve spéciale est comprise dans les 3.815.446 fr. du Passif au titre Réserves. En ce qui concerne les comptes-courants créditeurs dont le total est 31.916.198 fr., le rapport se borne à dire que la société maintient avec soin ses bonnes relations avec les titulaires. Enfin, les Comptes d'ordre créditeurs comprennent, outre divers comptes en suspens, la Réserve supplémentaire s'élevant à 4.721.627 fr. contre 4.231.208 fr. en 1916. Cette réserve, augmentée du solde bénéficiaire reporté à la fin de l'année et de diverses autres sommes non encore dégagées, forme un total très largement suffisant pour parer à toutes éventualité

---

AU MUSÉE DU LOUVRE  
(*Le Journal des débats*, 10 février 1919)

[...] Parmi les nouveaux venus qui en témoigneront depuis le dieu Bès ou la charmante petite déesse Athor égyptienne, les divinités chypriotes et même le joli petit groupe enfantin d'*Eros et Psyché* venu d'Asie Mineure et donné au Louvre par M. [Joanny] Peytel, donateur également d'un des plus délicieux Sisley qui aient encore été vus, je ne citerai que quelques exemples. [...]

Je me contenterai de mentionner l'admirable tapis persan donné par M. Peytel, si riche de matière, si somptueux dans sa douceur harmonieuse que toute autre peinture semble s'éteindre dans son voisinage [...]

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 août 1919)

Les bénéfices réalisés en 1918 par le Crédit algérien sont de 845.372 fr. contre 882.788 fr. en 1917. Le report antérieur étant de 470.222 fr. , le solde distribuable s'est élevé à 1.315.594.

Le dividende a été fixé, sans changement, à 50 fr. par action. Un acompte de 25 fr. ayant été payé à la fin de l'année dernière, le reliquat, soit : 23 75 nets par action nominative, 22 40 par action au porteur, a été mis en paiement à la fin de juin.

Cette attribution absorbe 800.000 fr. ; le prélèvement statutaire de 5 % sur le bénéfice de l'exercice se chiffrant par 12.269 fr. , le report à l'exercice 1919 est de 473.325 fr.

Les principales différences entre le bilan actuel et celui de l'exercice précédent sont les suivantes : les Espèces en caisse et en banque sont en augmentation de 1.064.410 fr. et s'élèvent à 2.479.476 fr. Le solde de ce compte est essentiellement variable ; l'augmentation constatée n'est attribuable à aucune opération particulière, mais résulte simplement de l'ensemble de variations normales dans les divers comptes du bilan.

Le Portefeuille s'accroît de 9.574,740 fr. , résultat principalement d'achats de Bons ; il s'inscrit pour 30.097.277 fr.

La réduction des reports (moratoriés), successivement signalée pendant les exercices 1915-1916 et 1917, s'est continuée en 1918 ; la diminution de ce poste pour ce dernier exercice est de 295.000 fr. , ce qui le ramène à 193.350 fr.

Les participations diverses sont en diminution de 250.461 fr. , par suite de la liquidation d'une d'entre elles. Les comptes courants débiteurs augmentent de 323.608 fr. ce qui les porte à 11.768.726 fr.

Les comptes d'ordre débiteurs sont en forte augmentation de 9.846.858 fr. , par suite de l'ouverture d'un compte transitoire ayant sa contre-partie aux comptes d'ordre créditeurs. Ils sont de 11.435.099 fr.

Au Passif, les comptes courants créditeurs, 42.306.378.fr., sont en augmentation de 10.390.180 francs résultant plus particulièrement des opérations relatives à l'Emprunt marocain 5 % 1918. Les Comptes d'ordre créditeurs, 15.158.173 francs, ont subi une augmentation importante de 9.559.135 fr. résultant de l'ouverture du compte transitoire signalé aux « Comptes d'ordre débiteurs ». Le Réescompte du portefeuille passe de 372.127 fr. à 743.032 fr. , conséquence naturelle de l'importante augmentation du portefeuille et des bons de la Défense nationale, échéant à plus de trois mois sans dépasser six mois, qu'il renferme.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a réélu M. J. Peytel, administrateur sortant.

Les opérations du Crédit algérien sont restées en 1918 ce qu'elles étaient depuis trois ans. Cet établissement a donné ses soins habituels aux intérêts de ses clients et a prêté son concours à l'État pour le nouvel Emprunt 4 % dit de libération, et le placement des Bons de la Défense Nationale. Il a, en outre, participé dans les proportions habituelles aux émissions de titres faites sur la place et notamment à l'émission de Bons de la Ville de Paris et de l'Emprunt marocain 5 % 1918.

La fin du conflit va lui permettre de provoquer le règlement des comptes qu'il avait au dehors ; le bouleversement dans tous les pays a été trop grand pour qu'il n'ait pas à subir des mécomptes, mais il reste persuadé que non seulement les réserves inscrites au bilan ne seront pas atteintes, mais que celles qui sont comprises dans les comptes d'ordre ne seront pas entièrement absorbées.

Le rapport émet, comme l'année dernière, sur la nécessité de se remettre énergiquement au travail, de fort justes considérations. Il est grand temps, dit-il, d'avoir le courage de dire, de crier, que l'application des lois de travail et d'économie ne peut plus être retardée, de la réclamer énergiquement. Peut-être aurait-on dû le faire plus tôt et ne pas maintenir aussi longtemps des illusions économiques sur la vanité desquelles aucun homme réfléchi ne pouvait se tromper.

---

*Annuaire Desfossés* 1920, p. 221 :

Crédit algérien

Administrateurs : MM. J. Peytel, M. Garfunkel, Favereaux, Ch. Goudchaux, Nodé Langlois, Jourdan, A. Clerc, R. Outin, A. Peytel.

---

Assemblée générale des actionnaires du Crédit National pour faciliter la réparation  
des dommages causés par la guerre  
(*Le Journal des débats*, 7 mai 1921)

L'assemblée a réélu administrateurs MM. [Joanny] Peytel [Crédit algérien].

---

Le scandale des sucres et le Crédit algérien  
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1921)

La société financière connue sous le nom de « Crédit algérien », qui a ses bureaux d'Alger au 8, rue Jules-Ferry, au-dessus de la Taverne Gruber, est à peu près ignorée du gros public algérien.

C'est que cette société ne fait pas d'opérations d'escompte, son rôle bancaire se bornant à l'émission des valeurs des grosses entreprises industrielles de l'Afrique du Nord, et, quelquefois, au paiement des coupons de ces entreprises.

Dans l'affaire dite du « Scandale des sucres », qui a éclaté à la suite d'une plainte du président du Syndicat des planteurs de betteraves contre les raffineurs, pour spéculation illicite sur le dos des producteurs, nous trouvons parmi les inculpés le nom de son président, M. Joanny Peytel lequel est aussi président du conseil d'administration du Crédit algérien.

Voici les raisons de l'accusation dirigée contre la Raffinerie Say et son président, M. Peytel :

« De 3.212.253 francs pour l'exercice 1917-1918, les bénéfices s'élèvent à 6.231.162 fr. pour 1918-1919 et s'enflent à 11.267.979 fr. pour 1919-1920. »

Et cela permettait d'ailleurs au président, Joanny Peytel, de déclarer que « la dernière année avait été une très bonne année et qu'il y avait beaucoup de chance pour que l'année prochaine soit meilleure. »

La justice dira si M. Peytel est coupable.

---

AVIS DE DÉCÈS  
ALGER-TIPAZA  
(*L'Écho d'Alger*, 27 décembre 1921)

Madame René Outin ; monsieur Georges Altairac, madame Georges Altairac, née Outin et leurs enfants ; monsieur Jean Outin ; monsieur Henri Borgeaud, madame Henri Borgeaud, née Outin et leur fils ; monsieur et madame Édouard Outin ; madame veuve Léon Leruste <sup>14</sup>, née Outin ; monsieur et madame Paul Goffard ; madame veuve G. Barault ; monsieur et madame Angelvy ; monsieur le docteur et madame Lucien Raynaud ; le commandant, madame Girardet et leurs enfants ; monsieur et madame Henri Leruste <sup>15</sup> et leur fils ; monsieur, madame Lazarewitch et leurs enfants) ; monsieur Pierre Angelvy ; mademoiselle Odette Angelvy ; monsieur et madame Frédéric Altairac ; mademoiselle Simone Raynaud, messieurs Alain et Guy Raynaud ; les familles Baumier, Pageot, Guichard, Villemin, Dollfus, Ballot, Demonchy, Brunel, Amouretti Vincent, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur René OUTIN,  
directeur honoraire de succursale de la Banque d'Algérie,  
administrateur délégué du Crédit algérien,  
vice-président du conseil d'administration de la Société des ciments Portland de  
l'Afrique du Nord,

leur époux, père, grand-père, frère, beau-père, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin et allié, décédé à Alger le 26 décembre 1921 dans sa 65<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Église.

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui mardi 27 décembre 1921 à dix heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, 4, rue Arago.

---

<sup>14</sup> Léon Leruste : ancien directeur à Alger du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

<sup>15</sup> Henri Leruste : fils de Léon. Il effectua toute sa carrière au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie qu'il représenta dans diverses entreprises dont, comme PDG, la Compagnie foncière de la Méditerranée. Voir [encadré](#).

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps sera transporté à Tipaza, pour y être inhumé dans le caveau de famille, dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES, PARIS

Succursale d'Alger, 8, place Bugeaud. Téléph. 19-79

---

AEC 1922-26 — Crédit algérien, 10, place Vendôme, PARIS (1<sup>er</sup>).

Succursale à Alger, 6, rue Jules-Ferry.

Capital. — Sté an., f. 26 janvier 1881, 8 millions de fr. en 16.000 actions de 500 fr. ent. libérées. — Divid. : 1916, 40 fr. ; 1917, 1918, 1919, 50 fr. par action.

Objet. — Toutes opérations financières.

Conseil. — MM. J[oaanny] Peytel, présid. ; A[ndré] Peytel, admin.-dél. ; G[eorges] Favereaux, M[aurice] Garfunkel <sup>16</sup>, Ch[arles] Goudchaux, Léon Nodé-Langlois (admin. à Paris) ; Ch[arles] Jourdan, A[lexis] Clerc, R[ené] Outin (admin. en Algérie).

---

### L'Emprunt algérien

---

Le Crédit algérien, présidé par M. J. Peytel, est de moins en moins désigné pour présenter au public le prochain emprunt algérien.  
(*Le Petit Bleu*, 18 janvier 1932)

M. Morinaud, député, chargé du rapport sur l'emprunt algérien, conclut que rien ne doit être retranché du chiffre de 285 millions, autorisé par la loi du 5 août 1920, destinés : à concurrence de 250 millions, d'une part, à couvrir les déficits budgétaires du temps de guerre et depuis et à faire face, d'autre part, aux charges exceptionnelles, conséquences de celles-ci ; et, à concurrence de 35 millions, à payer les travaux complémentaires sur le réseau des chemins de fer rachetés *Franco-Algérienne, Est-Algérien et Bône-Guelma*.

Nous avons dit déjà que quel que soit le chiffre auquel juge à propos de s'arrêter le Parlement, il était de toute impossibilité de s'en remettre au Crédit algérien et à M. Joanny Peytel, son président.

Cette opinion, très nettement exprimée il y a trois mois, les arguments ne manquaient pas pour l'appuyer : une loterie avortée, des combinaisons secrètes autour de l'Emprunt marocain de 1914, l'ombre toujours présente de Crosnier, mais voici que cette impossibilité se précise encore davantage, qu'elle devient tout à fait flagrante, aujourd'hui que le scandale des sucres — car c'est un scandale d'avoir provoqué et maintenu la hausse de ce produit de première nécessité, pour que les Sucrieries et Raffineries Say, présidées par M. J. Peytel, gagnent, en une seule année, deux fois leur capital ! — aujourd'hui que le scandale des sucres, disons-nous, se traduit de la façon la plus logique et équitable, par l'inculpation par M. Franck, juge d'instruction, des administrateurs, M. Peytel en tête, et des directeurs de la Société Say.

Aussi, plus que jamais, ou plutôt moins que jamais, le soin d'émettre l'Emprunt algérien ne doit être confié à M. Peytel. Quelle confiance pourrait bien accorder le public à un titre qui lui serait présenté demain par celui-là même qui l'exploitait et le rançonnait hier et qui ne craignait pas de se décerner, à l'assemblée de Say, tenue en décembre 1920, des éloges dont on peut apprécier aujourd'hui tout le cynisme, disant

---

<sup>16</sup> Maurice Garfunkel : administrateur de la Société minière et métallurgique du Quercy constituée en 1900 par la banque Goudchaux, entrée en liquidation en 1920.

que la Société avait trouvé en elle-même toutes les ressources nécessaires « grâce à la sollicitude constante apportée à la gestion journalière et au judicieux calcul de ses besoins » ?

On sait aujourd'hui de quelles poches M Peytel les tirait, ces ressources dont il se vantait ! Et c'est pourquoi confier l'Emprunt algérien à M. Peytel. discuté, dans l'opinion, ce serait le faire discuter lui-même et vouer volontairement à l'insuccès une opération que le rapporteur déclare nécessaire et urgente.

---

En l'honneur de M. Steeg  
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE  
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. Joanny Peytel, président du conseil d'administration du Crédit algérien...

La Compagnie générale des colonies

Annuaire des entreprises coloniales 1922, notice 59 :  
Conseil. — A[ndré] Peytel.

---

EN L'HONNEUR DE M. STEEG  
Une manifestation imposante  
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. Joanny Peytel, président du conseil d'administration du Crédit algérien

CRÉDIT ALGÉRIEN  
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE  
L'ALGÉRIE  
Assemblée générale ordinaire du 29 juin 1922.  
EXERCICE 1921  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Joanny Peytel (command. Lég. d'hon.), président ; André Peytel, administrateur délégué à Paris ; Georges Favereaux ; Maurice Garfunkel ; Charles Goudchaux (off. Lég. d'hon.) et Léon Nodé-Langlois, administrateurs à Paris ; Antoine Bernard, Charles Jourdan, Alexis Clerc (Lég. d'hon), administrateurs, à Alger.

Commissaire : M. Henri Gratien.

Commissaire adjoint. : M. A.-E. Marchis.

Siège social : à Paris, 10, place Vendôme.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Les rapports annuels des divers établissements de crédit exposent les préoccupations qu'engendrent les complications de la situation générale du monde. Notre cher pays en souffre profondément.

Pendant plus de six années, il a dû dépenser sans compter, efforts et ressources, pour forger les armes de sa défense, entretenir et soutenir la confiance de ses combattants dans le succès final. Cette tâche épuisante a pesé lourdement sur notre énergie. Restés vainqueurs avec nos Alliés, mais plus atteints que d'autres par les dévastations calculées, cruelles et perfides de l'ennemi, nous avons maintenant plus d'efforts à faire pour nous reconstituer.

Constatons que la volonté d'accomplir ces durs efforts nécessaires ne se manifeste pas encore avec assez de vigueur ; l'engourdissement d'énergie causé par cette longue guerre n'a pas disparu entièrement : et cependant nos droits à la réparation de tous les dommages causés par l'ennemi, si incontestables et reconnus qu'ils soient, sont discutés et retardés dans leur application ; il en résulte que la tâche qui nous incombe est plus dure. Il nous faut renoncer à des illusions trop vite acceptées.

Le devoir semble tout tracé : comprimons les dépenses, quel que soit le regret que nous en éprouvions, afin de produire à meilleur prix et par un travail accru ; usons même de réductions de salaires, souffrances assurément très regrettables, mais qui semblent inévitables, puisqu'elles sont nécessaires à notre reconstitution. Ne nous laissons pas entraîner par le désir de multiplier les instruments de production alors que, sur bien des points, ils semblent déjà supérieurs à ceux que nous pouvons utiliser.

Sachons suivre résolument cette voie ; que le monde soit aussi frappé de notre vaillance morale à supporter et à guérir nos maux. Il ne faut pas qu'il puisse croire que la France, si vaillante pour se défendre, ne peut avoir assez de force de volonté pour faire, même au prix de grandes souffrances, tout ce qu'il faut pour reprendre le rang qu'elle possédait, qui lui est dû.

Elle sera obligée à ces durs efforts pour un temps d'autant plus limité qu'elle agira plus vite et plus énergiquement.

Repoussons bien loin la folle idée que le salut peut venir de la multiplication des billets de banque ! Ceci serait le désastre certain, inévitable, à bref délai ; le franc perdrait rapidement de sa valeur en raison de l'excès de sa circulation ; les prix de toutes choses s'exagéreraient ; notre crédit au dehors, dont nous aurons tant besoin, longtemps encore, serait définitivement compromis.

Prenons la voie rude mais sûre. Qui pourrait préférer descendre, à l'aise pour quelques jours, la pente conduisant à l'abîme prochain, au lieu de se raidir en supportant les efforts et les fatigues permettant de reprendre la route qui conduit au but sauveur ?

C'est le sentiment du devoir qui fait que nous n'hésitons pas à nous répéter ainsi et nous nous en excusons.

La France a pu, en 1921, arrêter la baisse de sa monnaie et même en faire progresser la valeur ; mais la situation reste précaire. Néanmoins demeurons convaincus que nous vaincrons les difficultés lorsque nous saurons le vouloir. Nous rétablirons, à côté de notre situation morale si bien maintenue, notre force économique ébranlée. Les sacrifices prodigués pour arriver à la victoire militaire doivent être renouvelés pour obtenir la victoire économique. Que l'appel à ces grands efforts de travail, d'économie, et même de résignation temporaire soit constant : il sera écouté.

Vous nous pardonneriez de nous laisser entraîner à ces considérations, mais elles ne devraient jamais être perdues de vue, aussi longtemps qu'il y aura à réparer et à consolider dans ce qui a été ébranlé.

Nous passerons, comme chaque année, à l'exposé des opérations de notre société, en 1921 ; elles ont suivi le même cours modeste et sûr adopté pendant les quarante années précédentes.

Nous avons contribué à la plupart des placements de titres qui ont été effectués au cours de l'année : emprunts de l'État, du Crédit national, de la Ville de Paris, du Crédit foncier, du gouvernement général de l'Algérie, des obligations et bons de nos grands réseaux de chemins de fer, des diverses obligations marocaines, de chemins de fer et de ports, garanties par l'État, puis, des obligations d'entreprises diverses pour la réparation des dommages aux industries métallurgiques, sucrières, etc., garanties par des annuités de l'État.

Nous retrouvons à l'actif du bilan que vous avez sous les yeux, les 1.218.521 fr. 86 qui ont leur exacte compensation au passif. C'est là plutôt une écriture d'ordre qu'un poste réel, puisqu'il représente simplement, et pour ordre, des deux côtés du bilan, les 4.500 actions de notre société autrefois rachetées pour emploi de bénéfices disponibles.

Au passif, vous retrouverez donc le capital sans changement.

Les sommes disponibles en caisse à la banque et chez les banquiers représentent 12.890.124 fr. 89 contre 12.938.654 fr. 56 au 31 décembre 1920.

Les Effets en portefeuille, comprenant en majeure partie des bons de la Défense nationale, s'élèvent à 29.053.865 fr. 62, chiffre sensiblement égal à celui du bilan précédent.

Au contraire, les Avances sur garanties s'abaissent de 5.258.385 fr. 48 à 3.152.117 fr. 02, par suite de remboursements prévus.

Les Reports sont, d'autre part, en accroissement considérable à 10.304.800 fr., et nous offrent toute sécurité.

La majeure partie a, du reste, été réglée au début de 1922.

Les Actions, obligations et valeurs diverses se présentent en réduction importante de 7.486.773 fr. 21 à 3.981.029 fr. 76.

Les Participations diverses sont en accroissement de 1.514.810 fr. 45 à 1.765.847 fr. 60.

Les Comptes courants débiteurs sont relevés de 6.470.408 fr. 93 à 9.427.872 fr. 26. Ils présentent la sécurité que nous avons coutume d'en réclamer.

Le Domaine de la Société est en réduction à 25.694 francs 52, chiffre sensiblement inférieur à sa valeur réelle.

Nous retrouvons au passif, comme elle existe également à l'actif, la somme de 4.145.000 fr., pour opérations de change à terme garanties. Ce chiffre est sensiblement réduit depuis le début de l'année, et aura disparu probablement lors de notre assemblée de 1923.

Nous ne recherchons pas l'accroissement des Comptes courants créditeurs : ils ne sont, à 50.613.770 fr. 33 qu'en petite augmentation de 8 millions.

En dehors de la Réserve spéciale dont nous avons parlé plus haut, nous retrouvons au passif :

La réserve statutaire : 1.719.943 fr. 07.

La réserve extraordinaire : 1.997.223 fr. 81.

auxquelles s'ajoutera le report à nouveau du compte de Profits et pertes, qui s'élèvera après la répartition des résultats de l'année, telle que nous vous la proposons à 1.857.268 fr. 38, en accroissement de 646.312 fr. 52.

Nous avons, en outre, dans les comptes d'ordre créditeurs, s'élevant à 5.606.529 fr. 41, une somme de 5.025.845 fr. 05, dans laquelle nous puisons, et aurons encore à puiser, lorsque se régleront définitivement les avances d'avant-guerre à des emprunteurs divers. Dès à présent, nous demeurons convaincus qu'il restera de ces 5.025.845 fr. 05 un reliquat important à porter au compte de Profits et pertes.

Le compte de Profits et pertes de l'exercice se totalise à 2.813.518 fr. 20, dont 1.210.955 fr. 86 provenant du report de 1920.

Le bénéfice afférent à l'exercice dont nous vous rendons compte est donc de 1.602.562 fr. 34.

Nous vous en proposons la répartition suivante :

5 % à la réserve statutaire	80.128 11
Allocation statutaire	76.121 71
Dividende de 50 fr. à 16.000 actions	800.000 00
En accroissement du report à nouveau	646.312 52
Total égal	<u>1.602.562 34</u>

Le report à nouveau sera donc de 1.857.268 fr. 38.

L'administrateur sortant est M. M[aurice] Garfunkel. Nous vous proposons sa réélection.

Nous avons eu le très vif regret de perdre notre administrateur délégué à Alger, M. [René] Outin, emporté, le 26 décembre, par la maladie malgré les soins affectueux qui l'entouraient. Nous avons exprimé à sa famille, en notre nom et au vôtre, notre douloureuse sympathie.

Nous vous demandons de donner à ses héritiers *quitus* de sa gestion.

Nous n'avons pas encore remplacé M. Outin, et nous vous demandons de nous autoriser à ne décider sur cette question qu'après la présente assemblée. Notre collègue, M. [Antoine] Bernard, nommé par vous, en 1921, administrateur pour six années, assume en ce moment, les fonctions de M. Outin.

Le mandat du commissaire, M. Gratien, et celui du commissaire adjoint, M. Marchis, sont expirés. Ils sont rééligibles.

Vous avez nommé commissaire adjoint M. Marchis, depuis cinq années ; bien que son contrôle actif n'ait peut-être pas à s'exercer immédiatement, nous vous proposons, si vous le désignez, de lui attribuer une indemnité de 1.000 francs ; il serait appelé à remplir les fonctions du premier commissaire, en cas d'empêchement de celui-ci.

Après lecture du rapport des commissaires concluant à l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés, les résolutions proposées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

En conséquence, le dividende de l'exercice 1921 est fixé à 50 fr., sur lequel un acompte de 25 fr. a été payé le 31 décembre 1921. Le solde sera payé, sous déduction des impôts établis par les lois des finances, à partir du 30 juin 1922, aux caisses de la société, à Paris et à Alger, savoir : 22 fr. 50 par action nominative et 19 fr. 51 par action au porteur.

#### SITUATION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 1921 (en fr.)

ACTIF	
Emploi de la réserve spéciale	1.218.521 86
Caisse, banque et banquiers	12.890.124 89
Effets en portefeuille	29.053.865 62
Avances sur garanties	3.152.117 02
Reports	10.304.800 00
Actions, obligations et valeurs diverses	3.981.029 76
Participations diverses	1.765.847 60



Comptes d'ordre débiteurs et débiteurs divers	223.303 80
Comptes courants débiteurs	9.427.872 26
Domaine de la société	25.694 52
Acompte dividende 1921	276.29142
Opérations do change à terme garanties	4.145.000 00
Mobilier	1 00
Total	<u>76.464.469 75</u>
PASSIF	
Capital	8.000.000 00
Réserve statutaire	1.719.943 07
Réserve spéciale	1.218.521 86
Réserve extraordinaire	1.997.223 81
Comptes courants créditeurs	50.613.770 33
Comptes d'ordre créditeurs	5.606.529 41
Réescompte du portefeuille	344.213 95
Dividendes à payer	5.749 12
Opérations de change à terme garanties	4.145.000 00
Profits et pertes	
Report Exercice 1920 : 1.210.900 86	
Exercice 1921 : 1.602.562 34	
	2.813.518 20
Total	<u>76.464.469 75</u>

Pour le coton français  
UNE GRANDE MANIFESTATION DE  
LA COMPAGNIE DE CULTURE COTONNIÈRE DU NIGER  
(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923)

La Compagnie de culture cotonnière a donné, hier jeudi, un grand dîner sous la présidence de M. Lucien Dior, ministre du Commerce.  
Peytel (Joanny), président du Crédit algérien.

---

DU CRÉDIT ALGERIEN AU CRÉDIT NATIONAL

---

MALGRÉ QU'IL AIT DES HISTOIRES  
M. PEYTEL EST UN HOMME HEUREUX  
(*Le Petit Bleu*, 5 juin 1923)

Si, contrairement à un bruit que font courir les gens qui n'ont pas le sou, l'argent fait le bonheur, M. Peytel est un homme très heureux.

Avec sa raffinerie, il réalise des bénéfices considérables, à ne savoir qu'en faire, et c'est même un riche honteux, puisqu'il n'en montre que ce qu'il ne peut pas faire autrement. Il faut bien croire qu'il en réalise aussi, avec son Crédit algérien, qui ne tiendraient pas dans une musette, puisqu'on annonce dès à présent, qu'à la prochaine assemblée de cet établissement, qui se tiendra le 28 juin courant, il serait proposé, outre le dividende de 50 francs, une répartition exceptionnelle qui s'établirait entre 250 et 300 francs, à la suite d'une liquidation de divers comptes eu suspens.

Décidément, M. Peytel est un homme très heureux et, par-dessus le marché, le secret de son bonheur tient peut-être à tout cela : ne serait-ce pas grâce à ces superbénéfices, ici et là, qui se superposent, s'amassent et crèvent en pluie d'or, qu'il peut faire durer aussi longtemps — en attendant un étouffage — l'instruction de l'affaire des sucres ?

Et s'il fallait un exemple de plus pour prouver combien, malgré qu'il a tant d'histoires, M. Peytel est un homme heureux, on le trouverait encore dans ce fait que ce matin se réunit l'assemblée générale du Crédit national, établissement d'État, et qu'on n'a pas, cette année encore, lu à l'ordre du jour « le renvoi » de M. Peytel du conseil d'administration. Pourtant, puisqu'il n'a pas compris, comme M. Gallut<sup>17</sup>, que la simple pudeur lui commandait de se retirer de son plein gré, il ne restait plus semble-t-il, qu'à lui dire de s'en aller.

M. Peytel, exploitateur des ménagères, continuant à administrer le Crédit national qui, par destination, doit — non, soyons plus exacts, disons « devrait » — soulager les infortunes dans les régions dévastées, voilà qui n'est pas pour rehausser le prestige d'un régime qui en aurait cependant tant besoin.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin porte à son ordre du jour l'autorisation au conseil de procéder à une répartition exceptionnelle. Le montant de cette répartition sera de 250 fr. par action. Le dividende reste fixé à 50 fr., égal au précédent.

---

Crédit algérien  
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1923)

Le bilan de 1922 accuse un bénéfice de 1.774.350 francs contre 1.602.500 fr. en 1921. Indépendamment du maintien du dividende à son chiffre antérieur, soit 50 francs, l'assemblée aura à statuer sur une répartition exceptionnelle.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Les Annales coloniales*, 20 déc. 1923)

---

<sup>17</sup> Emmanuel Gallut (Jonzac, 1868-Paris, 1943) : inspecteur des finances, directeur du contrôle financier de l'AOF (22 mars 1907), puis de l'Indochine (16 juin 1907), directeur des finances du Maroc (juillet 1912-mai 1914). Administrateur délégué de la Société centrale des banques de province, son représentant dans diverses sociétés, président de l'Azote français. Voir [encadré](#).

Il abandonne tous ses mandats au début de 1921 suite à une perte d'une cinquantaine de MF à la Société centrale.

Un acompte de 25 francs par action, à valoir sur le dividende de l'exercice 1923, sera mis en paiement à partir du 23 décembre.

---

*(Le Journal des finances, 22 février 1924)*

On annonce que le dividende de l'exercice 1923 sera maintenu à 50 francs.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

*(Les Annales coloniales, 14 mai 1924)*

La conseil proposera à la prochaine assemblée, pour 1922, un dividende de 50 fr. égal au précédent. Mais il aurait l'intention de procéder, comme il le fait de temps à autre, à une répartition sur les réserves. On parle de la distribution d'un montant supplémentaire de 250 francs, mais aucun chiffre n'a encore été arrêté. Les répartitions extraordinaires ainsi faites précédemment ont été de 300 francs en 1917, 250 francs en 1910 et 250 francs en 1906.

---

#### DÉCÈS

Joanny Peytel

*(Le Journal des débats, 7 septembre 1924)*

Nous apprenons la mort de M. Joanny Peytel, président du Crédit algérien, de la Raffinerie Say, et de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en son domicile à Paris, 130, faubourg Saint-Honoré, dans sa 80<sup>e</sup> année.

Les obsèques auront lieu le mardi 9 courant, à 10 heures précises, en l'église Saint-Philippe-du-Roule où l'on se réunira. L'inhumation aura lieu au cimetière de Colombes. La famille prie de considérer le présent avis comme tenant lieu d'invitation

---

*André Claude Charles PEYTEL, président*

Né à Paris IX<sup>e</sup>, le 8 décembre 1883.

Fils de Joseph Michel Claude Peytel (Paris-II<sup>e</sup>, 19 septembre 1846-Paris-VIII<sup>e</sup>, 8 septembre 1914), gérant de la maison de banque M. Peytel & Cie, rue Montmartre, 178 (1909-1912).

Neveu de Joanny Peytel.

Marié Paris-XVII<sup>e</sup>, le 20 novembre 1930, avec Georgette Augustine Koch.

Dont :

— Michèle (M<sup>me</sup> Jacques Caudrelier-Bénac).

Administrateur (1911), puis administrateur délégué du Crédit algérien.

Administrateur de la [Compagnie générale des colonies](#) (nov. 1920),

de la [Compagnie générale du Maroc](#) (1924), à la suite de son oncle,

Administrateur (1924), puis liquidateur des [Chemins de fer de l'Ouest-Algérien](#),

de la Ford française,

des [Mines de fer de Rouina](#) (1930),

de la [Compagnie générale de recherches minières de l'Oubangui](#) (1931),

de la [Compagnie équatoriale de mines](#) (1936),

de la Banque belge et internationale en Égypte,

de l'[Union métropolitaine de banque](#),

de Prisunic,

de la [Société marocaine de mines et de produits chimiques](#),

...

Décédé à Antibes, le 14 août 1967.

NOMINATION

(*Le Temps*, 21 septembre 1924)

M. André Peytel, neveu de M. Joanny Peytel, a été désigné pour remplacer son oncle comme président du conseil d'administration du Crédit algérien, et non de la Raffinerie Say dont le président, nommé en remplacement de M. Joanny Peytel est, nous l'avons dit, M. Tinardon <sup>18</sup>.

17 mars 1925 : décès de Charles Goudchaux,  
remplacé au conseil du Crédit algérien et du Crédit foncier de France  
par son gendre, Maurice Tinardon (1865-1940)

<sup>18</sup> Maurice Tinardon (1870-1940) : X-Ponts, attaché au cabinet du ministre des Travaux publics, il épouse en 1896 Louise Goudchaux, fille de Charles Goudchaux (voir ci-dessus). Il entre en 1903 au conseil de la Raffinerie et des sucreries Say dans les bagages de Joanny Peytel qui prend la présidence de l'affaire en 1905 après le suicide de Cronier. Il lui succède en 1924, puis remplace en mars 1925 Charles Goudchaux au conseil du Crédit algérien et du Crédit foncier de France. En outre régent de la Banque de France (1935-1936), administrateur du PLM et de Pechiney, il entre en novembre 1937 au conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB).

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925)

Cet établissement a réalisé, en 1924, un bénéfice net de 2.157.163 francs, contre 2 millions 801.116 francs en 1923 ; compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 6.202.485 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 16 juin de maintenir le dividende à 73 francs par action, sur lequel deux acomptes, respectivement de 25 et 40 francs, ont déjà été mis en paiement.

---

LÉGION D'HONNEUR  
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1925)

MINISTÈRE DES FINANCES

Sont promus ou nommés :

Chevaliers : Peytel (*André-Claude-Charles*), président du conseil d'administration du Crédit algérien.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 août 1925)

Ainsi que nous l'avons annoncé le 17 juin, le Crédit algérien pour favoriser le développement agricole, commercial et industriel de l'Algérie a réalisé en 1924 un bénéfice de 2.157.163 fr. contre 2.861.146 fr. 43 précédemment. L'assemblée a fixé le dividende à 75 fr. par action comme pour l'exercice 1923. Voici les attributions que les bénéfices ont reçues pour les deux derniers exercices :

	1923	1924
Réserve statutaire	143.057 32	107.858 19
Dividende	1.200.000 00	1.200.000 00
Prélèvement statutaire	135.904 45	102.405 28
Report à nouveau	1.382.184 06	746.840 43
	<u>2.861.146 45</u>	<u>2.157.163 90</u>

Le rapport souligne que l'exercice s'est déroulé dans une période troublée par suite de l'atmosphère d'incertitude créée par les fortes oscillations des devises étrangères.

Au cours du dernier exercice, la banque a pris part, notamment, aux opérations de placement des bons de la Défense nationale, des bons du Trésor 5 % 1924, des obligations 6 % du Crédit national, du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française 6 1/2 % du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale française 6 %, de bons des Compagnies françaises de chemins de fer, obligations de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez 6 1/2 %, la Compagnie parisienne de distribution d'électricité 6 1/2 %, de la Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax 7 %, bons de la Compagnie Générale Transatlantique 7 %, obligations de l'Énergie électrique du Maroc 7 %.

En outre, la banque a donné son concours habituel à la Société des Grands Magasins Au Printemps qui a procédé à une augmentation de son capital, et participé aux opérations de même nature effectuées par la Compagnie française Thomson-Houston, la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, l'Énergie électrique du Littoral méditerranéen, la Société des Moulins du Maghreb, etc.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans au 31 décembre :

	1923	1924
ACTIF		
Emploi de la réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Caisse banque et banquiers	7.851.479 26	7.470.523 78
Effets en portefeuille	30.895.557 82	43.046.638 01
Avances sur garanties	334.400 23	26.151 54
Reports	11.776.700 00	9.135.700 00
Actions, obligat. et valeurs diverses	5.461.116 38	4 542.873 53
Participations diverses	2.414.611 12	663.688 97
Comptes d'ordre débiteurs et débiteurs divers	93.070 48	139.854 23
Comptes courants débiteurs	11.890.743 83	6.743.281 99
Domaine de la Société	1 00	1 00
Acompte dividende 1923	278.634 24	298.465 82
Mobilier	—	—
	<u>72.214.837 22</u>	<u>73.285.701 73</u>
PASSIF		
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve statutaire	1.889.038 98	2.032.096 30
Réserve spéciale	1.218.521 86	1.218.521 86
Réserve extraordinaire	1.997.223 81	1.997.223 81
Comptes courants créditeurs	47.395.206 60	47.547.805 64
Comptes d'ordre créditeurs	5.556.286 65	4.631 953 56
Réescompte du portefeuille	630.379 35	1.649.679 15
Dividendes à payer	3.896 29	5.935 60
Report antérieur	2.663.137 25	4.045.321 91
Bénéfice de l'exercice	2.861.146 48	2.167.163 90
	<u>72.214.837 22</u>	<u>72.285.701 73</u>

On remarque une augmentation de 13 millions des Effets en portefeuille, portés pour 43 millions 46.638 fr. 01.

Les avances sur garanties sont encore en réduction et ne s'élèvent plus qu'à 21,151 fr. 54, principalement en raison du règlement d'une créance antérieure à la guerre.

Le poste Actions, obligations et valeurs diverses s'élève à 4.542.873 fr. 53 contre 5.461.116 fr. 38 précédemment.

Les Participations diverses sont en sensible réduction de 2.414.611 fr. 12 à 663.688 fr. 97, par suite de la liquidation ou du règlement d'affaires dans les quelles la Banque avait un intérêt.

Le montant des comptes courants débiteurs est en diminution à 6.743.281 99. Le rapport signale qu'un certain nombre de comptes anciens ont été réglés dans des conditions satisfaisantes.

Les comptes courants créditeurs sont en légère augmentation à 47.547.805 fr. 64.

Les comptes d'ordre créditeurs à 4.631.953 fr. 56 se présentent en diminution de 924.333 fr. 09. Le rapport mentionne que le règlement, au cours de l'exercice, d'une opération engagée en 1923, explique l'importance de cette réduction.

L'assemblée a donné *quitus* de la gestion de M. Joanny Peytel.

Elle a ratifié les nominations faites provisoirement par le conseil, de M. Charles Steinbrenner, en remplacement de M. Joanny Peytel et de M. Maurice Tinardon en remplacement de M. Charles Goudchaux.

L'assemblée a réélu, en outre, pour six années M. Charles Steinbrenner.

---

## CRÉDIT ALGÉRIEN

---

En 1925, cet établissement a continué  
à être aussi peu « algérien » que possible.

(*Le Petit Bleu*, 21 juillet 1926)

Il y a des gens qui se disent Espagnols ; c'est un peu à la manière de ces gens-là que le Crédit algérien se dit... algérien, et il suffit, pour s'en faire une idée exacte, de lire dans le rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin dernier la partie touchant les opérations auxquelles cet établissement a prêté son concours l'année dernière.

En dehors du placement des Bons de la Défense nationale, il a pris part aux opérations suivantes : Emprunt français avec garantie de change ; Chèques-contributions ; Obligations de la Ville de Paris et du Département de la Seine ; Bons décennaux des Compagnies de chemins de fer P.-O. et P.-L.-M. ; Bons 7 % de la Parisienne de Distribution d'Electricité et. du Gaz de Paris.

Il a encore prêté « son entier concours » (*sic*) aux Raffineries et Sucrieries Say, « qui ont procédé, avec succès, à une augmentation de capital » ; il a participé à des opérations de même nature de la Havraise d'Énergie électrique et de Saint-Gobain, et tout cela n'a rien, en vérité, de bien algérien !

Pourtant un paragraphe du rapport a aussi sa place ici :

« Nous avons, dit-il, pris un petit intérêt (*sic*) dans la Compagnie Africaine de Cultures Industrielles, qui poursuit le développement de la culture du coton en Algérie. »

Il serait donc parfaitement injuste de prétendre que le Crédit algérien ne s'occupe pas plus de ce qui se fait en Algérie que s'il n'y avait pas d'Algérie ; mais il serait léger de ne pas constater qu'il s'en occupe très peu, puisque, dans la seule affaire algérienne dont il s'est occupé, il proclame lui-même — ça doit être en rougissant un peu — qu'il n'y a pris qu' « un petit intérêt ».

Et cette exception confirme l'exactitude de notre constatation de tout à l'heure. Donc si l'épithète d'algérien donne à supposer à la masse du public que le Crédit algérien travaille âprement au développement de notre colonie nord-africaine, il faut

bien vite chasser cette opinion, car elle est sans aucun fondement. S'il y travaille, c'est petitement, et si petitement que cela ne compte pour ainsi dire pas.

Cela n'a pas empêché le conseil de faire porter ses jetons de présence de 3.000 francs à 6 000 francs par administrateur. Si l'on s'étonne de quelque chose c'est que l'idée d'une telle proposition ne soit pas venue à feu M. François Peytel ! N'importe ! M. André Peytel, qui présidait l'assemblée, en profitera : c'est de quoi consoler une ombre paternelle de n'y avoir pas pensé avant de partir pour un monde qui, décidément, n'est pas meilleur, quoi qu'on en dise, puisqu'il ne doit apparemment plus y être question ni de jetons de présence, ni de coups de Bourse profitables sur la Say, ou autres titres du marché ondoyant et divers !

Le dividende des actionnaires du Crédit algérien, par contre, est resté, comme précédemment, fixé à 75 francs brut, et si une augmentation de quelque chose a été envisagée, c'est celle du capital social de 8 à 16 millions, au moyen d'un prélèvement tant sur la réserve supplémentaire des comptes d'ordre que sur le report à nouveau.

En attendant, les actions du Crédit algérien, si peu algérien, ont suivi le mouvement de hausse qui a emporté les valeurs d'établissements de crédit en général au cours des récentes séances, et elles sont inscrites à 2.200, cours auquel, avec un dividende de 75 francs brut, elles se capitalisent à un taux bien modeste, trop modeste pour que le doublement du capital, c'est-à-dire du nombre de titres à rémunérer un jour, n'ait pas une répercussion peu satisfaisante sur les futures répartitions. Mais il n'est interdit à personne de n'y pas songer, ni de prendre des mesures en conséquence.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

S.A. frse au capital de 16 MF.

Siège social : PARIS, 10, place Vendôme

Central 43-83, Louvre 27-76 et Interspécial 680

Succursale : Alger, 6, rue Jules-Ferry

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 77)*

#### Conseil d'administration

composé de 7 à 12 membres, dont plusieurs pourront résider en Algérie, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

#### ADMINISTRATEURS RÉSIDANT À PARIS

PEYTEL (André), 130, fbg St-Honoré, Paris ; président-directeur général ;

STEINBRENNER (Charles), 145, fbg St-Denis, Paris ; adm. délégué ;

CLERC (Alexis), 83, av. Mozart, Paris ;

FAVEREAUX (Geoges), 16, av. La Bourdonnais, Paris ;

GÉRARDIN (André), 31, r. Coutant, Gagny (Seine-et-Oise) ;

TINARDON (Maurice), 26, av. de la Grande-Armée, Paris.

#### ADMINISTRATEURS RÉSIDANT EN ALGÉRIE

BERNARD (A.), Le Ruisseau, à Kouba, près Alger ; administrateur délégué ;

ADOLPHE (Eugène), 17 bis, r. Richelieu, Alger.

#### ADMINISTRATEUR HONORAIRE

NODÉ-LANGLOIS (Léon), 45 bis, rue Charles-Laffitte, Neuilly-sur-Seine.

#### Commissaires aux comptes

GRATIEN (Henri), 97, bd St-Michel, Paris ;



MARCHIS (Augustin), 4, rue Balny-d'Avricourt, Paris ; commissaire adjoint.

---

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CRÉDIT ALGÉRIEN

---

Les bénéfices du dernier exercice  
sont sensiblement de même ordre que ceux du précédent.  
(*Le Petit Bleu*, 29 juillet 1927)

Les actionnaires du Crédit algérien ont tenu leur assemblée générale annuelle le 29 juin dernier, sous la présidence de M. Peytel — mais ce n'est plus le même. Pourvu que l'ombre de l'autre n'y rôde pas trop souvent, renouvelant des suggestions regrettables !

Les comptes de l'exercice 1926 se soldent en bénéfice de 2.561.563 francs, contre 2.247.342 francs en 1925, augmentation insignifiante, mais qu'il n'est pas oiseux de souligner, le capital ayant passé, d'un exercice à l'autre, de 8 à 16 millions.

Si l'on objectait à cela que cette augmentation s'est faite par décision de l'assemblée extraordinaire du 3 août 1926. au moyen d'un prélèvement sur les reports antérieurs et sur la réserve supplémentaire, grâce à quoi le nominal des actions a été élevé de 500 à 1.000 fr. , on pourrait répliquer que ce fut un avantage pour les porteurs anciens, mais qu'il échappé aux acheteurs présents et porteurs futurs d'actions Crédit algérien

Le dividende a été porté de 75 francs à 100 francs brut, mais l'augmentation n'est qu'apparente puisque le capital nominal a doublé, tandis que l'augmentation du dividende ne ressort qu'à 33 %. Une autre raison réfrigérante, c'est que, depuis les trois derniers exercices, les bénéfices ont peu varié, ce qui semblerait indiquer un rétrécissement sérieux des perspectives d'avenir du Crédit algérien, qui, déjà, n'en comportait que de limitées.

L'examen du bilan de 1926. comparé avec celui de 1925. fait apparaître quelques différences à retenir Ainsi, le compte « Caisse, Banque et Banquiers » est en fléchissement de 18.875.144 francs à 13.946.587 francs ; de même, les Reports, de 27.750.150 francs contre 24.384.800 francs. Par contre, les Effets en portefeuille sont en augmentation de 4.500.000 francs en chiffre rond ; ils sont inscrits pour 16.296.965 francs ; les Comptes durant débiteurs figurent pour 26.722.770 francs contre 13.562.009 francs. Au passif : Capital, 16 millions: Comptes courants créditeurs. 58.262.734 francs contre 53.217.239 francs.

Le dividende réparti absorbe 1.600.000 francs ; il a été reporté à nouveau 670.136 francs qui. ajoutés au report antérieur de 232.755 francs portent le report à nouveau total à 902.892 francs.

Le conseil signalait dans son rapport qu'il n' « a cessé de rechercher des affectations offrant, en même temps que la sécurité indispensable, la possibilité d'une prompte réalisation ».

C'est, sans doute, une bonne tactique. mais qu'il ne faudrait pas pousser à l'extrême, parce qu'elle oblige à chercher constamment des emplois nouveaux pour les ressources sociales, outre que les affaires à courte échéance ne sont pas toujours les plus rémunératrices.

Aux cours actuellement pratiqués sur l'action Crédit algérien, aux environs de 2.515 francs, le titre ne paraît pas mériter de retenir sérieusement le suffrage des capitalistes : il ne manque pas de valeurs, à la cote, qui s'échangent à des prix plus abordables et que leur taux de capitalisation rend plus attrayantes.

Aussi bien le Crédit algérien présente-t-il un inconvénient assez grave pour le capitaliste, c'est qu'il est en dehors du petit groupe des établissements de crédit qui, au point de vue de leur notoriété beaucoup plus grande, et en raison même de celle-ci, au

point de vue du large marché de leurs titres, sont de beaucoup préférables au Crédit algérien dont nous parlons, auquel, depuis plusieurs années, la présence à la tête de son conseil de M. Joanny Peytel avait valu une presse plutôt mauvaise. Et puis, le fait que l'on ait pu dire, à un moment donné, sans trop d'exagération, que le Crédit algérien, c'était la « banque de la Raffinerie Say » était, auprès du public consommateur de sucre, une recommandation qui manquait de chaleur ! On a pu dire aussi que, au lieu de prendre de l'extension comme ce doit être l'idéal de toute entreprise bien conduite, le Crédit algérien, allait se recroquevillant.

Faut-il évoquer des souvenirs plus anciens ? La Loterie du Groupement des Œuvres de bienfaisance, que le Crédit algérien laissa tomber ; à la veille de la guerre, certaines combinaisons secrètes autour d'un Emprunt marocain, dont le budget de publicité passa pour avoir passé en majeure partie dans le gousset de quelques hautes personnalités politiques, dont il s'agissait d'enlever, à prix d'or, le concours indispensable.

Histoires anciennes ! Vieux griefs ! dira-t-on. Sans doute, mais dont un établissement porte longtemps la trace ; la clientèle n'est pas aussi... naïve qu'on veut le faire croire ; elle aime se sentir en sécurité, en confiance, et elle ne saurait avoir ni cela, ni éprouver ceci, là où un chef état-major poussait très loin, de son vivant, l'esprit d'entreprises... personnelles. Le présent et l'avenir, à tort ou à raison, portent plus ou moins le poids du passé.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1928)

Le dividende de l'exercice 1927, dont les comptes seront soumis à l'assemblée du 20 juin, sera très vraisemblablement maintenu à 100 francs par action, sous déduction de l'acompte de 50 francs déjà payé.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des débats*, 9 juin 1928)

L'exercice 1927 se solde avec 2.755.563 fr. de bénéfices nets, contre 2.561.563 fr. en 1926.

Le total disponible, qui atteint 3.658.455 fr. avec le report antérieur (au lieu de 2 millions 794.310 fr.), permettra aisément de maintenir du dividende à 100 fr. par action.

On remarque au bilan la progression des créditeurs en comptes courants, de 58 à 91 millions.

En contrepartie, à l'actif, l'encaisse est passée de 14 à 15 millions, le portefeuille effets de 16 à 29 millions, les reports de 24 à 35 millions et les comptes courants débiteurs de 26 à 35 millions.

---

L'oligarchie financière et industrielle en France  
(*Les Documents politiques*, juin 1929)

ROUSSEAU, Emmanuel <sup>19</sup>

Administrateur : Crédit foncier de France, [Crédit algérien](#), Mines d'Anzin, Mines d'Ostricourt, Union houillère et électrique, Société centrale des chemins de fer, Chemins de fer de Paris à Orléans, Compagnie d'électricité de Brest et Extensions, Carbone, Azote et Dérivés, Société des Brasseries du Meus frères et Cie [?], Grandes Brasseries de Kérinou.

TINARDON, Maurice

Administrateur : Crédit foncier de France, [Crédit algérien](#) [successeur dans les deux cas de son beau-père Charles Goudchaux], Raffinerie et sucrerie Say.

---

Dans les sociétés  
CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*L'Africain*, 11 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, qui vient de se tenir sous la présidence de M. Peytel, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, qui font ressortir un bénéfice de 3.495.754 fr. 51 (contre 3.240.092 fr. 10 pour 1928).

Le rapport du conseil fait connaître que les résultats de l'exercice sont, dans l'ensemble, malgré les répercussions de la crise, satisfaisant.

Le dividende a été fixé à 125 fr. par action.

La mise en paiement en est dès à présent effectuée.

Une somme de 1.953.349 fr. a été reportée à nouveau.

---

*Annuaire Desfossés* 1930, p. 228 :

Crédit algérien

Administrateurs : MM. A. Peytel, E. Adolphe, C. Steinbrenner, R.P. Duchemin, M. Tinardon, Emm. Rousseau, A. Clerc, R. Outin, A. Gérardin, Ant. Bernard.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Temps*, 14 septembre 1931)

L'assemblée du 24 juin a apporté les comptes de l'exercice 1930, qui, ainsi que le *Temps* l'a déjà indiqué, ont fait apparaître, compte tenu du report de 1.953.350 francs de l'exercice précédent, un solde disponible de 5.458.578 francs contre 5.404.971 francs pour l'exercice 1929.

L'assemblée a voté le maintien du dividende à 125 francs par action.

Il a été affecté 1 million, à la réserve extraordinaire et reporté à nouveau. 2.205.581 francs.

Le conseil, dans son rapport, apprécie ainsi la situation générale.

« Dans le monde entier, la situation des affaires, déjà préoccupante dans les derniers mois de 1929, s'est sensiblement aggravée, au cours de l'exercice dernier.

Partout, depuis 1918, les moyens de production ont été développés comme si la consommation exceptionnelle et momentanée, consécutive aux années de guerre,

---

<sup>19</sup> Emmanuel Rousseau (Brest, 1867-Paris, 1941) : fils d'Armand Rousseau, gouverneur général de l'Indochine. Polytechnicien, conseiller d'État, président ou administrateur d'une vingtaine de sociétés, dont le Crédit foncier de l'ouest-africain. Voir [encadré](#).

devait non seulement se maintenir mais augmenter sans cesse. Quand le ralentissement s'est manifesté dans les ventes, la tendance trop générale fut de croire qu'on se trouvait en présence d'une crise passagère alors que la consommation ne faisait que commencer à reprendre une allure normale. Depuis, cette consommation a diminué, très fortement, à raison notamment de la crise agricole qui a réduit dans tous les pays le pouvoir d'achat. Il est donc de plus en plus nécessaire de mettre un terme à la surproduction afin de retrouver un équilibre détruit. Pour arriver à ce résultat, il faut donc, particulièrement pour les grandes industries, réaliser des ententes aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, mais il est également indispensable de trouver peu à peu l'utilisation d'une main-d'œuvre surabondante : la contradiction existant entre ces deux données est une indication de la complexité du problème ; il faudra sans doute beaucoup d'efforts, de patience et de temps, pour que l'ordre se rétablisse.

La France, atteinte plus tardivement que d'autres pays, souffre jusqu'ici moins qu'eux ; en particulier, elle n'a pas de main-d'œuvre en excès et ne compte, pour ainsi dire, pas de chômeurs. Si les pouvoirs publics veulent fermement que la crise ne s'aggrave pas dans notre pays, s'ils tiennent à ne pas réduire à néant notre commerce d'exportation, l'obligation s'impose avant tout de ne plus augmenter les impôts et de les atténuer dans toute la mesure du possible.

Depuis notre dernière réunion, s'est accentuée, à raison de la crise, la désaffection peut-être excessive du public pour les actions dont les cours, à de très rares exceptions près, ont encore notablement baissé ; les capitalistes se sont reportés de plus en plus sur les placements à revenu fixe ; cette situation a entraîné la réduction progressive à 5, 4 1/2 et 4 % du taux nominal des emprunts nouveaux, réduction facilitée, en outre, par une abondance vraisemblablement temporaire mais considérable de capitaux, due à différentes causes, telles que le ralentissement des affaires, le rapatriement d'avoirs nationaux, l'entrée en France d'avoirs étrangers.

Cette abondance, consacrée par la réduction à 2 1/2 % en 1930, puis, au début de 1931, à 2 % du taux d'escompte de la Banque de France n'a pas été sans influencer sur le rendement des emplois de fonds à court terme ; la diminution de profits due à cette situation a trouvé jusqu'ici une compensation dans le produit des émissions d'obligations.

Les derniers emprunts émis avec la garantie de l'État français sont du type 4 % net d'impôts présents et futurs ; en vue de l'allégement des charges budgétaires, on peut souhaiter que dès que les conditions requises pour mener à bien cette délicate opération lui paraîtront réunies, le gouvernement procède à la conversion d'une partie des Rentes françaises ; en outre, et en dépit de certaines objections qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'intérêt général, le crédit de la France ne permet pas le maintien dans la circulation de titres de rente 6 % dont l'émission n'a pu trouver sa justification que dans une période troublée qui a heureusement pris fin depuis de longs mois. »

Il énumère ensuite les opérations financières auxquelles il a été prêté un concours actif, et qui sont les principales opérations effectuées au cours de 1930.

Puis il analyse le bilan de l'établissement à fin 1930 ;

« À l'actif, si l'importance du compte effets en portefeuille n'a pas sensiblement varié, le chapitre caisse, banques et banquiers, à 32.971.054 francs 15, est en accroissement de plus de 28 millions de francs. Cette augmentation trouve son explication dans la règle que nous nous étions imposée au cours de la dernière période de l'année, à raison des circonstances, de conserver immédiatement disponible une partie appréciable de nos ressources, ainsi que dans la diminution de nos emplois de fonds en reports, certaines de ces opérations n'étant plus que d'un rapport insignifiant.

Les actions, obligations et valeurs diverses acquises sont en légère réduction à 7.903.958 fr. 13. Nous ne nous sommes pas départis, dans l'évaluation des éléments

qui composent ce poste, de nos méthodes habituelles, dont la baisse considérable qui atteint nombre de valeurs sérieuses démontre une fois de plus le bien-fondé.

Les participations diverses sont inscrites pour un chiffre voisin de celui de l'année précédente. La situation de tous les marchés ne facilite pas la réalisation des opérations financières. Ainsi que nous vous l'exposons lors de votre dernière réunion, quelques-unes des affaires inscrites sous cette rubrique ont d'ailleurs été, dès l'origine, considérées comme à échéance relativement lointaine. Nous espérons que ce poste ne nous laissera pas de mécomptes.

Les résultats du premier exercice de la Banque belge et internationale en Égypte peuvent être considérés comme satisfaisants.

Les comptes courants débiteurs, à 40.284.006 francs 01, sont en augmentation d'un peu plus de 17 millions de francs. Nous estimons que l'ensemble de ces comptes, dont une proportion importante est garantie, présente la sécurité désirable. Dans ce chapitre sont, en outre, compris pour un certain montant des comptes de banques et de correspondants.

La diminution des comptes d'ordre débiteurs, qui passent de 2.130.093 fr. 54 à 269.435 fr. 31, est due pour la majeure partie à la réduction de l'importance des opérations courantes qui, effectuées fin 1930, ne pouvaient être réglées qu'après la clôture de l'exercice.

Au passif, la réserve extraordinaire est à 5 millions de francs, en vertu de nos décisions antérieures. Comme lors de nos précédentes assemblées, nous vous proposerons de la doter d'une somme supérieure à l'apport de 5 % des bénéficiaires et d'en porter le montant à 6 millions de francs.

Les comptes courants créditeurs sont, cette année, en augmentation à 85.930.483 fr. 41.

Les comptes d'ordre créditeurs se présentent à 7.966.215 fr. 91, contre 6.277.367 fr. 77. En outre, des provisions et d'une réserve supplémentaire, ce poste comprend, comme le poste correspondant de l'actif, des écritures relatives à des opérations dont le règlement ne pouvait intervenir qu'après la clôture de l'exercice.

Le chapitre réescompte du portefeuille ne présente, à 413.309 fr. 65, qu'une différence insignifiante sur le chiffre de l'année dernière. »

---

MARIAGE  
Odile Boreux  
Tony Chauveau  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1932)

Le mercredi 6 juillet, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, à midi, sera béni le mariage de M<sup>lle</sup> Odile Boreux, [fille de notre éminent collaborateur, M. Charles Boreux, conservateur des musées nationaux, professeur à l'École du Louvre, chevalier de la Légion d'honneur, et de Madame, née Peytel](#), avec M. Tony Chauveau, attaché à la direction de la Société de l'Énergie électrique du littoral méditerranéen.

---

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Petit Bleu*, 8 juillet 1932)

On ne se plaindra pas qu'instruit par l'expérience, l'établissement pratique une politique moins hasardeuse, mais les bénéfices ont fléchi de plus d'un million d'un exercice à l'autre.

Les actionnaires ont tenu leur assemblée centrale ordinaire le 29 juin, sous la présidence de M. André Peytel, président du conseil d'administration. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre, qui leur étaient soumis, accusent un bénéfice de 2.493.027 fr. auquel s'ajoute un report à nouveau précédent de 2.205.580 fr.

Le bénéfice propre de l'exercice a été ainsi réparti : réserve extraordinaire, 124.651 fr. ; dividende de 125 fr. sur 16.000 actions, 2 millions; au conseil, 156.837 fr. , ce qui laisse, pour le report à nouveau, une somme de 211.538 fr. qui porte le report total à 2.417.119 fr.

Un acompte de 60 fr. ayant été payé le 29 décembre 1931, le complément du dividende a été mis en paiement à partir du 30 juin, à raison net de 58 fr. 55 au nominatif et de 54 fr. 56 au porteur.

L'assemblée a réélu administrateur pour six ans M. André Gérardin.

Le rapport rappelle dans quelles conditions générales s'est écoulé l'exercice 1931 ; il a été, entre autres, marqué par les moindres facilités qu'ont rencontrées les sociétés de se procurer des fonds à long terme ; par ailleurs, bien que, en octobre, le taux d'escompte de la Banque de France ait été porté de 2 à 2 1/2 %, le rapport des emplois de fonds à court terme offrant les garanties indispensables a été l'objet d'une baisse constante, d'abondants capitaux en quête d'emploi les recherchant principalement.

Étant donné les circonstances, le conseil, particulièrement dans les derniers mois de l'année, s'est montré très réservé dans l'emploi des capitaux qui lui sont confiés, et le compte Effets en portefeuille, inscrit pour 40.062.677 fr., est en majeure partie constitué par des bons de la Défense nationale. On remarquera également l'importance du chapitre Caisse, banque et banquiers, inscrit pour 42 millions 290.140 fr. ; le premier est en augmentation sur 1930 de près de 26 millions et le second de plus de 14 millions.

Les résultats se ressentent forcément de la politique de réserve adoptée par le conseil et le bénéfice du dernier exercice est en diminution d'un peu plus d'un million de francs, sans que le dividende ait eu à en souffrir.

On conçoit aisément l'adoption de cette politique : en dehors des circonstances actuelles, elle s'imposait par le souvenir de quelques erreurs du passé. On se souvient, en effet, sous la présidence de feu Joanny Peytel, de l'avortement — faute d'une publicité qui aurait pu et dû être faite — de la loterie du groupement des œuvres de bienfaisance. On lui reprochait également des combinaisons secrètes autour de l'emprunt marocain de 1914, dont le budget de publicité passa pour avoir été plus politique que financier, en raison des exigences des hautes personnalités politiques dont le concours indispensable devait être enlevé à prix d'or. Faut-il évoquer aussi ce qu'on a appelé « le scandale des sucres », où l'on faisait grief à M. J. Peytel d'avoir travaillé au maintien des prix d'un produit de première nécessité, d'où une instruction qui, d'ailleurs, se termina, longtemps après, par un non-lieu péniblement obtenu.

Quant à la cotation des actions du Crédit algérien, il n'est pas impossible qu'elle se ressente de ces souvenirs. Nous relevions, en septembre 1931, le cours de 2.420 fr. et nous remarquons que ce cours pouvait ne pas être absolument justifié, et qu'il ne manquait pas, à la cote, de valeurs d'un prix plus abordable et d'un taux de capitalisation plus attrayant. On est tombé depuis aux environs de 2.150 francs, cours dont l'on ne s'écarte pas encore très sensiblement, contre 2,615 fr. au plus haut depuis le début de l'année.

POUR MÉMOIRE. — Conseil d'administration : MM. André Peytel, président, directeur général ; Charles Steinbrenner, A. Bernard, administrateurs-délégués ; Eugène Adolphe, René-P. Duchemnin, André Gérardin, Emmanuel Rousseau, Maurice

Tinardon, Émile Pinson, administrateurs. — Cotation ; Parquet. comptant. — Service financier ; siège social, Paris, 10, place Vendôme.

---

*Annuaire Desfossés* 1933, p. 229 :

Crédit algérien

Administrateurs : MM. A. Peytel, pdt ; C. Steinbrenner, adm.-dir. ; R.P. Duchemin, M. Tinardon, Emm. Rousseau, A. Gérardin ; Ant. Bernard, adm.-dir. ; E. Pinson, E. Adolphe.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1934)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée, pour 1922, un dividende de 50 fr.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1934)

Le Conseil proposera à l'assemblée du 20 juin le maintien du dividende à 125 fr. On sait qu'un acompte de 60 francs a été réparti en décembre dernier.

---

#### CRÉDIT ALGÉRIEN

(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1934)

L'exercice 1933 se solde par un bénéfice net de 2.000.920 fr. (contre 2.000.380 fr.), donnant avec le report antérieur un solde disponible de 4.208.371 fr. contre 4.417.500 fr. Le dividende sera maintenu à 125 francs.

---

#### Le coton du Niger

banquet

(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1934)

PEYTEL, président du Crédit algérien

---

#### FIANÇAILLES

Jean-Michel Boreux

Marie Pérouse de Montais

(*Le Journal des débats*, 2 août 1935)

On annonce les fiançailles de M<sup>lle</sup> Marie Pérouse de Montais, fille de M. Henri Pérouse de Montclos, ingénieur des arts et manufactures, et de M<sup>me</sup> née Berlier de Vauplane, avec M. Jean-Michel Boreux, adjoint à l'inspection générale des finances, fils de M. Charles Boreux, conservateur au Musée du Louvre, et de M<sup>me</sup>, née Peytel.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des débats*, 13 mai 1936)

Comme prévu, le conseil proposera à l'assemblée du 27 mai le maintien du dividende à 125 fr. par action.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

Le CRÉDIT ALGÉRIEN, puisant un réconfort dans l'annonce du maintien de son acompte, à 60 francs remonte de 1.700 à 1.740

---

*Annuaire Desfossés* 1937, p. 249 :  
Crédit algérien  
Administrateurs : MM. A. Peytel, pdt-dir. gén. ; C. Steinbrenner, adm.-dél. ; et C. Laudy, adm.-dél. à Alger ; R.P. Duchemin, Emm. Rousseau, A. Gérardin, E. Pinson.  
Comm. aux comptes : P. Aublet, E. Caradec ; J. de Choppin de Janvry, adjoint.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

Le CRÉDIT ALGÉRIEN, dont l'assemblée du 23 juin a approuvé les comptes de 1936 et maintenu le dividende comme prévu à 125 francs, s'est traité à 1.549, ex-coupon de 50 fr.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des finances*, 10 décembre 1937)

Le Crédit algérien, qui sera en mesure de maintenir son acompte, demeure néanmoins négligé vers 1.500.

---

*Annuaire industriel*, 1938 :  
CRÉDIT ALGÉRIEN pour FAVORISER le DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, COMMERCIAL et INDUSTRIEL de l'ALGÉRIE, 10, pl. Vendôme, Paris, 1<sup>er</sup>. T. Cent. 43-83, Louv. 27-76 et Inter spécial 680. Ad. t. Crédital-81-Paris. Soc. an cap. 16.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A. Peytel ; Adm. -dél. : M. Ch. Steinbrenner.  
Toutes opérations de banque. (039-Z-16732)

---

**Le Crédit algérien**  
(selon Augustin Hamon,



*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Le Crédit algérien fut fondé en 1881 au capital de 16 millions. Ses actions de mille francs en valent deux mille. Et elles ont perçu entre 1906 et 1923, en tant que réparations extraordinaires, 1875 francs, bien entendu en sus du dividende annuel de 125 francs.

Les administrateurs sont : MM. André Peytel [*> CF Ouest-Algérien, Cie générale des colonies, Raff. Say, Cie générale du Maroc*], René-Paul Duchemin [*Kuhlmann > Cie du Nord, etc.*], Emmanuel Rousseau, Élisée Sabatier [*GTM > Bq de l'Algérie + BIAN*], cités précédemment dans ce tome même, auxquels s'ajoutent les nouveaux venus dans notre examen des financiers, M. Émile Pinson, un haut employé de l'oligarchie [*Cie générale d'électricité*], car il siège en treize conseils de sociétés d'électricité [*dont la Constantinoise d'énergie électrique*] où il représente des intérêts autres que les siens ; M. Charles Steinbrenner [*> CF Ouest-Algérien*], Cyprien Laudy et M. André Gérardin [*voir plus bas*]. [209] Ces trois derniers semblent être des employés représentant des intérêts de groupes divers, parmi lesquels il semble y avoir un groupe de capitalistes lyonnais.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

Le bénéfice net de l'exercice 1937 s'élève à 2 millions 336.108 francs contre 2.254.657 francs et le solde disponible à 4.351.963 francs contre 4.262.780 francs

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal des débats*, 24 juin 1938)

L'assemblée tenue hier a fixé le dividende à 129 francs par action.

Le rapport signale que le malaise politique a entravé en 1937 tout mouvement de reprise en Afrique du Nord ; cependant, la récolte de vin a été supérieure à la précédente, tandis que la production de blé se maintenait pratiquement inchangée. Grâce aux efforts du gouvernement général, le budget de l'Algérie s'est présenté en excédent.

Si les résultats de l'exercice 1937 sont du même ordre que les précédents, malgré la sensible augmentation des charges fiscales et des frais généraux, c'est, déclare le conseil, grâce à des utilisations un peu plus rémunératrices des disponibilités propres à la société.

---

Banque belge et internationale en Égypte  
Société anonyme égyptienne  
(*Le Temps*, n° spécial Égypte, 20 avril 1939)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....  
M. André PEYTEL, président du Crédit algérien, Paris.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Temps*, 12 juin 1939)

Le Crédit algérien est pratiquement inchangé à 1.935 contre 1.940. Les comptes de 1938 se soldent par un bénéfice net de 2.395.000 francs, en chiffre rond, contre 2.336.108 francs en 1937. Le conseil proposera à l'assemblée du 21 juin la distribution d'un dividende de 132 francs brut, sous déduction de l'acompte de 60 francs payé le 28 décembre dernier. L'an dernier, le dividende avait été fixé à 129 francs brut.

---

*Annuaire Desfossés* 1940, p. 296 :  
Crédit algérien  
Inchangé.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*Le Journal*, 21 décembre 1941)

L'acompte habituel de 60 francs par action, à valoir sur les résultats de l'exercice 1941, est payable depuis aujourd'hui.

---

*Annuaire Desfossés* 1945, p. 287 :  
Crédit algérien  
Administrateurs : MM. A. Peytel, pdt-dir. gén. ; M. Bérengier, J. Gérardin, J. Loutrel, Ch. Steinbrenner.  
Comm. aux comptes : E. Caradec, J. de Choppin de Janvry ; L. Monnier, adjoint.

---

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 346 :  
Crédit algérien  
Administrateurs : MM. A. Peytel, pdt-dir. gén. ; J. Gérardin, J. Loutrel, duc d'Audiffret-Pasquier, H. Dewez.  
Comm. aux comptes : E. Caradec, J. de Choppin de Janvry ; L. Monnier, adjoint.

---

AEC 1951-103 — Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, PARIS (2<sup>e</sup>).  
Succursale : 6, rue Jules-Ferry, ALGER.  
Capital. — Société anon., fondée le 26 janvier 1881, 40 millions de fr. en 16.000 actions de 2.500 fr. libérées. — Dividendes : 1948, 180 fr. brut ; 1949, 150 fr. net.  
Objet. — Toutes opérations de banque et de crédit.  
Conseil. — MM. A[ndré] Peytel, présid.-direct. gén. ; J[ean] Gérardin [pdt Sables et grès Fontainebleau et Nemours (BM 1955)], J[ean] Loutrel [pdt ETPO, à Nantes], duc [Étienne] d'Audiffret-Pasquier [Mines d'Anzin], Henry Dewez, M[athieu] Goudchaux [bq 61, bd Haussmann], admin. à Paris. — Directeur gén. adj. à Paris, M. J. Boreux [fils de Madeleine Peytel] ; directeur à Alger, M. C[yprien] Laudy.

---

CRÉDIT ALGÉRIEN  
[Desfossés 1956/204]

S.A. 26 janvier 1881.

Peytel (André)[1883-1967][neveu de Joanny Peytel, président du Crédit algérien], 193 (Métropolitaine de financ. et de banque), 204 (pdt Crédit algérien), 357 (liquid. CF Ouest alg.), 594 (Maroc. mines et prod. chim.), 734 (Équatoriale de mines), 1721 (Gén. des colonies), 1722 (Gén. du Maroc), 1990 (Raff. + suc. Say), 2124 (pdt Prisunic).

Arbillot (René)[1899-1966], 204 (Crédit algérien), 581 (pdt Mines et prod. chimiques), 594 (pdt Maroc. mines et prod. chim.), 1370 (v.-pdt Engrais, phosphates, minerais), 1489 (gérant Anc. Cie Richer)

Audiffret-Pasquier (duc Étienne d')(1882-1957)[ép. Marie-Antoinette de Saint-Genys. Maire de Saint-Christophe (1920-1948). CG Orne (1910-1940), député indépendant [royaliste] de l'Orne (1919-1942)], 40 (Lloyd-France-Vie), 204 (Crédit algérien), 474 (Suez), 519 (SOFRAGI), 859 (Forges et aciéries de la Marine).

Balasy (Raymond de)<sup>[0 /x0]</sup>[depuis 1951, chargé de mission à la Bq de l'Indochine...], 204 (Crédit alg.), 301 (Hydro-Énergie).

Dewez (Henry)[1889-1964][ép. Suzanne Schimpff][Anc. adm. Banque belge pour l'étranger à Bruxelles, créateur de sa succ. parisienne (1921), anc. adm. Bq frse comm. et fin. (ex-Buurmans), Cotonaf, Appareils frigorifiques B. Lebrun (1932), Bq comm. afr.), 193 (Métropolitaine de financ. et de banque), 204 (Crédit alg.), 664 (v.-pdt SLN), 751 (pdt Estrellas mining), 870 (HF Chiers), 1727 (Messageries fluviales de Cochinchine), 1813 (SIPH), 1814 (v.-pdt Plant. réunies de Mimot).

Duchemin (René P.), 204 (Crédit alg.), 1389 (Kuhlmann).

Gérardin (Jean)<sup>[x /000]</sup>[ing. P. et Ch. Pdt Sté sables et grés Fontainebleau+Nemours], 204 (Crédit alg.) [succ. d'André G.], 1459 (secr. gal Verreries réunies de Vallerysthal).

Goudchaux (Mathieu)<sup>[0 /00]</sup>[fils d'Edmond (1843-1907), banquier et métallurgiste. Ép. 1913 Edith Wormser. Éleveur de chevaux. Grand officier de la Légion d'honneur. Subit sous l'Occupation l'aryanisation de ses biens : Aciéries du Nord et CIMT], 204 (Crédit alg.)[à la suite de son oncle Charles Goudchaux (1842-1925), puis du gendre de ce dernier, Maurice Tinardon (1865-1940)], 1633 (pdt Quillery).

Lacan (Ch.)<sup>[0 /00]</sup>, 204 (Crédit algérien), 1573 (Nord-africaine des ciments Lafarge), 2084 (SIAN).

Lantz (Jean-Claude)[1918-2003][fils de Louis Lantz (1881-1952), anc. PDG de Mines et produits chimiques], 204 (Crédit algérien), 581 (adg Mines et prod. chim.), 594 (adm.-dir. Maroc. mines et prod. chim.), 600 (Pyrites de Huelva), 1370 (Engrais, phosphates, minerais), 1489 (Anc. Cie Richer), 2285 (v.-pdg Mines de Diélette).

Loutrel (Jean)<sup>[0x/00]</sup>[probablement gendre de Louis-Étienne Wiriot, des Ports de Tunis, Sousse et Sfax, dont il fut administrateur. Administrateur de la Soc. nantaise de Madagascar et de la Soc. nantaise de cult. coloniales], 180 (Crédit de l'Ouest), 204 (Créd. algérien), 1009 (Anc. Éts Joseph Paris), 1597 (pdt ETPO).

Pinson (Émile)<sup>[x /00]</sup>[CGE], 204 (Crédit algérien), 541 (Continente Edison), 1348 (Continente des compteurs).

Boreux (Jean-Michel)[1909-1985][fils de Charles Boreux, conservateur du musée du Louvre, et d'Odile Peytel, nièce de Joanny Peytel, président du Crédit algérien][Marié en 1935 à Marie Pérouse de Montclos, dont Régis, Catherine et Gilles][Inspecteur des finances, dga du Crédit algérien, puis pdg du Crédit privé], 357 (liquid. CF Ouest alg.)

Bouteron (J.), 121 (comm. cptes BFCE), 204 (comm. cptes Crédit algérien), 950 (comm. cptes Provençale de constructions navales), 1451 (comm. cptes SOVIREL), 1513 (comm. cptes SOAEO).

Blanc (R.), 174 (censeur Créd. nat.), 204 (comm. cptes Crédit algérien), 297 (comm. cptes Sté frse Nvl-Hébrides), 569 (comm. cptes Minière du Congo frs), 1240 (comm. cptes Fulmen), 1241 (comm. cptes SAFT), 1291 (comm. cptes Cie des lampes).

CAPITAL SOCIAL : 100 millions, divisé en 40.000 actions de 2.500 fr, entièrement libérées. À l'origine, 20 millions, divisé en 40.000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr., réduit en 1882 à 15 millions par le rachat et l'annulation de 10.000 actions, puis en 1883 à 10 millions de fr. par le rachat et l'annulation de 10.000 actions, enfin en 1884 à 8 millions par le rachat et l'annulation de 4.000 actions. Le capital était alors représenté par 16.000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr. ; en 1896, ces actions furent entièrement libérées au moyen d'un prélèvement sur la réserve extraordinaire. En 1906 et en 1910, deux répartitions, d'ensemble 490 fr. net, ont été effectuées par action. En 1917, une troisième répartition de 285 fr. net a été effectuée. En juin 1923, une quatrième répartition de 300 fr. (270 fr. net) a été faite. Porté en 1926 à 16 millions. et en 1939 à 20 millions, par un prélèvement sur les réserves et l'élévation du nominal des actions de 500 fr. à 1.000 fr., puis à 1.250 fr. Porté en 1947 à 40 millions. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 1.250 fr. à 2.500 fr.

Porte en 1953 à 80 millions par émission à 2.750 fr. de 16.000 actions nouvelles de 2.500 fr. (1 pour 1). Puis en 1954 à 100 millions par émission de 8.000 actions nouvelles de 2.500 fr, et rémunération d'un apport en titres.

en milliers de fr	Bénéfice nets	Dividende total
1943	2.384	2.227
1944	2.279	2.248
1945	1.844	2.207
1946	2.376	2.258
1947	2.387	2.258
1948	5.044	2.880
1949	6.000	2.927
1950	5.411	3.361
1951	6.122	3.429
1952	7.632	3.572
1953	9.804	9.311
1954	12.254	11.640

Témerson, 1963 :  
Dupont-Ferrier (Rothschild) > Crédit algérien.

Dewez (Henry)(1889-1964) :  
Réception comme officier de la Légion d'honneur dans l'ordre français (22 janvier 1963) :  
Administrateur du Crédit algérien.

---

## 1965 : DEVENU CRÉDIT PRIVÉ (ROTHSCHILD)

Évolution du Crédit privé dans le groupe Rothschild  
(par Pierre Bléton, *Les Financiers*,  
Éditions Économie et humanisme/Les Éditions ouvrières, Paris, 1969)

[112] Des horizons plus larges se dégagent avec la transformation, en 1965, du Crédit algérien en Crédit privé. Cette très modeste banque de dépôts parisienne se voit apporter par Rothschild une participation minoritaire dans Martin-Maurel, petite banque de dépôts marseillaise. Elle a fondé un organisme de crédit immobilier et contrôle un établissement financier régional. En 1966, elle absorbe Heine et Cie, vieille maison de Haute Banque, alors moribonde, mais dont un représentant était traditionnellement, avant 1914, régent de la Banque de France.

---

*Who's who européen*, 1967 :

BALASY Raymond de. Administrateur de sociétés. Né à Tournettes (Var), le 5.9.1903. F. : de Jules et d'Émilie Gourbon. M. : en 1928, avec Suzanne Fortin. Enf. : François. Carr. : prés.-dir. gén. Soc. des dérivés du soufre, v.-prés. Soc. du Petit Parisien et d'Éditions, adm. du [Crédit algérien](#), adm. Hydro-énergie, Soc. des produits chimiques Billault, prés. hre de chambre au Tribunal de comm. de la Seine, prés. Chambre syndicale nat. des Fabricants d'engrais composés, cons. du comm. extér., etc. Décor. : com. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. II, Méd. de la Résistance, commandeur du Mérite comm., com. O. de l'Écon. nat., [Gr. off. de l'Étoile noire](#), etc. Membre : A.C.F., Union interalliée, [Cercle de la fr. d'outre-mer](#). A. priv. : 75, bd Malesherbes, 75 Paris 8 ; prof. : 1, av. Franklin-Roosevelt, 75 Paris 9<sup>e</sup>.

[Chargé de mission depuis 1951 à la Banque de l'Indochine\*, depuis 1960 adm. Aéroport de Paris [ADP], depuis 1966 pdg SOVIS. Adm Société générale maritime, Crédit privé, Sté des pétroles d'outre-mer (selon WW 1971)].

*Who's who*, 1979 :

BOREUX (Jean-Michel), banquier, administrateur de sociétés. Né le 14 avril 1909 à Paris. Fils de Charles Boreux, conservateur des musées nationaux, et de M<sup>me</sup>, née [Madeleine Peytel](#). Mar. le 25 nov. 1935 à M<sup>lle</sup> Marie Pérouse de Montclos (3 enf. : Régis, Catherine [Baronne Bruno de Lestrangé [fils d'Audoine de Lestrangé et de Béatrix de Bagneux]], Gilles). Études : Institution de Sainte-Croix à Neuilly-sur-Seine, Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : adjoint à l'inspection générale des Finances (1934), inspecteur des Finances (1937), chef adjoint du service général du contrôle économique (1942), directeur général adjoint du [Crédit algérien](#) (1945), directeur général (1965), puis président-directeur général (1968) du Crédit privé, ancien directeur général adjoint de la Banque Rothschild, président-directeur général de la Société Laffitte-Rendement (depuis 1971), administrateur de la sicav Laffitte-Tokyo, de la sicav Rothschild Expansion et de la Banque Leumi Le Israël (France)(depuis 1973), de la Banque Martin-Maurel, de la Compagnie financière Martin-Maurel, de l'Union industrielle et d'entreprise [UIE], de l'Union industrielle pour l'Afrique équatoriale, de la Société Amrep et de la [Société de la Vieille Montagne \(Belgique\)](#). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite. Sport : chasse. Membre du Cercle Interallié. Adr. : prof., 21, rue Laffitte, 75009 Paris : privées, 10, rue Masseran, 75007 Paris et l'Étrille, 28220 Cluses-sur-le-Loir.

---

## SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CRÉDIT ALGÉRIEN APPEL À RENSEIGNEMENT

Un lecteur spécialisé dans la récupération de titres ayant appartenu aux anciennes populations juives et italiennes de Tunisie nous signale qu'il a existé une Société nouvelle de crédit algérien dans ce protectorat, avec, semble-t-il, agence à Sousse.

Nous prions les personnes qui pourraient nous renseigner de nous contacter :

Avec nos remerciements.  
alain.y.leger@wanadoo.fr